



HAL
open science

L'école en exil : étude de l'école libyenne de Sfax en Tunisie

Thomas Rosenthal

► **To cite this version:**

Thomas Rosenthal. L'école en exil : étude de l'école libyenne de Sfax en Tunisie. Science politique. 2015. dumas-01293211

HAL Id: dumas-01293211

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01293211>

Submitted on 24 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Thomas
ROSENTHAL**

L'école en exil : étude de l'école libyenne de Sfax en Tunisie.



UFR 11 – Sciences Politiques
Mémoire de Master 2

Mention : Sciences Politiques
Spécialité : Relations Internationales
Parcours : Relations Internationales

Sous la direction de M. Gilles DORRONSORO
Professeur de Sciences Politiques à l'Université Panthéon-Sorbonne

**Diplôme national de master / Année universitaire
2014-2015**

**Thomas
ROSENTHAL**

**L'école en exil : étude de
l'école libyenne de Sfax en
Tunisie.**

**UFR 11 – Sciences Politiques
Mémoire de Master 2**

**Mention : Sciences Politiques
Spécialité : Relations Internationales
Parcours : Relations Internationales**

Sous la direction de M. Gilles DORRONOSRO

Professeur de Sciences Politiques à l'Université Panthéon-Sorbonne

RESUME

La crise libyenne, débutée en 2011, a poussé des milliers de Libyens vers l'exil en Tunisie. En 2013, cinq écoles libyennes, financées par le gouvernement libyen, ont été ouvertes dans cinq villes tunisiennes, afin d'assurer une scolarité aux enfants d'exilés. Cette recherche, qui s'appuie sur l'étude du cas de l'école de Sfax, la grande ville du Sud tunisien, montre qu'au delà du caractère inédit de ce type d'établissement scolaire pour exilés, l'école libyenne de Sfax est une institution structurante dans l'exil libyen. En effet, alors que le séjour en Tunisie, pensé comme temporaire le temps que la situation en Libye s'apaise, perdure, l'école est un lieu privilégié de la constitution d'un carnet d'adresse établi dans le cadre de l'exil et de réseaux de solidarité. Alors que le politique est omniprésent dans leur expérience de l'exil, ce capital social acquis par les *muhajirin* (« migrants ») n'est pour l'heure pas porteur de mobilisation politique. Dans l'attente d'une mobilisation future ?

MOTS CLES

Tunisie – Libye – Printemps arabes – Education – Ecole – Conflit –
Exil – Migrations – Capital social – Mobilisation

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier en premier lieu Sadok Aouissaoui aka Zdig, sans qui ce terrain n'aurait pas eu la même saveur. Merci aussi à Marie Baba, Xavier Bresnu, Ramzy Kammoun, Betty Rouland et à Intissar, qui m'ont été d'une aide plus que précieuse pendant mon séjour à Sfax.

Je tiens également à remercier mon directeur de mémoire, M. Gilles Dorransoro, pour ses conseils et sa confiance, ainsi que toutes les personnes qui m'ont éclairé quand j'étais dans le brouillard. Merci à M. Amin Allal, Mme Karima Dirèche, M. Hassan Boubakri, M. Ali Bennasr et à M. Rafea Tabib.

Evidemment, je n'oublie pas tous et toutes qui, directement ou indirectement, m'ont apporté leur soutien et m'ont permis de garder la flamme durant ce long projet : Merci Antoine, Arij, Claire, Douja, Eytan, Lisa, Louis, Omar, PO, Serge. Merci au CRAZY CREW de Sfax. Merci à mes parents, pour leur soutien de toujours.

Table des matières

RESUME	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
MOTS CLES.....	3
REMERCIEMENTS.....	4
INTRODUCTION.....	8
<i>Eléments de contexte</i>	8
<i>Les acteurs en présence</i>	11
<i>Problématique</i>	12
<i>Objet de recherche</i>	13
<i>Hypothèses de recherche</i>	14
<i>Matériaux d'enquête</i>	14
<i>Présentation du plan</i>	15
CHAPITRE 1 : RAPPORT A L'ENQUÊTE ET METHODOLOGIE DE TERRAIN	16
A) <i>Un sujet vierge pour une enquête qualitative</i>	16
B) <i>Enquêter auprès de l'école libyenne : un terrain difficile d'accès</i>	18
Section 2 : Enquête ethnographique et place du chercheur	22
A) <i>La place du chercheur dans son milieu d'investigation : enquêter auprès d'exilés</i>	22
B) <i>Être un chercheur français dans le contexte de l'exil libyen</i>	25
CHAPITRE 2 : UNE ECOLE PUBLIQUE LIBYENNE A L'ADRESSE D'EXILES LIBYENS EN TUNISIE....	27
Section 1 : Les enjeux de l' « éducation en situation de crise »	28
A) <i>L'éducation, quatrième pilier de l'aide humanitaire</i>	28
B) <i>L'éducation financée par l'Etat d'origine</i>	32
Section 2 : Les écoles libyennes en Tunisie	35
A) <i>Création et cadre général des écoles libyennes en Tunisie</i>	35
B) <i>Les écoles libyennes dans le contexte de la crise en Libye</i>	38
Section 3 : L'école libyenne de Sfax	43
A) <i>Descriptions et personnel</i>	43
B) <i>La vie à l'école</i>	47
CHAPITRE 3 : L'ECOLE ET LA COMPOSITION D'UN CAPITAL SOCIAL EN EXIL	50
Section 1 : L'exil libyen à Sfax.....	51
A) <i>Historicité de la présence libyenne à Sfax</i>	52
B) <i>Géographie de la présence libyenne à Sfax</i>	56
C) <i>Les représentations et les perceptions de la migration libyenne</i>	60
Section 2 : L'école libyenne, lieu de recomposition d'un capital social en exil	65
A) <i>Profils et quotidien des pères de famille en exil</i>	65
B) <i>L'école dans la recomposition du capital social en exil</i>	72
Section 3 : Un capital social politisé non générateur de mobilisation	78
A) <i>La mobilisation en exil</i>	78
B) <i>L'inaction de la communauté des exilés libyens</i>	80
CONCLUSION	86
BIBLIOGRAPHIE	88
ANNEXES	95
<i>Carte de la Tunisie</i>	95
<i>Cartes de Sfax</i>	96
<i>Exemplaire du questionnaire déposé à l'école de Sfax</i>	97
<i>Scan de l'autorisation donnée par l'attaché culturel de l'ambassade libyenne à Tunis</i>	99

Exemplaire du formulaire mis en circulation par le gouvernement de Tobrouk en Tunisie, traduit en français100

« Exile is strangely compelling to think about but terrible to experience. It is the unhealable rift forced between a human being and a native place, between the self and its true home : its essential sadness can never be surmounted. And while it is true that literature and history contains heroic, romantic, glorious, even triumphant episodes in an exile's life, these are no more than efforts meant to overcome the crippling sorrow of estrangement. The achievements of exile are permanently undermined by the loss of something left behind forever. »¹

¹ SAID Edward, *Reflexions on Exile and Other Essays*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 2000, p.173.

INTRODUCTION

Eléments de contexte

Dans l'étude des migrations, beaucoup de travaux se sont focalisés sur l'intégration des populations à la société d'accueil ou sur la question de la préservation de l'identité culturelle à l'étranger². Moins d'études ont été consacrées à un enjeu qui est très souvent lié aux migrations – particulièrement quand ce sont des familles qui se déplacent – à savoir celui de l'éducation des enfants des migrants³. Depuis une dizaine d'année, le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) a adopté la notion d'« éducation en situation de crise », consacrant le caractère central de l'éducation dans l'aide humanitaire⁴. Toutefois, si les interventions en matière éducative en situation de crise « font l'objet d'une standardisation et normalisation croissantes »⁵ de la part des organisations internationales et d'ONG, nous allons ici nous intéresser à un cas bien particulier et où ces organisations sont absentes, celui des écoles libyennes en Tunisie.

L'objectif de cette recherche est double. D'une part elle apporte des connaissances sur la situation des exilés libyens en Tunisie et sur les modalités de cette migration. Conséquence directe des « printemps arabes » et de la crise libyenne, l'exil libyen, bien qu'effectif et conséquent, n'a été que très peu étudié. Nous inscrivons par conséquent ce travail dans la lignée des travaux sur les migrations dans la région de Hassan Boubakri (2013) et Ali Bensâad (2009 et 2012) et sur l'exil de Stéphane Dufoix (2003), Khachig Tololyan (2006) et Myriam Hachimi Alaoui (2007). D'autre part, ce travail est s'ancre également dans la thématique de l'« éducation en situation de crise », développée notamment par Marie-France Lange (2009) ou Magali Chelpi-den Hamer (2010), en proposant un éclairage sur une situation inédite d'intervention éducative en situation d'urgence.

² Dufoix Stéphane, « Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation », *Revue Européenne des Migrations internationales*, 2000 (16) 3, pp. 147-164.

³ Chelpi-den Hamer Magali, Fresia Marion et Lanoue Eric, « Education et conflits. Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise », *Autrepart* 2010/2 (n°54), p. 3-22.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.* p.4.

La crise libyenne, depuis son éclatement en 2011, a poussé des milliers de Libyens à prendre l'exil. Des pays frontaliers, la Tunisie, fait figure de « providence »⁶ pour les Libyens car c'est le seul Etat qui ne leur demande pas de visa. Très rapidement, il a été possible d'observer l'arrivée massive de familles libyennes composées en moyenne de 5 à 7 personnes et s'installant dans les villes tunisiennes⁷. La situation ne cessant de se dégrader en Libye, le nombre de ressortissants libyens sur le territoire tunisien serait, en juin 2014, de 1,2 million selon le ministère du Commerce, voire de 1,8 million depuis l'été 2014⁸. Ces chiffres sont conséquents mais ne sont pour autant fiables car aucun recensement sérieux n'a été établi pour pouvoir déterminer le nombre exact de Libyens vivant en Tunisie. En effet, d'après le recensement effectué par l'Institut National de la Statistique tunisien (INS), seuls 8772 Libyens résideraient en Tunisie⁹. Bien évidemment, la réalité doit se situer entre ces deux extrêmes, les estimations les plus fiables étant de quelques centaines de milliers de personnes au maximum, ce qui est déjà un chiffre considérable.

L'ouverture de cinq écoles libyennes en Tunisie en 2013 est la preuve même de cette présence substantielle des Libyens en Tunisie. Administrées par l'ambassade de Libye à Tunis, ces écoles, qui appliquent le programme scolaire libyen, sont ouvertes à tous les enfants libyens vivant en Tunisie, et sont gratuites. Cette émergence d'un système éducatif parallèle à l'offre éducative locale permet ainsi aux enfants libyens en exil de continuer leur formation en suivant un cursus similaire de celui qu'ils suivaient avant 2011 et, partant du principe que la présence en Tunisie n'est que temporaire, un retour en Libye ne serait aucunement problématique au plan éducatif¹⁰. Les écoles libyennes peuvent être considérées comme étant « en exil » dans la mesure où ces établissements, construits dans un contexte instable

⁶ Entretien de Kamel al-Marache par Guillaume Fourmont, « Une société en recomposition après quatre décennies de dictature », *Moyen-Orient*, n°25, Janvier-Mars 2015, pp. 30-35.

⁷ Boubakri Hassan, « Les migrations en Tunisie après la révolution », *Confluences Méditerranée*, 2013/4 N° 87, p.36.

⁸ GALL Carlotta, « Libyan Refugees Stream to Tunisia for Care, and Tell of a Home That Is Torn Apart », *New York Times*, 9 septembre 2014.

⁹ Le recensement est disponible sur ce lien : <http://rgph2014.ins.tn/sites/default/files/rgph-chiffres-v3.pdf>, visionné le 6 septembre 2015.

¹⁰ Chelpi-den Hamer Magali, « Ecoles de réfugiés ou intégration dans les écoles locales ? Le parcours des réfugiés libériens en Côte-d'Ivoire (1992-2007) », *Autrepart* 2010/2 (n°54) p. 43.

sont pensés comme étant aussi temporaires que l'exil des Libyens en Tunisie. Elles sont la caractérisation d'une exportation momentanée et non programmée du système éducatif libyen en Tunisie, afin de répondre à une situation d'urgence. Durant l'été 2014 la situation a évolué en Libye avec l'émergence de deux camps rivaux se revendiquant comme étant la légitime représentation du peuple libyen, le gouvernement de Tobrouk, reconnu par la communauté internationale et le gouvernement de Tripoli, qui se réclame de la légitimité du soulèvement de 2011¹¹. Cette nouvelle « bipolarisation du paysage politique et militaire »¹² n'a pas altéré le fonctionnement des écoles libyennes en Tunisie, mais a fait évoluer leur portée symbolique. En effet, si la représentation diplomatique libyenne en Tunisie représentait, de 2012 à 2014, un Etat, certes en crise, mais théoriquement unifié, depuis l'été 2014 elle ne représente plus que le gouvernement de Tobrouk, qui a conservé tout le patrimoine diplomatique libyen. Bien que l'ouverture d'une école dans une situation de crise comporte toujours une forte dimension politique¹³, la bipolarisation du paysage politique libyen implique par conséquent ces écoles dans le processus transitionnel libyen.

Les écoles libyennes en Tunisie nous permettent d'observer un phénomène rare, si ce n'est inédit¹⁴, celui d'un Etat qui finance l'ouverture d'écoles publiques dans un pays voisin afin d'accueillir ses propres ressortissants en exil. Outre la dimension très politique liée à l'inclusion de ces écoles dans une stratégie de légitimation du gouvernement de Tobrouk, ces écoles sont un lien de transmission de savoirs permettant aux enfants de continuer leur scolarité et de ne pas être entravés dans leur cursus. Ces écoles sont également un moyen de récréation d'un entre-soi proprement libyen, maintiennent un tissu social et permettent la préservation communautaire d'une identité libyenne. Bien plus qu'une simple intervention éducative en situation de crise, les écoles libyennes en Tunisie sont des lieux de structuration

¹¹ Bensaâd Ali, « Les trajectoires chaotiques d'une reconstruction étatique », *Moyen-Orient*, n°25, Janvier-Mars 2015, pp. 18-23.

¹² *Ibid*, p.22.

¹³ Chelpi-den Hamer Magali, Fresia Marion et Lanoue Eric, « Education et conflits. Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise », *op. cit.* p.11.

¹⁴ Il y a également le cas des écoles publiques tibétaines en Inde, cf Baujard Julie, « Les réfugiés au cœur d'une offre éducative multiple. Le cas de Delhi, Inde. », *Autrepart* 2010/2 (n°54), p. 81-96.

du quotidien des familles création d'un nouveau capital social¹⁵, établi en exil. En ce sens, notre étude de l'école libyenne de Sfax, de son fonctionnement et de son rôle social pour la communauté libyenne en exil, est l'étude de « l'école » en exil, plaçant l'école au cœur de l'exil libyen à Sfax. Si notre étude sur l'école de Sfax ne nous permet pas de généraliser nos conclusions concernant la centralité de l'école dans la constitution d'un nouveau capital social à toutes les écoles libyennes de Tunisie. Des constantes peuvent du moins nous permettre d'établir quelques conceptualisations¹⁶.

Les acteurs en présence

Tout d'abord, une petite précision terminologique. Si nous utilisons les termes « exil » et « exilés » pour désigner la présence libyenne en Tunisie, c'est qu'à notre sens ils caractérisent le mieux la situation. Alors que la presse tunisienne et internationale désigne les Libyens comme des « réfugiés », allant dans le sens d'un brouillage notionnel grandissant¹⁷, nos enquêtés se définissent eux-mêmes comme « *muhajir* », que l'on traduit littéralement par « *migrant* », quand son sens renvoie plus à la situation de l'« *exilé* ». Surtout, la grande majorité des Libyens qui vivent en Tunisie n'ont pas fait de demande de carte de séjour et encore moins de demande d'asile. Ils vivent en Tunisie, dans une posture d'attente.

Les acteurs qui travaillent sur les questions de migrations, que ce soient des associations, des journalistes ou des chercheurs, sont, dans leur grande majorité, absents de notre sujet. En effet, le HCR qui s'occupe des demandeurs d'asile pour la Tunisie, ne considère pas les Libyens comme des réfugiés. Ainsi, des organismes comme le Croissant Rouge Tunisien, partenaire local du HCR ne les considère également pas comme des populations à prendre en charge. En ce qui concerne l'OIM, des programmes sont en train d'être lancés pour

¹⁵ Nous nous référons à l'approche de Pierre Bourdieu, cf BOURDIEU Pierre, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, janvier 1980, p. 2-3.

¹⁶ Comme le note Norbert Elias : « *les données sociales peuvent être sociologiquement significatives tout en étant dépourvues de signification statistique* ». Une étude restreinte n'empêche pas d'aborder un phénomène plus large. Cf ELIAS Norbert, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997 (traduction de *The Established and the Outsiders: A Sociological Enquiry into Community Problems*, 1965).

¹⁷ Cf DORAÏ Mohamed Kamel, « Du brouillage des catégories de réfugié et de demandeur d'asile à partir d'exemples moyen-orientaux », in CAMBREZY Luc et al. *L'Asile au Sud*, La dispute, Paris, 2008, pp.89-109.

comprendre la migration libyenne et sont prévus l'automne 2015. En ce qui concerne les associations et les ONG qui travaillent sur la thématique des migrations, elles ne travaillent que sur les enjeux des *harragas* tunisiens et des migrants subsahariens. Certaines associations, comme Tunisie Terre d'Asile ou l'Association Tunisienne de Lutte contre les MST et le SIDA (ATL) s'inquiètent à propos de la paupérisation des Libyens ou en ce qui concerne la propagation de maladies sexuellement transmissibles, mais au moment de notre enquête, aucune association ou ONG ne travaillait sur cette question. En ce qui concerne la recherche, les premiers travaux qui s'intéressent exclusivement à la présence libyenne en Tunisie ont été engagés en 2015. Ce travail fait ainsi partie des premières pistes de réflexion concernant les modalités de la présence libyenne en Tunisie.

En ce qui concerne les acteurs publics, nous n'avons pas pu obtenir d'informations de la part d'administrateurs tunisiens, qui nous ont tous dit de demander une autorisation du ministère tunisien des affaires étrangères pour pouvoir nous répondre. Notre enquête exploratoire nous a au demeurant montré que les pouvoirs publics tunisiens, du moins à l'échelon local, ne s'occupe pas de la question libyenne. Ce qui peut s'expliquer par l'imminence d'élections municipales (prévues en 2016) qui bloquent toute véritable action locale¹⁸. A l'inverse des autorités tunisiennes, l'ambassade libyenne à Tunis et le consulat libyen de Sfax, représentant le gouvernement de Tobrouk, n'ont à aucun moment entravé notre travail. Bien au contraire, ils nous l'ont facilité. L'ambassade administre les écoles libyennes et rétribue son personnel. Le consulat, quant à lui, s'occupe de l'inspection de l'école de Sfax.

Problématique

La présence d'écoles publiques libyennes accueillant, pour leur grande majorité, des exilés libyens, est à la base de notre questionnement. Alors que de nombreux libyens vivent en exil en Tunisie depuis 2011, quel a été le processus qui a mené à l'ouverture de ces écoles en 2013 ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Dans quelle mesure cela a eu un impact sur les trajectoires migratoires des exilés ? Qui scolarise ses enfants dans ces écoles ? L'identification de l'environnement de l'école libyenne de Sfax nous permet ainsi d'articuler ces différentes

¹⁸ D'autant plus à Sfax qui est une ville charnière.

questions à la problématique de cette recherche : dans quelle mesure l'école libyenne est une institution qui structure la communauté libyenne en exil à Sfax ?

Objet de recherche

La migration libyenne en Tunisie est un cas complexe qui correspond à la qualification de « migration mixte »¹⁹. En effet, ce flux migratoire n'est pas uniquement composé d'exilés qui fuient pour des considérations politiques et/ou sécuritaires. Il est également composé de Libyens qui travaillent entre la Tunisie et la Libye – qui rentrent dans le comptage par nationalité des entrées et des sorties, effectué par les autorités tunisiennes –, de proches qui viennent rendre visite à des exilés ou prendre des vacances, et de Libyens qui viennent profiter de la qualité des soins des cliniques privées tunisiennes. Par conséquent, notre approche n'appréhende qu'un aspect du flux migratoire libyen.

En choisissant de travailler sur les écoles libyennes nous avons décidé de nous concentrer sur un profil particulier de migrants libyens, ceux qui restent en Tunisie. En effet, nous sommes partis du postulat selon lequel si des enfants sont scolarisés dans un lieu donné, ses parents et sa famille doivent vivre à proximité. Ce travail nous a permis d'apporter une compréhension du profil socioéconomique et sociopolitique des exilés qui ont inscrit leurs enfants à l'école libyenne de Sfax. De classe moyenne aisée, ces familles vivaient très confortablement en Libye du temps du régime de Kadhafi. Sans être pour autant des partisans du Colonel Kadhafi, ils partagent tous la conclusion que leurs conditions de vie se sont dégradées depuis 2011. Leurs relations avec le gouvernement de Tobrouk sont tumultueuses et teintées d'une forme de double-jeu, entre indifférence ou rejet et acceptation.

Sfax, qui est la deuxième ville de Tunisie, est un important pôle économique. Présentant un profil différent de celui de la capitale, Tunis, c'est une ville historiquement très liée à la Libye, que ce soit sur le plan économique ou humain.

¹⁹ THIOULET Hélène, « Migrations et relations internationales », *Transcontinentales* [En ligne], 8/9 | 2010, document 2, mis en ligne le 31 décembre 2010, consulté le 28 juillet 2015. URL : <http://transcontinentales.revues.org/787>

Hypothèses de recherche

Dans la mesure où ces écoles accueillent des exilés dont le séjour en Tunisie tend à se prolonger, notre première hypothèse de recherche consiste à considérer que l'école libyenne s'est imposée, à l'échelle de la communauté libyenne de Sfax, comme un important lieu de sociabilité permettant de reconstituer un entre-soi, une microsociété libyenne à l'étranger. Ainsi, que ce soit à travers la sociabilité des enfants ou par celle des parents, se constitue la conscience de partager un destin commun au sein du groupe d'exilés vivant à Sfax. Le corollaire de cette hypothèse consiste à penser que, l'école libyenne, de par sa place centrale dans l'exil des Libyens, est un lieu privilégié pour établir ou du moins coordonner des réseaux de solidarité entre familles d'exilés. Ainsi, ce monde libyen reconstitué à Sfax s'appuierait sur l'entraide liée à la conscience de partager une « galère » commune.

Etant donné qu'une grande partie des exilés libyens ne considèrent leur séjour en Tunisie que comme temporaire, dans l'attente d'un retour en Libye, notre seconde hypothèse est de supposer que la communauté libyenne de Sfax, soudée par l'école, se mobilise activement dans le sens d'une amélioration de leur situation en Tunisie ou afin d'accélérer la résolution des tensions en Libye. Dans cet objectif, l'école représenterait un lieu d'organisation et de coordination de la mobilisation.

Matériaux d'enquête

L'enquête de terrain réalisée dans le cadre de ce mémoire a eu lieu du 12 mars au 15 juin 2015, à Sfax, en Tunisie. Au cours de ces trois mois d'enquête nous avons réalisé des entretiens avec 8 pères d'élèves de l'école libyenne de Sfax, avec le directeur de l'école de Sfax, 3 employés tunisiens de l'école libyenne, 4 exilés libyens vivant à Sfax, dont un qui scolarise ses enfants à l'école tunisienne, avec l'attaché culturel de l'ambassade libyenne à Tunis, et avec des acteurs associatifs tunisiens.

Ce mémoire s'appuie également sur des observations, effectuées dans les quartiers fréquentés par les Libyens, dans les cafés, les cliniques et à l'école libyenne de Sfax.

Présentation du plan

D'abord, nous présenterons notre méthodologie d'enquête et notre rapport au terrain. Puis, nous montrerons en quoi les écoles libyennes en Tunisie, à travers l'exemple de l'école libyenne de Sfax, représentent un cas particulier d'intervention éducative en situation de crise. Dans cette optique nous étudierons la structure et le fonctionnement quotidien de l'école de Sfax. Ce qui nous permettra, enfin, de démontrer la place centrale de l'école libyenne dans la reconstitution d'un capital social en exil qui, tout en étant politiquement marqué, n'est pas porteur de mobilisation politique.

CHAPITRE 1 : RAPPORT A L'ENQUÊTE ET

METHODOLOGIE DE TERRAIN

Section 1 : Méthodologie d'enquête

A) Un sujet vierge pour une enquête qualitative

C'est lors d'un stage de 6 mois effectué à la Maison de France à Sfax, antenne méridionale de l'Institut Français de Tunisie, que nous avons pu nous rendre compte des conséquences du conflit libyen sur la Tunisie. La vente de pétrole libyen de contrebande sur les routes du Sud tunisien et l'importante présence libyenne dans les villes tunisiennes en sont les meilleures expressions. Après avoir fait quelques recherches, nous sommes tombés sur un article où le ministre du commerce tunisien affirme que 1,2 million de Libyens vivent en Tunisie²⁰. Ce qui représenterait environ un cinquième de la population libyenne d'avant 2011 et un dixième de la population tunisienne, soit des proportions colossales. La faible médiatisation de cet enjeu qui est une conséquence du « printemps arabe » et de l'intervention de l'OTAN en Libye en 2011 a attisé notre curiosité et nous a donné l'envie d'en savoir plus. C'est ce qui nous a conduit à travailler sur ce sujet dans le cadre d'un M2 Recherche en Relations Internationales à l'Université Panthéon-Sorbonne, afin d'acquérir des bases solides en sociologie politique, discipline jamais pratiquée auparavant.

Au cours des six premiers mois de l'année universitaire 2014/2015, nos recherches et le suivi de l'actualité nous ont montré que la situation a évolué depuis notre départ de Sfax à l'été 2014. En effet, la prise de Tripoli et de son aéroport par les forces de « Fajr Libya », en juillet de cette année, a entraîné une « seconde vague migratoire » libyenne en Tunisie²¹.

²⁰ <http://www.jeuneafrique.com/Article/JA2785p048.xml0/>

²¹ Nous reprenons ici l'idée de Rafea Tabib, maître de conférences à l'université de la Manouba, chercheur associé au laboratoire CITERES de l'université de Tours et spécialiste de la Libye, qui considère que l'arrivée massive de libyens en 2014 correspond à une seconde vague migratoire, la première datant de 2011.

Notre hypothèse initiale de recherche, qui s'est très rapidement avérée peu pertinente, était de nous demander pourquoi, alors qu'il y aurait entre 1 et 2 millions de Libyens en Tunisie – qui sont nommés de « réfugiés » dans la presse – parle-t-on tant des réfugiés syriens et si peu des Libyens ? Quelle est la spécificité de cette migration libyenne ? Nos recherches nous ont amené à comprendre que les Libyens ne sont pas considérés comme des réfugiés en Tunisie et qu'ils ont simplement le statut de touristes avec un visa de 3 mois, comme si la crise en Libye n'avait pas lieu. Suivant les conseils de Messieurs Allal et Dorronsoro, nous avons décidé de recentrer notre réflexion sur la manière dont les autorités tunisiennes gèrent, à l'échelon local, la crise migratoire libyenne. La couverture de ce sujet étant très faible, seuls quelques articles traitent – et encore de manière partielle – la question de la migration libyenne en Tunisie, et seuls un article de Hassan Boubakri datant de 2013²² et le rapport de l'International Crisis Group datant d'octobre 2014²³ traitent un peu de la présence libyenne en Tunisie. Hormis ces quelques travaux, la thématique de la migration libyenne en Tunisie depuis 2011 est quasiment vierge. Par conséquent une enquête de terrain sur place, en Tunisie, s'imposait pour récolter des données fiables. Il s'est avéré logique d'effectuer ce travail de terrain à Sfax. En effet, en plus d'être une ville au profil singulier (grande ville du Sud tunisien proche de la Libye, grand pôle économique), Sfax est une ville que nous connaissons bien et où nous disposons de nombreux contacts dans les milieux institutionnels, associatifs et culturels.

Nous sommes donc partis en Tunisie 12 mars 2015 pour une enquête de terrain prévue pour durer un mois et demi, et qui durera finalement 3 mois. Durant la première semaine de notre terrain, nous avons rencontré à Tunis les principales organisations internationales, ONG associations, et des chercheurs travaillant sur la question des migrations. Nous avons alors été surpris de constater qu'aucun organisme travaille sur la question de la présence libyenne en Tunisie, hormis l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC) qui compte mettre en place un « observatoire sur la présence libyenne en Tunisie » et l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) qui compte démarrer une étude à l'automne 2015. Surtout, nous avons compris qu'étudier la manière dont les autorités tunisiennes gère la

²² BOUBAKRI Hassan, « Les migrations en Tunisie après la révolution », *Confluences Méditerranée*, 2013/4 N° 87, p.31-46.

²³ BECHIR AYARI Michaël, « La Tunisie des frontières (II) : terrorisme et polarisation régionale », *International Crisis Group*, 21 octobre 2014, 20p.

migration libyenne revient en fait à travailler sur leur inaction, ce qui s'est vérifié dès nos premiers jours à Sfax, fin mars.

A Sfax, Betty Rouland, une géographe en contrat postdoctoral avec l'Institut d'Etudes Africaines de Francfort, travaille depuis novembre 2014 sur l'accès des Libyens aux cliniques privées sfaxiennes. Dès les premiers jours de notre terrain, en suivant les conseils de Mme Dirèche, la directrice de l'IRMC, nous avons décidé de recentrer notre enquête sur l'école libyenne de Sfax. En effet, l'école apparaît, avec les cliniques privées, comme étant un des meilleurs moyens d'approcher les migrants libyens dans un cadre sociologique clairement défini. Comme l'on dispose de très peu de données sur la présence libyenne en Tunisie, cette enquête ne peut qu'être de nature qualitative, afin d'apporter des connaissances brutes sur ce sujet. Ainsi, il ne nous restait plus qu'à trouver cette école libyenne car son emplacement est peu connu par les Sfaxiens, réussir à faire accepter notre présence²⁴, trouver un traducteur fiable, et démarrer les entretiens.

B) Enquêter auprès de l'école libyenne : un terrain difficile d'accès

Il nous a fallu un mois pour réussir à remplir ces différents objectifs. La rencontre avec Intissar²⁵, une étudiante libyenne de la faculté de Sfax, qui a fait ses études à la mission française de Tripoli, a été déterminante. En effet, comme sa nièce est scolarisée à l'école libyenne de Sfax elle a pu nous donner tout au long de l'enquête des contrepoints par rapport aux propos tenus par les pères de famille. Toutefois, Elle nous a également porté un éclairage à la question cruciale qui était de savoir si cette école libyenne était privée – ce qui nous semblait être le plus vraisemblable – ou publique. Dès que nous avons eu la confirmation que les écoles libyennes de Tunisie sont des écoles publiques administrées par l'ambassade libyenne à Tunis, nous sommes partis à Tunis afin d'essayer d'obtenir une autorisation émanant de l'ambassade libyenne elle-même. Début mai, nous rencontrons M. Hichem Buchaala, attaché culturel de l'ambassade libyenne, qui est francophone, et qui nous accorde un laissez-passer pour l'école libyenne de Sfax.

²⁴ BEAUD Stephane, WEBER Laurence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La découverte, 2010, 336p

²⁵ Les noms sont volontairement modifiés.

Dès le lendemain, nous nous rendons au consulat libyen de Sfax, afin de signaler notre présence, et nous rencontrons Ahmed, un employé qui scolarise ses enfants à l'école libyenne. Particulièrement enthousiaste qu'on traite enfin de la migration libyenne en Tunisie, il appelle le directeur de l'école libyenne, M. Sh., afin de convenir un rendez-vous pour le lendemain, avec des parents d'élèves. Avec Sadok, un ami danseur impliqué dans le réseau culturel sfaxien, et qui a accepté d'être notre traducteur pour le temps de l'enquête, nous avons dès lors commencé nos entretiens. Disposant de peu de temps – un peu plus d'un mois – et ayant assez peu de matière, nous n'avons pas véritablement pu être véritablement exigeant en ce qui concerne les profils de personnes à interroger. Notre objectif initial était de pouvoir interroger le plus de pères de famille scolarisant leurs enfants à l'école libyenne possible, ainsi que le personnel, tunisien et libyen, de l'école. Malheureusement, le directeur de l'école ne s'est pas montré très coopératif que pour la forme et ne nous a pas beaucoup aidé dans notre travail. Ainsi, après avoir refusé de donner aucun chiffre en affirmant qu'ils sont « *confidentiels* », M. Sh. ne nous a pas aidé à rencontrer d'autres parents d'élèves que ceux que nous avons rencontré le premier jour. De la même manière, il ne nous a pas donné accès au personnel ; nous avons donc fini par laisser un questionnaire pour avoir accès au personnel, questionnaire qui a été (mal) rempli par 5 personnes sur une trentaine d'employés. Inutiles statistiquement, ils nous ont tout de même servi à obtenir les coordonnées de trois employées tunisiennes de l'école. Nous avons organisé un entretien groupé avec elles, qui nous a permis d'obtenir un contrepoint aux réponses du directeur et des parents d'élèves quant au fonctionnement et au quotidien de l'école.

Une des principales difficultés de notre terrain tenait au fait que tous les rendez-vous s'effectuaient après une prise de contact au téléphone. Or, le téléphone permet aux enquêtés de prendre le temps de réfléchir, d'en parler autour d'eux, ce qui dans notre cas s'est révélé être un point négatif. Au-delà de leur méfiance compréhensible à notre égard, il était bien plus efficace de justifier notre travail et notre présence de vive voix plutôt qu'au téléphone. Nous avons toutefois pu effectuer des entretiens avec un échantillon de 8 parents d'élèves, de 3 exilés libyens, du directeur de l'école, de 3 employées tunisiennes de l'école, et d'Intissar, l'étudiante à l'université de Sfax. Après chaque entretien il était très compliqué de savoir s'il allait être possible de revoir une nouvelle fois nos enquêtés. Surtout, nous avons vite compris que les parents d'élèves renaient les numéros de téléphone que nous utilisions pour ne pas avoir à nous répondre. Ainsi, ce terrain, difficile d'accès, était en perpétuelle alternance entre

des moments d'ouverture et des moments de fermeture. Début juin, alors que nos enquêtés ne nous répondaient plus, nous avons fini par décider d'enquêter auprès des cliniques et des entrepreneurs libyens. Par manque de temps et avec l'approche du mois du Ramadan, ces pistes ne se sont pas révélées fructueuses, mais elles permettraient dans le cadre d'un autre travail de rechercher d'apporter une meilleure compréhension du phénomène des écoles libyennes en Tunisie.

Notre grille d'entretiens, établie en concertation avec Betty Rouland avec qui nous avons beaucoup travaillé, nous a permis d'établir les profils socioéconomiques et politiques de nos enquêtés. A travers des entretiens approfondis, menés de manière semi-directive, nous avons pu recomposer les biographies de ces exilés libyens, saisir les réseaux de sociabilité qui les unissent, comprendre leur appropriation de l'espace sfaxien... L'école libyenne s'est avérée être un lieu central qui unit la communauté libyenne de Sfax, ce qui a rendu pertinente notre décision de centrer notre enquête sur son fonctionnement et son rôle dans l'exil libyen à Sfax. Ainsi, nous avons pu obtenir suffisamment d'informations pour pouvoir affirmer que les écoles libyennes en Tunisie sont une forme atypique voire inédite d'intervention éducative en situation de crise. De même, nous avons pu établir la dimension structurante que représente une institution comme l'école, dans la manière où elle permet de recréer un entre-soi, pour nos enquêtés.

Nous avons également identifié des limites à notre travail de terrain. La première tient au calendrier de l'enquête. En effet, le mois de mai correspond à la fin des cours pour la majorité des élèves. Ainsi, nous n'avons pas pu assister à des moments comme celui de la sortie des classes, qui nous aurait permis de nous présenter et d'être identifié par un plus grand nombre de parents d'élèves. Le fait que le Ramadan ait début à la mi juin amplifie ce constat. En effet, outre le fait que nos enquêtés puissent être en dehors de Sfax à cette période, le mois de Ramadan est un période où les journées sont mornes et les soirées très intenses. Difficile par conséquent de pouvoir envisager de prendre le temps d'effectuer des entretiens approfondis dans ce contexte. La nécessité d'avoir recours à un traducteur est une autre importante limite. En effet, même si nous nous exprimions le plus souvent possible, nos enquêtés dialoguaient toujours avec Sadok, qui avait tendance à ne retenir et à ne rebondir que sur ce qui l'interpellait, ce qui compliquait notre gestion des entretiens. De plus, étant donné que Sadok avait des activités en parallèle à mener, nous avons mis beaucoup de temps

à reprendre nos entretiens. A bien des égards, si un traducteur permet d'établir un contact intelligible avec les enquêtés, sa présence implique des pertes nécessaires, notamment en ce qui concerne « l'à côté »²⁶. Enfin, « last but not least », nous n'avons pas réussi à établir des réelles relations de confiance avec la plupart de nos enquêtés. Que ce soit le fait d'être français, l'indisposition et la méfiance de nos enquêtés ou le fait que nous manquions à leurs yeux de légitimité pour effectuer notre enquête, nous avons l'impression de pouvoir être très rapidement discrédités auprès des exilés libyens. Ainsi, au moment de notre départ, le 15 juin 2015, nous n'avons pu revoir qu'Ahmed, qui travaille au consulat, et qui était le seul père de famille avec qui nous avons pu bien travailler. Toutefois, quand nous avons quitté notre terrain, nous avons la sensation que, dans le temps imparti, nous avons pu récupérer suffisamment de matière pour pouvoir effectuer un véritable travail de recherche en sciences sociales.

²⁶ BEAUD Stephane, WEBER Laurence, *Guide de l'enquête de terrain, op.cit.*

Section 2 : Enquête ethnographique et place du chercheur

A) La place du chercheur dans son milieu d'investigation : enquêter auprès d'exilés

Les Libyens ont beau être visuellement très présents à Sfax mais sont difficilement accessibles. Tout en vivant en bonne intelligence avec les Tunisiens, ils mènent une vie parallèle, regroupés dans leurs cercles de connaissance. Marqués par leur expérience de l'exil, les populations libyennes vivant en Tunisie sont de manière générale pas très avenantes, même pour des Tunisiens avec qui ils partagent un creuset culturel et la langue. Dans cette configuration, nous sommes d'autant plus conscients des représentations qui sont projetées sur le chercheur. Dans le contexte tunisien, en 2015, un entretien avec un exilé libyen met en scène un jeune homme blanc, un étudiant-chercheur français qui interroge un *muhajir* (« migrant ») libyen, méditerranéen et dans une situation d'attente, sur sa vie en Tunisie. Une telle configuration interpelle les exilés qui ne sont pas familiarisés avec le travail de recherche. Même pour ceux qui le sont, notre démarche n'est pas une démarche commune et nécessite d'être questionnée. Pour quasiment chaque entretien passé avec nos enquêtés nous avons ainsi dû passer bien 30 minutes (avec la traduction) pour réussir à faire comprendre notre démarche.

Le premier entretien, effectué dans le bureau du directeur de l'école de Sfax avec 3 enquêtés (Hussein, Fathi et Slim), est brouillon et raté. Sans disposer d'une méthode sociologique sûre, nous sommes totalement débordés avec Sadok par l'afflux de mots, de réflexions, de rebondissements etc. Impossible d'orienter le débat d'une manière qui nous convient. Conclusion : organiser des entretiens collectifs sans préparation est une mauvaise idée. Cet entretien a été la preuve d'une démarche à perfectionner et la naïveté de notre approche : « *En parlant aux gens, je m'attendais simplement à apprendre des choses qui (...) me permettent d'affiner ma compréhension et mon analyse de la situation. Je voulais les placer en situation de dire un maximum de choses, notamment des choses auxquelles je n'avais pas pensées* »²⁷. A l'inverse de cet entretien collectif où les questions et les thématiques à aborder n'étaient pas totalement fixées, les autres entretiens se sont déroulés de manière plus

²⁷ BECKER Howard, « Les ficelles du métier », La découverte, 2002, p. 108.

conforme à nos attentes. Le journal de terrain, où nous consignions pensées, observations et hypothèses nous a ainsi été d'une grande aide pour réussir à élaborer une stratégie d'entretien.

Tout en se méfiant de notre enquête de terrain, nos enquêtés donnaient l'impression d'avoir comme un besoin de parler, de revenir sur ce qui s'est passé en Libye en 2011, le traumatisme du départ, la situation d'attente dans laquelle ils sont plongés... Nos entretiens devaient par conséquent être pensés pour leur permettre de s'exprimer librement durant un certain temps. Ce qui permet souvent de recueillir des réflexions ou des propos qui nous amènent à des perspectives de réflexion que nous n'avions pas envisagées. Le flux de parole, d'autant plus difficile à recueillir lors d'entretien collectifs, doit être canalisés, quitte à essayer d'interrompre la discussion, si elle perd en cohérence, afin de recentrer l'entretien. Ce qui permet d'acquérir un minimum de respect de la part de nos enquêtés qui peuvent ainsi réaliser le caractère professionnel de notre démarche.

Le rapport au support avec lequel nous consignons les entretiens nécessite également d'être pensé. En effet, le dictaphone est un outil d'entretien, certes efficace, mais qui braque souvent. Ainsi, peu d'enquêtés se sont montrés d'accord pour qu'on enregistre l'entretien, et ce malgré l'usage des diverses techniques d'approches présentées par Stéphane Beaud et Laurence Weber dans leur ouvrage²⁸. Le cahier de note s'est révélé être une bonne solution. Si, à chaque début d'entretien nos enquêtés pouvaient être attentifs à ce que nous écrivions, ils abandonnaient au bout de quelques minutes et se laissaient interroger plus aisément. Lors du seul entretien que nous avons eu avec Mehdi, un père de famille qui s'est montré particulièrement hostile envers nous, au bout d'une heure trente de discussion (ou plutôt d'accusation d'espionnage) il s'arrête et nous dit : « *tu ne prends pas de notes ? ce que je dis n'est pas digne d'être écrit ?* ». L'absence de support de notes, liée au climat délétère et à notre volonté d'établir une relation de respect et de confiance avant de commencer à consigner les propos de l'enquêté, a ainsi été pris comme une marque d'indifférence de notre part.

L'entretien, dans un lieu anonyme peut, comme cela l'a été pour les employées tunisiennes de l'école, outre le contenu de la conversation, être considéré comme une forme

²⁸ BEAUD Stéphane, WEBER Laurence, *Guide de l'enquête de terrain*, op.cit.

de don au sens de Marcel Mauss²⁹. « *La relation ethnographique est une relation interpersonnelle au sein de laquelle les enquêtés **donnent** quelque chose à l'ethnographe (du temps, des informations, de l'hospitalité) qui se doit donc **rendre** »³⁰. En effet, s'exposer avec le chercheur français peut en effet représenter une sorte de prise de risque qu'il est nécessaire de considérer dans notre travail ethnographique. Intissar, par exemple, malgré toute la bonne volonté dont elle faisait montre, ne pouvait être vue que dans des lieux anonymes comme sa faculté, pour ne pas avoir d'ennuis avec sa famille. La logique du don et de contre-don, inhérente à l'enquête ethnographique, est souvent déséquilibrée ; l'entretien « *bénéficie davantage au chercheur* »³¹. En effet, les trois types de contre-dons sont « la présence et l'écoute comme marque d'intérêt », l'« extériorité, (les) marqueurs sociaux et (la) gratification symbolique » qu'implique l'entretien, et la possibilité, le cas échéant, d'« aider » les enquêtés³².*

Enfin, durant l'enquête de terrain, le chercheur doit tenter de garder une distance critique à l'égard de ses enquêtés. Il est important de prendre conscience des représentations que le chercheur projette sur ses enquêtés³³. D'autant plus que, en travaillant sur des Libyens dans un contexte tunisien, il peut être intellectuellement tentant de céder à des formes de relativisme culturel. Dans un autre registre, nos enquêtés donnent une présentation d'eux-mêmes et de leurs parcours de la manière qui leur convient, et qui se veut comme étant cohérente avec les attentes présupposées du chercheur. Nous avons ainsi été confronté à des situations de mensonges ou d'importantes omissions, sur lesquels nous pouvions difficilement revenir. C'est par exemple le cas de Saïd qui, tout en prétendant être un ardent partisan de Kadhafi et n'avoir jamais travaillé à Sfax depuis son arrivée en 2011, a en fait travaillé au consulat de Sfax pendant presque 2 ans, jusqu'en 2013. Durant l'enquête de terrain, il était nécessaire d'arriver à conserver une distance critique et une conscience des représentations

²⁹ MAUSS, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris, 1950

³⁰ BOUILLON FLORENCE, « Pourquoi accepte-t-on d'être enquêté ? Le contre-don, au cœur de la relation ethnographique », dans *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, (sous la direction de BOUILLON Florence, FRESIA Marion et TALLIO Virginie), Paris, Centre d'études africaines, EHESS, 2005, p.76.

³¹ *Ibid.* p.92.

³² *Ibid.*

³³ Cf PASSERON, Jean-Claude, GRIGNON, Claude, *Le Savant et le populaire, misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Le seuil, 1989.

que nous projetons sur nos enquêtés mais également sur la manière dont eux-mêmes nous représentent.

B) Être un chercheur français dans le contexte de l'exil libyen

Le fait d'être un chercheur français est une donnée importante dans notre terrain. Si cela a pu pas mal desservir à notre enquête, cela a eu le mérite d'attiser la curiosité et de permettre d'engager les conversations immédiatement. Le fait d'être français nous obligeait tout d'abord à justifier d'autant plus notre démarche et à affirmer de manière récurrente que « *en 2011 on ne savait pas* », « *nous avons été manipulés* » etc. Très rancuniers envers la France et le président Sarkozy, « *alors que Kadhafi lui a payé sa campagne* », il était impératif de se démarquer de la politique menée par l'ancien président français pour pouvoir obtenir l'attention et le respect de nos enquêtés. Le fait d'être français impliquait qu'il était incontournable de s'attarder sur l'intervention menée par l'OTAN à partir de mars 2011, et de reconnaître devant nos enquêtés, surtout devant des partisans du régime de Kadhafi, « *la grave erreur que nous avons commise* ». En effet, ce n'est pas seulement la France ou l'armée française qui en est responsable, mais « le peuple français » qui soutenait l'intervention.

Notre posture de reconnaissance d'une « faute » commise par la France, que nous tentons de réparer en partie par notre enquête nous a tout de même permis d'obtenir de bons résultats. Toutefois, pour nos enquêtés, ce travail de terrain doit permettre « *d'alerter la communauté internationale sur les conditions de vie des Libyens en Tunisie* », ce qui serait une manière de payer la « dette » que nous avons à leur égard, du fait de notre nationalité. Ainsi, nous étions dans une posture ambivalente selon les enquêtés. Pour reprendre l'expression de Julie Baujard, nous étions « mi espion, mi avocat »³⁴. Entre les Libyens qui affirmaient « *reprendre un peu confiance dans le peuple français* » et ceux qui considéraient que nous sommes venus pour effectuer le « *service après-vente de Sarkozy* », les réactions étaient très contrastées.

³⁴ cf BAUJARD Julie, « Ni espionne, ni avocate. La place ambiguë de l'ethnologue auprès des réfugiés », dans *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, (sous la direction de BOUILLON Florence, FRESIA Marion et TALLIO Virginie), Paris, Centre d'études africaines, EHESS, 2005, p.125-143.

Durant ces entretiens, la présence de Sadok s'est avérée déterminante. En effet, en tant que Tunisien, « frère arabe », il pouvait obtenir la confiance de nos enquêtés et atténuer leur agressivité. Ainsi, Mehdi, qui pleure encore son fils décédé en 2011, nous a très clairement insulté et menacé durant plus d'une heure d'entretien. Et, d'une certaine manière, le filtre de la traduction de Sadok atténuait la violence des propos et nous permettait de prendre le temps d'élaborer des réponses constructives. En fait, c'est Sadok qui, par sa personnalité et sa capacité d'adaptation, qui nous a véritablement permis de nous faire accepter par nos enquêtés, car c'est lui qui réussissait véritablement à attirer la sympathie et l'écoute de nos enquêtés et de pouvoir présenter le travail qui suit.

Ce chapitre nous a donc permis de présenter notre méthodologie de terrain, le cadre dans lequel cette enquête a été réalisée. Nous allons désormais porter notre attention sur l'objet central de la recherche : les écoles libyennes en Tunisie à travers l'exemple de l'école libyenne de Sfax.

CHAPITRE 2 : UNE ECOLE PUBLIQUE LIBYENNE A

L'ADRESSE D'EXILES LIBYENS EN TUNISIE

A la rentrée 2013, 5 écoles publiques libyennes ont été ouvertes pour permettre aux familles libyennes vivant en Tunisie d'assurer une continuité éducative pour leurs enfants malgré l'exil et la crise en Libye. Cette initiative – fait d'un Etat via son ambassade, dans un pays « ami », tente de répondre à une situation de crise inédite et est pensée comme étant une solution à court terme pour les familles libyennes vivant en Tunisie. Ce genre de solution n'est *a priori* pas une nouveauté ; la préoccupation concernant le devenir des enfants durant une situation de conflit ou d'exil est ancienne. Au demeurant, l'étude concernant les interventions éducatives en situation d'urgence, ses modalités et ses acteurs, est encore peu développée³⁵. En effet, l'« éducation en situation de crise » en tant que thématique de recherche apparaît à partir des années 1990, en lien avec la multiplication des crises, l'essor d'une préoccupation mondiale pour l'éducation et la standardisation des interventions de solidarité internationale.

Le cas des écoles libyennes en Tunisie s'inscrit pleinement dans cette thématique de recherche. Au demeurant, par leurs statuts, leurs financements et leurs modes de fonctionnement, elles représentent un cas particulier d'« éducation en situation de crise ». Tout d'abord, nous présenterons les enjeux liés à l'« éducation en situation de crise », avant de présenter plus précisément les écoles libyennes en Tunisie et le rôle du gouvernement libyen dans leur création et leur fonctionnement. Enfin, nous nous focaliserons sur le cas de l'école libyenne de Sfax, qui est la structure dans laquelle nous avons mené notre enquête.

³⁵ Chelpi-den Hamer Magali, Fresia Marion et Lanoue Eric, « Education et conflits. Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise », *Autrepart* 2010/2 (n°54), p.4.

Section 1 : Les enjeux de l' « éducation en situation de crise »

La notion d'« éducation en situation de crise », « d'urgence » ou de « post-crise » a pour la première fois été énoncée en 1996 dans un rapport dirigé par Graça Machel pour l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'impact des conflits sur les enfants. En appelant la communauté internationale à « *faire de l'éducation une composante prioritaire de l'assistance humanitaire* », ce rapport a fait date et a eu un impact considérable sur les organisations humanitaires et les institutions de développement concernant leurs actions en faveur des enfants victimes de situations de conflit. Pensée comme étant un « *outil de protection des enfants contre toutes les formes d'exploitation et comme un dispositif essentiel pour répondre aux besoins psychosociaux des enfants et véhiculer des messages de paix et de réconciliation* »³⁶, l'« éducation en situation de crise » est dès lors une des composantes de l'action humanitaire en situation d'urgence. Nous nous appuyons ici sur le dossier intitulé « Education et conflits » dirigé par Magali Chelpi-den Hamer, Marion Fresia et Eric Lanoue pour la revue *Autrement* en 2010, qui donne un éclairage synthétique sur les enjeux étudiés et peu étudiés de l'« éducation en situation de crise » en tant que thématique de recherche. Ainsi, après avoir déterminé les divers enjeux de l'« éducation en situation de crise » en nous concentrant plus précisément sur les cas des réfugiés et exilés, nous verrons en quoi, parmi les cas d'interventions éducatives d'urgence menées par des Etats, le cas des écoles libyennes apparaît comme étant bien singulier.

A) L'éducation, quatrième pilier de l'aide humanitaire

Le « *droit de l'enfant à l'éducation* »³⁷ est pour la première fois proclamé dans un texte international lors de la Convention relative aux droits de l'enfant signée le 20 novembre 1989. Cette dernière reconnaît, dans l'ordre international, l'importance de l'éducation dans le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Depuis, la thématique de l'« Education pour tous » s'est

³⁶ Chelpi-den Hamer Magali, Fresia Marion et Lanoue Eric, « Education et conflits. Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise », *op.cit.* p.3.

³⁷ <http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx> visité le lundi 17 août 2015, 18h20.

développée, en témoigne l'insertion de l'éducation dans les points 2 et 3 des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ainsi, d'un « *bien public* » national, l'éducation devient un « *bien global* »³⁸, consacrant l'émergence d'un « *nouvel ordre scolaire* » mondial³⁹. La qualification en 2007 de l'éducation comme « quatrième pilier de l'humanitaire » par les Nations Unies entérine une évolution dans les pratiques de l'aide en situation d'urgence concernant les familles réfugiées. Tant liée à la « *construction sociale de l'éducation en sujet de préoccupation internationale* » qu'à « *l'expansion et la normalisation croissante de la sphère humanitaire* », cette évolution ancre l'idée selon laquelle « *l'éducation peut protéger les enfants en temps de guerre et sauver des vies* »⁴⁰.

La préoccupation concernant les enfants victimes de guerre et de violences n'est certes pas nouvelle, mais l'on peut constater depuis les années 1990 une véritable institutionnalisation de l'action à l'échelle internationale pour leur garantir une éducation à ces enfants-là. Partant de postulats comme celui selon lequel l'éducation sauve des vies, les interventions éducatives en situation de crise cherchent à répondre à la détresse des enfants en leur proposant un système sensé leur apporter un soutien psycho-social ainsi qu'un minimum de continuité dans leur parcours éducatif. Qu'elles soient mises en place par des ONG, le HCR⁴¹ ou par un Etat tiers⁴², ces actions sont pensées comme devant apporter un cadre rassurant pour les enfants et les familles. Ces dernières sont d'ailleurs souvent impliquées, notamment financièrement, dans la mise en place et le fonctionnement de ces systèmes éducatifs parallèles⁴³.

³⁸ Chelpi-den Hamer Magali, Fresia Marion et Lanoue Eric, « Education et conflits. Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise », *op.cit.* p.6.

³⁹ Lange Marie-France, « École et mondialisation : vers un nouvel ordre scolaire ? », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 169-170 | 2003, mis en ligne le 20 décembre 2006, consulté le 10 octobre 2012. URL : <http://etudesaficaines.revues.org/194>

⁴⁰ Chelpi-den Hamer Magali, Fresia Marion et Lanoue Eric, « Education et conflits. Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise », *op.cit.* p.8.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² cf BAUJARD Julie, « Les réfugiés au cœur d'une offre éducative multiple. Le cas de Delhi (Inde) », *Autrepart*, 2010/2 (n°54), p.81-96.

⁴³ Chelpi-den Hamer Magali, Fresia Marion et Lanoue Eric, « Education et conflits. Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise », *op.cit.* p.15.

La notion d'« éducation en situation de crise » renvoie à de multiples contextes : des écoles spontanées dans les quartiers pauvres créées du fait d'un désinvestissement de l'Etat comme au Congo-Brazzaville aux systèmes éducatifs parallèles au sein d'un Etat comme les écoles indiennes zapatistes au Chiapas en passant par les écoles de la réconciliation comme celle de Saint-Antoine à Chypre⁴⁴. Ainsi pour notre étude, nous travaillerons surtout sur cette notion dans un contexte d'une migration, en nous concentrant sur les cas de scolarisation en situation de crise des réfugiés et des exilés (Libériens en Côte d'Ivoire, Mauritaniens au Sénégal, Tibétains en Inde...). Il faut souligner que la notion d'« éducation en situation de crise » permet d'explorer un aspect encore peu étudié des migrations. Pourtant dans bien des situations, la question de l'avenir des enfants est un enjeu déterminant dans les stratégies migratoires développées par les familles⁴⁵. Aussi, si les trajectoires migratoires des réfugiés ou des exilés sont de manière générale loin d'être homogènes, il en est de même des choix concernant la scolarisation des enfants en situation de migration. En effet, en fonction du niveau social des parents, de l'intérêt porté ou non pour les études, de la variété de l'offre éducative proposée dans le pays d'asile, du statut attribué aux migrants etc. les cas de figures d'éducation en situation d'urgence sont nombreux⁴⁶. De même, la question du type de scolarité se pose pour les familles qui migrent comme le résume Magali Chelpi-den Hamer : « *est-il préférable que les réfugiés suivent le programme d'enseignement de leur pays d'origine ou celui de leur pays d'asile ?* »⁴⁷. Selon les familles, les situations ou les perspectives de retour cette question prend un sens plus ou moins grave.

La question du retour est, dans l'exil, un enjeu important pour les familles, qui comporte une forte dimension politique. En effet, inscrire ses enfants dans les écoles du pays d'asile,

⁴⁴ Pour en savoir plus, cf Baronnet Bruno, « Autonomie indienne et éducation au Chiapas . Les écoles des terres récupérées par les paysans mayas du Sud-est mexicain», *Autrepart* 2/2010 (n° 54) , p. 65-79, Joncheray Mathilde, Dorier Elisabeth, « L'éducation en crise au Sud du Congo-Brazzaville : quel réinvestissement de l'État ? . », *Autrepart* 2/2010 (n° 54) , p. 97-117, Papadopoulos Mando, « Les enjeux de la réconciliation . Ethnographie d'une école promouvant la coexistence entre Chypriotes grecs et turcs», *Autrepart* 2/2010 (n° 54) , p. 119-131

⁴⁵ Chelpi-den Hamer Magali, « Ecoles de réfugiés ou intégration dans les écoles locales ? Le parcours des réfugiés libériens en Côte-d'Ivoire (1992-2007)», *Autrepart* 2010/2 (n°54) p. 44.

⁴⁶ *Ibid.* p.48.

⁴⁷ *Ibid.* p. 43.

revient à considérer— de manière consciente ou non —le retour comme une perspective lointaine et qu’ainsi il est dans l’intérêt de l’enfant d’essayer de s’intégrer au nouveau pays. Inversement, les écoles pour réfugiés (ou exilés selon les configurations) sont souvent envisagées comme étant temporaires comme le cas des écoles pour Libériens en Côte d’Ivoire⁴⁸ car le retour est considéré comme proche. Ainsi les enfants seraient pénalisés en étant scolarisé dans les écoles du pays d’asile. De plus, scolariser les enfants dans des écoles pour réfugiés, loin de les éloigner de la violence comme elles sont supposées le faire, les y maintiennent. De fait, dans le cas de la scolarisation en exil, « *l’école est avant tout envisagée comme un lieu par excellence de transmission d’une mémoire extrêmement politisée de la violence* »⁴⁹. En effet, une école pour réfugiés et exilés, où les programmes du pays d’origine sont souvent enseignés par des professeurs eux-mêmes en situation d’exil, est la manifestation quotidienne de la douleur du départ et du déclassement. Si les dispositifs éducatifs mis en place pour les migrants sont porteurs de nouveaux espoirs, ils transmettent également l’attachement au pays d’origine et entretiennent une mémoire collective de la douleur du départ⁵⁰.

De manière générale, la littérature existante sur les dispositifs éducatifs mis en place pour les familles en situation d’urgence pointe deux principales limites. La première est le fait que l’idéologie promue par les organismes internationaux de l’éducation pour tous élude, un enjeu très politique, celui de l’éducation, selon la formulation de Marie-France Lange « *pour qui, avec qui et pour quel projet de société* »⁵¹. En effet, si en théorie les écoles pour réfugiés ont une visée « *humanitaire* »⁵² et sont ouvertes à toutes et à tous, dans bien des cas, que ce soit

⁴⁸ Cf Chelpi-den Hamer Magali, « Ecoles de réfugiés ou intégration dans les écoles locales ? Le parcours des réfugiés libériens en Côte-d’Ivoire (1992-2007) », *op.cit.*

⁴⁹ Chelpi-den Hamer Magali, Fresia Marion et Lanoue Eric, « Education et conflits. Les enjeux de l’offre éducative en situation de crise », *op.cit.* p.11.

⁵⁰ Cette transmission peut même être extrêmement simplificatrice comme dans les écoles pour Mauritanien au Sénégal. Voir FRESIA Marion, *Les Mauritanien réfugiés au Sénégal. Une anthropologie de l’asile et de l’aide humanitaire*, Paris, L’Harmattan, 2009, 382p.

⁵¹ Lange Marie-France, « École et mondialisation », *Cahiers d’études africaines* [En ligne], 169-170 | 2003, mis en ligne le 20 décembre 2006, consulté le 10 octobre 2012. URL : <http://etudesafricaines.revues.org/194>, p.149.

⁵² Selon les propos de M. Sh, directeur de l’école libyenne de Sfax.

au niveau du projet politique ou au niveau financier, ces écoles excluent également⁵³. L'autre limite concerne quant à elle l'efficacité de ces dispositifs éducatifs. Du fait de la faible mémoire institutionnelle⁵⁴ (et de la faiblesse des moyens dans bien des cas), les écoles ouvertes en situation d'urgence prennent souvent peu en considération les besoins des familles ; elles peuvent être fermées à tout moment, les suivis ne sont pas bien assurés, les professeurs pas bien formés etc. Ainsi, les solutions d'urgence trouvées pour scolariser les enfants de migrants, qu'ils soient exilés ou réfugiés, sont précaires, peu efficaces et souvent très politisées. Au demeurant, elles permettent d'apporter l'espoir d'un avenir pour les familles victimes de la violence des conflits. Assurée la plupart du temps ces dernières décennies par des organismes internationaux, nous verrons si, comme pour le cas de l'Etat libyen en Tunisie, les Etats peuvent également s'impliquer dans l'éducation en situation de crise de leurs propres ressortissants et dans quelle mesure ils le font.

B) L'éducation financée par l'Etat d'origine

Le phénomène des écoles publiques étrangères, ou du moins financées en partie par ce pays, n'est pas l'unique apanage des écoles libyennes en Tunisie. En effet, les établissements français à l'étranger sont un bon exemple d'établissements publics gratuits (pour les Français du moins) dispersés dans 135 pays. Si les enfants français vivant à l'étranger sont prioritaires, elles sont également ouvertes aux autres nationalités, moyennant finances. Au demeurant, la comparaison entre les écoles libyennes en Tunisie et les établissements français à l'étranger s'arrête rapidement. En effet, les établissements français à l'étranger ont plusieurs objectifs : assurer une continuité éducative pour les enfants des expatriés français, mais également promouvoir la culture et l'éducation à la française tout en permettant de tisser des liens émotionnels forts entre des enfants du pays où l'établissement est implanté et la France. A l'inverse, les écoles libyennes en Tunisie, comme nous le verrons plus loin, ne sont ouvertes qu'aux Libyens et ne cherchent en aucun cas à étendre l'influence de la Libye en Tunisie. De plus, si les enfants français qui sont scolarisés dans les établissements français à l'étranger

⁵³ Voir le dossier de *Autrepart*

⁵⁴ Chelpi-den Hamer Magali, Fresia Marion et Lanoue Eric, « Education et conflits. Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise », *op.cit.* p.14.

sont considérés comme des expatriés, les enfants libyens sont, quant à eux, des exilés. En fait, la dichotomie tant juridique que symbolique entre l'« expatrié », qui est « celui qui a quitté son pays », et l'« exilé » qui est celui qui « vit en exil » (Larousse 2012), exprime les différences entre une école ouverte en situation d'urgence et une école pensée pour renforcer la présence et l'influence du pays d'origine.

Différentes en terme de statuts et d'objectifs, les écoles libyennes en Tunisie sont un cas de figure rare voire inédit d'ouverture d'une école publique pour des exilés, le tout organisé et financé par des institutions représentant le pays d'origine. En cherchant dans la littérature développée sur la question, nous avons trouvé un cas qui présente des similarités, celui des écoles tibétaines en Inde, au Népal et au Bouthan⁵⁵. Celles-ci, soutenues par les pays d'accueil et la communauté internationale, sont concomitantes de l'installation des Tibétains dans ces pays-là après la prise du Tibet par la Chine en 1959. Dans leurs études sur les écoles tibétaines, respectivement au Népal dans les années 1990 et en Inde dans les années 2000, Christiane Labiesse et Julie Baujard montrent dans leurs travaux le caractère hybride de l'éducation qui y est dispensée. En effet, le système scolaire tibétain étant très inspiré du système scolaire occidental, le programme comporte une formation « traditionnelle » centrée sur l'histoire et la langue tibétaine, et une formation « moderne » comportant l'enseignement des sciences, de l'anglais, de l'hindi⁵⁶... Si les débouchés de cette formation sont circonscrits au secteur des services, ces écoles permettent tout de même de « *promouvoir la nouvelle idéologie démocratique, unitaire et nationaliste que (le Dalaï-Lama) propose aux réfugiés comme base au futur gouvernement du Tibet* »⁵⁷. En effet, ces écoles perpétuent le sentiment d'appartenance des Tibétains en exil au combat politique non-violent mené par le Dalaï-Lama, le tout avec le soutien de l'Inde – pays où les Tibétains sont les plus nombreux – qui accueille le gouvernement tibétain en exil, et de la communauté internationale. En fait, les fonds publics qui financent les écoles tibétaines ne sont pas issus du gouvernement tibétain en exil

⁵⁵ LABIESSE Christiane. « L'école de l'exil », *Revue française de pédagogie*, Volume 121, 1997, L'éducation comparée. pp. 99-109, et BAUJARD Julie, « Les réfugiés au cœur d'une offre éducative multiple. Le cas de Delhi (Inde) », *Autrepart*, 2010/2 (n°54), p.81-96.

⁵⁶ BAUJARD Julie, « Les réfugiés au cœur d'une offre éducative multiple. Le cas de Delhi (Inde) », *op.cit.* p.84.

⁵⁷ LABIESSE Christiane. « L'école de l'exil », *Revue française de pédagogie*, Volume 121, 1997, L'éducation comparée. pp.106.

mais de la « Central Tibetan Schools' Administration » du gouvernement indien. En cela, si la situation de l'école tibétaine en Inde au Népal et au Bhoutan peut, par certains aspects (école publique en exil avec un programme national dispensé par des professeurs tibétains) présenter des similarités avec le cas des écoles libyennes en Tunisie, il semblerait que la situation de ces dernières soit inédite.

Finalement, le véritable enjeu est celui de la définition de la situation « de crise ». Puisqu'aucune organisation internationale n'est intervenue dans le financement ou l'organisation des écoles libyennes de Tunisie, ces dernières ne rentrent peut-être pas dans le cadre normatif de l'« éducation en situation de crise ». Financées et organisées par l'ambassade de Libye à Tunis, représentant depuis 2014 le gouvernement de Tobrouk, les écoles libyennes de Tunisie semblent être un cas de figure inédit. Contrairement aux établissements français à l'étranger elles s'occupent de populations en exil et, contrairement aux écoles du gouvernement tibétain en exil, aucun autre Etat – ni aucun organisme international – n'intervient dans leur financement et leur organisation. Pourtant, elles semblent clairement entrer dans le cadre de l'« éducation en situation de crise », du fait du contexte dans lequel elles ont été créées, de leurs postulats, de leurs objectifs et de leur fonctionnement pratique.

Section 2 : Les écoles libyennes en Tunisie

Les écoles publiques libyennes de Tunisie accueillent plusieurs milliers d'élèves⁵⁸ dans cinq écoles dispersées dans le pays : à Tunis, à Hammamet, à Sousse, à Mahdia et à Sfax. Il existe également une école privée dans le quartier de la Soukra de Tunis, mais qui ne rentre pas dans notre cadre de travail du fait de l'existence de frais d'inscription, inexistant dans les écoles publiques. Gratuites et ouvertes à tous, ces écoles sont un phénomène rare voire inédit car, si elles sont depuis 2014 sensées représenter le gouvernement reconnu par la communauté internationale de Tobrouk, qui est en lutte pour le contrôle du territoire libyen, elles représentaient durant la première année le gouvernement libyen, sensé être uni et basé à Tripoli. Si, comme nous l'avons montré plus haut, les écoles pour réfugiés et exilés sont souvent très politisées, que dire d'écoles financées par un seul Etat ? Dans le contexte de la crise libyenne, ouvrir des écoles en faveur des exilés en Tunisie est loin d'être une initiative anodine de la part du gouvernement libyen. Ainsi, après avoir présenté le contexte de formation et le cadre général des écoles libyennes en Tunisie nous montrerons que ces écoles, inscrites dans le contexte du conflit libyen font partie de la stratégie de légitimation du gouvernement de Tobrouk.

A) Création et cadre général des écoles libyennes en Tunisie

Le processus de réflexion à propos de la nécessité d'ouvrir des écoles libyennes qui enseignent un programme libyen en Tunisie est parti de deux constats. Tout d'abord, eu égard à la dégradation de la situation en Libye avec le développement d'un jeu milicien de plus en plus complexe et armé⁵⁹, il semblait acquis – et ce, dès 2013 – que plusieurs milliers de familles libyennes n'allaient pas quitter la Tunisie à court terme. Ensuite, l'intégration des enfants libyens dans les écoles tunisiennes, qu'elles soient publiques ou privées, s'avère plus compliquée que l'on pourrait le penser. En effet, si la Libye et la Tunisie sont des pays voisins de langue arabe, musulmans, leurs systèmes pédagogiques diffèrent sensiblement, notamment du fait de la présence conséquente d'enseignements en français dans

⁵⁸ Environ 2000 élèves en mai 2015 selon l'attaché culturel de l'ambassade de Libye à Tunis.

⁵⁹ HADDAH Saïd, « Ordre et désordre milicien en Libye », *Moyen-Orient*, n°25, Janvier-Mars 2015, pp. 24-29.

l'enseignement tunisien. En effet, le français est appris dès la troisième année de l'enseignement primaire (soit l'équivalent du CE2 français) en tant que première langue vivante et les sciences sont, à partir du secondaire, uniquement enseignées en français. Sans parler du système universitaire tunisien qui est majoritairement en français. Ainsi, un enfant libyen de plus de huit ans, en plus de se sentir perdu dans un pays étranger, éprouve de sérieuses difficultés à l'école tunisienne. C'est d'ailleurs cet argument qui a été évoqué par les différents pères de famille libyens que nous avons pu rencontrer durant notre enquête à Sfax pour justifier le transfert de leurs enfants à l'école libyenne au moment de son ouverture. D'autres ont en revanche maintenu leurs enfants à l'école tunisienne ; dans ces cas, il s'avère que les enfants sont suffisamment jeunes pour apprendre le français en même temps que les Tunisiens.

Les écoles libyennes de Tunisie sont placées sous la responsabilité de l'attaché culturel de l'ambassade de Libye à Tunis, M. Hichem Buchaala, que nous avons rencontré à deux reprises, en mai et en juin 2015. Selon ses propos, que nous avons pu vérifier dans le cas de l'école de Sfax, le processus de création des écoles libyennes a été porté par trois acteurs : l'ambassade libyenne, le gouvernement tunisien et les parents d'élèves des villes où elles ont été créées. En effet, des parents d'élèves se sont érigés en « courtiers » de l'éducation et ont poussé l'ambassade à Tunis à s'occuper de la question. En effet, à l'époque de Kadhafi, l'école était pour tous les citoyens libyens et totalement gratuite : l'Etat couvrait tous les frais. Seule une poignée de parents se sont révélée prête à payer de sa poche l'ouverture d'une école libyenne ; c'est ainsi que M. Buchaala explique la création de l'école privée de la Soukra, dont nous n'avons pas pu récupérer les chiffres des effectifs. Ainsi, habitué à ce que l'Etat prenne en charge l'éducation des enfants, il est apparu logique pour les familles et *a fortiori* pour les nouveaux « courtiers » de l'éducation que l'ambassade libyenne prenne financièrement en charge l'ouverture et le fonctionnement des écoles. Dès lors, et en vue de la rentrée 2013, l'ambassade libyenne aurait contracté selon M. Buchaala un accord avec le gouvernement tunisien (il n'a pas voulu être plus précis) autorisant l'ouverture d'écoles libyennes en Tunisie. Comme nous le verrons plus loin dans l'exemple de Sfax, il semblerait que si l'ambassade prenne en charge le financement et les accords administratifs avec l'Etat tunisien, il est à la charge des familles libyennes souhaitant scolariser leurs enfants dans des écoles libyennes de trouver les locaux et le personnel éducatif. Le cas de Sfax est ici intéressant puisque des Tunisiens, en l'occurrence la secrétaire d'un des courtiers de l'éducation, a largement

contribué à l'ouverture de l'école en trouvant les locaux et en recrutant le personnel tunisien. Ainsi, selon l'attaché culturel à Tunis, la répartition entre Tunisiens et Libyens au sein du personnel éducatif des différentes écoles publiques est égale.

Ces écoles sont faites pour accueillir les enfants à partir de l'âge de six ans et sont sensées couvrir les douze années d'éducation du système éducatif libyen (neuf années d'enseignement primaire et trois années d'enseignement secondaire) de septembre à juin. Le programme enseigné est libyen, tel qu'il est défini par le ministère de l'Education du gouvernement de Tobrouk, ainsi que le système de notation. Deux examens sont organisés, un à la fin de la 9^e année du primaire (équivalent du Brevet français) et un à la fin de la 3^e année du secondaire (baccalauréat). Enfin, les diplômés sont libyens. Les notes sont centralisées à l'ambassade à Tunis et les familles doivent y aller pour les récupérer. Ouvertes à tous les enfants libyens qui souhaitent intégrer l'une de ces écoles, les formalités d'inscription ne sont pas compliquées. En effet pour s'inscrire il suffit de présenter un livret de famille, le passeport et le dossier scolaire de l'enfant, s'il a déjà été scolarisé. Si le dossier scolaire a été perdu ou oublié lors du départ en Libye, une simple déclaration sur l'honneur d'un des parents et de l'enfant affirmant que l'enfant a le niveau pour entrer dans tel ou tel classe suffit et l'école laisse un délai pour retrouver le dossier scolaire. D'après le directeur de l'école de Sfax, si le dossier n'est pas présenté, l'école ne peut décerner de diplôme. Aussi, les inscriptions peuvent être faites au cours de l'année scolaire sans problème pour les nouveaux arrivants.

Le recrutement des professeurs se fait en fonction du niveau d'étude, en tout cas pour les professeurs tunisiens. En effet, ils doivent avoir un niveau de licence (à l'université tunisienne) dans la matière qu'ils vont enseigner. Le recrutement des professeurs libyens est plus opaque : ce sont la plupart du temps des femmes elles-mêmes en situation d'exil en Tunisie qui assurent les cours. En parallèle, elles reçoivent des formations. Comme nous l'a expliqué Emna, professeure d'anglais tunisienne à l'école de Sfax en poste depuis l'été 2013, c'est elle qui s'est occupée de la formation en langue anglaise de la libyenne qui était initialement supposée la remplacer. En effet, d'après les professeures tunisiennes que nous avons rencontrées, la tendance serait de remplacer progressivement le personnel tunisien par un personnel libyen. En ce qui concerne les conditions de travail, les contrats de travail sont tous libyens et contractés avec l'ambassade de Libye à Tunis. Ce qui permet aux professeurs libyens (ce ne sont que des femmes à Sfax) d'obtenir des permis de travail et donc des permis de

séjour en règle. Les salaires, plus élevés que dans l'éducation publique tunisienne, sont de 950 DT / mois pour les professeurs, et sont donc attractifs pour les enseignants Tunisiens qui en 2013 touchaient entre 700 et 900 DT / mois⁶⁰. Cependant, depuis janvier 2015 le gouvernement de Tobrouk ne paie plus les professeurs ni les administrations. Plus de moyens ou rééquilibrage des finances comme le présente l'un des parents d'élèves travaillant au consulat de Sfax, toujours est-il que la situation des écoles libyennes est bien précaire. Du fait des difficultés économiques éprouvées par le gouvernement de Tobrouk, M. Buchaala se serait réuni avec des parents d'élèves plusieurs fois depuis janvier pour essayer de trouver une solution. Mais les parents refuseraient, selon ses propos, de payer la scolarité de leurs enfants. Ainsi, lors de nos deux entretiens, il a affirmé travailler avec le gouvernement de Tobrouk et le ministère des affaires étrangères tunisien pour trouver une solution à ce problème.

En fin de compte, c'est un véritable système éducatif en marge au système éducatif tunisien qui a été mis en place, dont la logique est de permettre aux enfants libyens de suivre l'éducation libyenne en vue d'un futur retour au pays. Ce système est précaire et dépend de la fréquentation de l'école. C'est ainsi qu'à cause des difficultés économiques de l'ambassade libyenne et du manque de fréquentation de cette école, l'école de Mahdia a été fermée dans le courant de l'année scolaire 2014-2015. En outre, financées par des fonds publics venant du gouvernement de Tobrouk par l'intermédiaire de l'ambassade libyenne en Tunisie, ces écoles, de par leur existence, entérinent la présence des Libyens en exil en Tunisie.

B) Les écoles libyennes dans le contexte de la crise en Libye

Si la création d'écoles pour les exilés est un phénomène rare, le cas des écoles libyennes en Tunisie est également singulier de par sa démarche : en effet, lors de leur création en 2013, la Libye est à ce moment un pays unifié autour d'un parlement élu en 2012. Si le désordre était déjà institué à cette époque, les tensions n'étaient pas aussi exacerbées que depuis l'été 2014 avec la constitution de deux gouvernements rivaux, celui issu des élections et reconnu par la communauté internationale, basé à Tobrouk, et le gouvernement

⁶⁰ <http://www.tunisie-news.fr/tarifs-et-taux-de-change>, article visionné le 3 septembre 2015.

de Tripoli. Ainsi, si elles représentaient la Libye révolutionnaire en 2013, elles représentent depuis 2014 le seul gouvernement de Tobrouk. Cette évolution interne à la Libye n'est évidemment pas sans conséquences sur la visée stratégique concernant les écoles libyennes. En effet, le Parlement élu en juillet 2012 représentait les diverses forces politiques du pays, (« révolutionnaires », « indépendants », grandes familles...) et, bien que les tensions se soient creusées durant son mandat⁶¹, les institutions diplomatiques libyennes représentaient un seul gouvernement⁶². Les opérations « Karama » (« Dignité ») du Général Haftar et « Fajr Libya » (« Aube de la Libye ») des mouvements islamistes, menées respectivement en mai et en juillet 2014 ont considérablement modifié le jeu politique en Libye.

En effet, alors que le Conseil Général National (CGN) issu des élections de juin 2012 représentait toute la Libye, ce n'est pas le cas du Parlement de Tobrouk qui, s'il est légitime au sens démocratique du terme car issu d'élections, ne représente pas toute la Libye et s'inscrit dans une opposition politique et militaire contre les islamistes. Malgré l'émergence des deux Parlements, celui de Tobrouk a conservé tout le patrimoine diplomatique de la Libye (ambassades, consulats, représentations...) et c'est donc lui qui est représenté à l'étranger. Ainsi, la concurrence incarnée par le Parlement de Tripoli permet d'identifier un adversaire politique clair pour Tobrouk et donne un sens nouveau à son activité diplomatique. Issu et représentant un Parlement en exil, le gouvernement de Tobrouk est dans l'obligation de se présenter à l'étranger comme le seul véritable interlocuteur légitime pour la communauté internationale. Ce qui n'est pas sans effet sur la symbolique des écoles libyennes en Tunisie. Effectivement alors que les écoles libyennes représentaient jusqu'à l'été 2014 un gouvernement révolutionnaire, elles représentent dès lors un gouvernement en exil inscrit dans une lutte politique contre un pouvoir islamiste qui l'a chassé de Tripoli.

Si les événements de l'été 2014 inscrivent les écoles libyennes dans un rapport de force politique et militaire interne au champ libyen, des constantes restent quant au sens et à la portée de leur édification. Car que ce soit en 2013 ou en 2015, la démarche d'ouvrir des écoles destinées aux ressortissants libyens qui vivent *de facto* en exil en Tunisie interpelle. Outre le

⁶¹ Concernant notamment la loi sur l'exclusion politique ou la conduite à adopter concernant les mouvements djihadistes.

⁶² BENSÂD Ali, « Les trajectoires chaotiques d'une reconstruction étatique », *Moyen-Orient*, n°25, Janvier-Mars 2015, pp. 18-23.

fait que c'est une reconnaissance de la présence substantielle d'exilés libyens en Tunisie, c'est également une manière de les inclure dans le futur projet national libyen, car ces écoles représentent les institutions issues de la révolution. Projet futur en ce sens que les troubles qui ont conduit ces milliers de Libyens à partir en exil sont envisagés comme étant temporaires. En effet, si l'école est un lieu d'éducation et de transmission des connaissances, elle est également intimement liée à la nécessité pour les Etats d'imposer leur autorité et leur légitimité.

Marie-France Lange rappelle dans son article « Violences scolaires, autoritarisme et rapports de domination dans la transmission des connaissances. Le champ éducatif est-il autonome ? » que les systèmes scolaires, en plus d'être créés par les Etats, « *demeurent en relation étroite avec l'environnement politique* »⁶³. Dans sa démonstration, elle s'appuie sur les travaux de Louis Althusser, qui considère l'école comme « *l'appareil idéologique d'Etat* » dominant dans le sens où, cette dernière, en disposant des enfants dès le plus jeune âge, est la mieux placée pour faire leur intégrer l'idéologie de l'Etat (ou des classes dominantes dans la pensée marxienne d'Althusser). L'école est donc le lieu, à travers l'autorité des professeurs et de l'institution de manière générale, de la transmission de l'idéologie d'Etat. De nombreux travaux sur l'éducation et sur l'école corroborent en effet l'idée selon laquelle l'école est un élément central dans la construction, ou dans la perpétuation de la légitimité étatique⁶⁴. C'est en ce sens qu'ouvrir des écoles destinées aux exilés est une manière d'intégrer les élèves dans le projet de la Libye postrévolutionnaire. Ce rôle idéologique de l'école prend d'ailleurs un sens encore plus aigu depuis 2014. En plus d'être un lieu idéologique, l'école est un lieu de pouvoir où l'Etat, au travers l'institution et les professeurs impose sa logique, sa pensée et son autorité.

Outre l'idée d'une transmission de l'idéologie de l'Etat libyen aux enfants exilés qui, dans la pratique peut s'avérer discutable du fait du manque de stabilité en Libye impliquant

⁶³ LANGE Marie-France, « Violences scolaires, autoritarisme et rapports de domination dans la transmission des connaissances. Le champ éducatif est-il autonome ? », in AZOH François-Joseph, LANOUE Éric, TCHOMBE Thérèse, *Education, violences, conflits et perspectives de paix en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2009, p.186.

⁶⁴ cf GREEN Andy, *Education and State Formation. The Rise of Education Systems in England, France and the USA*, London, Macmillan, 1990, ou BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La Reproduction. Elements pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970.

qu'un programme idéologiquement clair n'a pas nécessairement été adopté, et parce qu'il y a des professeurs tunisiens dans ces écoles libyennes pour qui ce n'est qu'un métier comme un autre, les écoles libyennes semblent être un lieu d'affirmation de la légitimité du gouvernement de Tobrouk auprès des familles libyennes exilées. En effet, ces écoles sont une manière de mettre en avant le fait que, malgré le conflit, l'Etat libyen n'est pas inactif, que les exilés ne sont pas oubliés, que l'on met les moyens pour assurer un avenir aux enfants etc. Les écoles libyennes étant gratuites, cela ne coûte donc rien aux familles et permet d'étudier dans un environnement rassurant. Grâce à ces écoles une continuité scolaire est assurée, les enfants suivent un programme strictement libyen ce qui doit faciliter leur scolarisation future lors de leur retour en Libye.

En ce qui concerne la position de la Tunisie par rapport aux exilés libyens, celle-ci semble être celle d'une perpétuation d'un *statu quo ante*. En effet depuis 2011 la Tunisie refuse d'adopter une position tranchée concernant la crise libyenne, redoutant de se placer dans une situation délicate. En effet, reconnaître le statut de réfugiés aux Libyens reviendrait à considérer que les autorités libyennes n'ont pas la capacité de protéger leurs ressortissants. La Tunisie et la Libye sont des pays économiquement et humainement très liés et, de par la porosité de la frontière, l'aggravation de la situation en Libye n'est pas sans conséquences pour la Tunisie⁶⁵. La présence de familles exilées est un enjeu difficile à appréhender, d'autant plus qu'un bon nombre d'entre elles sont partisans de l'ancien régime de Kadhafi. Pourtant, ces familles pourraient représenter un investissement puisque de nombreux enfants libyens⁶⁶ sont scolarisés à l'école tunisienne et sont donc susceptibles de développer des attaches et des liens affectifs forts. Il semblerait que la position tunisienne concernant les écoles libyennes soit le moyen le plus efficace de ne pas trop s'impliquer dans les enjeux libyens. Ainsi, l'accord contracté entre l'ambassade libyenne et les autorités tunisiennes autorisant la formation d'écoles destinées aux exilés libyens permet à la Tunisie de laisser les Libyens s'autogérer. Cet accord est également une manière de reconnaître une forme de légitimité au gouvernement de Tobrouk, qui est le pouvoir reconnu par la communauté internationale (cet accord n'a pas

⁶⁵ BECHIR AYARI Michaël, « La Tunisie des frontières (II) : terrorisme et polarisation régionale », *International Crisis Group*, 21 octobre 2014, 20p.

⁶⁶ Environ 450 d'après l'attaché culturel de l'ambassade libyenne.

été remis en cause au moment de l'émergence de « Fajr Libya » à Tripoli). La Tunisie est de fait peu impliquée dans le fonctionnement des écoles libyennes ; laisser l'ambassade libyenne gérer le fonctionnement de ces écoles est ainsi un moyen assez simple de ne pas traiter le dossier des exilés libyens. Toutefois, préférant ne pas prendre position et conserver son statut de havre de paix pour les exilés libyens, la Tunisie joue le jeu du gouvernement de Tobrouk en lui laissant la liberté d'ouvrir et de diriger, *via* son ambassade, ces écoles libyennes. Ce qui apparaît cependant comme étant un moindre engagement de la part des autorités tunisiennes.

Section 3 : L'école libyenne de Sfax

Ouverte en même temps que les quatre autres, c'est-à-dire pour la rentrée 2013, l'école de Sfax est la plus méridionale des écoles libyennes de Tunisie. Par conséquent, tout en accueillant des familles qui vivaient à Sfax avant son ouverture, elle a attiré beaucoup de Libyens vivant dans le Sud du pays. Disposant des effectifs les plus modestes par rapport aux autres écoles publiques encore en activité⁶⁷, l'école de Sfax est la plus éloignée de l'ambassade libyenne et est un petit monde à elle seule.

A) Descriptions et personnel

Située dans une petite rue parallèle à la route de Menzel Chaker au km1, l'école libyenne de Sfax est assez proche du centre-ville. Le site est une villa tunisienne, séparée de la rue par un portail toujours fermé, louée par l'ambassade libyenne. La villa comporte deux bâtiments : fermé un bâtiment central de 2 étages où sont situées les salles de classe et un bâtiment annexe où est situé le bureau de la direction, où travaillent le directeur et sa secrétaire. Ouverte depuis septembre 2013, elle accueillait, en juin 2015, 145 élèves répartis dans les douze niveaux d'étude du cursus scolaire libyen. Comme elle suit le programme défini par le ministère de l'Education du gouvernement de Tobrouk, c'est le drapeau de la révolution libyenne qui y flotte. L'école a changé de bâtiment en décembre 2014 (tout en restant dans le même quartier), les propriétaires de la première villa louée par la République libyenne ne souhaitant pas renouveler le bail. Cette école dispose d'un téléphone officiel, d'une adresse électronique ainsi que d'une page Facebook gérée par Khadija, la secrétaire, tunisienne.

Ses infrastructures sont rudimentaires. En effet, elle ne dispose ni de bibliothèque, ni de cantine, ni de terrain de sport. De même, l'école n'est pas équipée en climatiseurs, n'a pas d'imprimante ni de photocopieuse et dispose de vieux ordinateurs fournis par Mohamed, un parent d'élève, à peine utilisée (il n'y a pas de connexion à l'Internet).

⁶⁷ D'après l'attaché culturel de l'ambassade libyenne de Tunis en mai 2015.



Ecole libyenne de Sfax en mars 2015. Source : page Facebook de l'école libyenne de Sfax⁶⁸

Le poste de directeur est tournant. Chaque année l'ambassade libyenne en nomme un nouveau. Depuis la rentrée 2013, il y a eu quatre directeurs, dont (il manque un chiffre là) entre le ramadan de l'année 2014 (juillet 2014) et 2015. M. Sh., l'actuel directeur, est en poste depuis septembre 2014 et c'est et c'est lui qui a été notre interlocuteur au cours de notre enquête. Ancien professeur d'arabe en Libye, il a 62 ans et considère son travail comme lié à une démarche « humanitaire ». S'il ne nous a jamais empêché de venir dans l'école, il s'est toujours montré méfiant quant à notre enquête. S'il nous a permis de laisser un questionnaire à l'adresse du personnel de l'école, seules quatre personnes y ont répondu le jour où nous sommes venus les chercher. En contact personnel avec tous les pères de famille, il nous a toutefois permis d'en rencontrer quelques uns (quatre au total) dans son bureau. Intermédiaire entre l'équipe éducative et les parents, il convoque ces derniers en cas de problème avec un(e) élève. Un bon nombre de parents d'élèves apprécient sa rigueur et son caractère strict.

La secrétaire, Khadija, a un rôle central dans la création et le fonctionnement de l'école. En effet, c'était l'ancienne secrétaire d'un chef d'entreprise libyen installé en Tunisie avant 2011. Père de famille, cet entrepreneur – dont nous n'avons pas pu obtenir le nom ni les

⁶⁸ Page Facebook de l'école libyenne de Sfax. Lien visité le 8 septembre 2015 :

<https://www.facebook.com/بصفاقس-الليبية-المدرس-ة-1510497939176191/timeline/>

coordonnées – aurait été l'un des moteurs dans le processus de création de cette école. Ainsi, il aurait confié à Khadija la majorité des tâches logistiques : choisir l'emplacement, négocier le loyer, recruter l'équipe de travail... D'après ce que nous avons pu déterminer au cours de notre enquête, Khadija a activé son réseau de connaissance, notamment en provenance de sa ville d'origine, Mahares, à 30 km au Sud de Sfax, pour compléter l'équipe pédagogique. En tant que secrétaire, Khadija s'occupe de tout ce qui est administratif et connaît parfaitement effectifs de chaque classe. Elle s'occupe du relevé de note, du bulletin et des différentes impressions et photocopies, si besoin, qui doivent être effectuées en dehors de l'école. L'école ne disposant pas de connexion internet, c'est via son téléphone portable qu'elle s'occupe de la boîte mail de l'école ainsi que de la page Facebook. Le mail de l'école, libyaschoolsfax@yahoo.fr, par son nom de domaine, « yahoo.fr », très prisé en Tunisie, nous révèle bien que ce sont des Tunisiens qui l'ont créé et non des Libyens. Très appréciée des élèves, Khadija est en contact avec eux sur Facebook. Comme elle est tunisienne et donc extérieure au milieu des exilés libyens elle s'improvise bien souvent psychologue. Alors que le directeur change chaque année, elle représente d'une certaine manière la continuité dans la gestion de l'école.

En ce qui concerne l'équipe pédagogique, celle-ci est composée, pour l'année 2014-2015, de trente professeurs, dont treize Tunisiens et dix-sept Libyens. Parmi les dix-sept libyennes – car ce ne sont que des femmes – figure la directrice de l'année 2013-2014 ainsi qu'une « *experte en sociologie* »⁶⁹. Cette dernière aurait fait des études de sociologie et est supposée être à l'écoute des enfants. Cependant, exilée elle aussi, il semblerait qu'elle ne le soit pas réellement, ce qui est plus le cas s'agissant de certains membres tunisiens de l'équipe. En ce qui concerne les professeures libyennes, notre questionnaire n'a pas été très efficace pour les approcher. En effet, en tant que Français de sexe masculin, il aurait fallu une autorisation de leur mari pour pouvoir m'entretenir avec elles. De plus, ayant eu accès à l'école au mois de mai, alors que la plupart des cours étaient déjà terminés, nous n'avons pu en rencontrer aucune. Deux femmes ont répondu à notre questionnaire, sans mentionner ni leur âge, ni leur profession précédente (si elles en avaient) et en étant très évasives. Il est à nos yeux fort probable que, ayant peur d'être reconnues en train de donner des informations à un étudiant

⁶⁹ Selon les propos du directeur, M. Sh.

français, elles aient préféré ne pas en dire trop. Six des professeures libyennes sont mères de famille.

Inversement, les professeurs tunisiens (il y a 3 hommes dans l'équipe) se sont montrés bien plus accessibles. Ici encore, le fait de s'être présenté à l'école en mai nous a empêché d'en rencontrer beaucoup. Nous avons donc pu rencontrer Emna et Djamila qui nous ont répondu volontiers, mais avec une certaine méfiance tout de même. Être professeur tunisien dans une école libyenne en Tunisie est certes intéressant financièrement, mais ce n'est pas chose aisée : les parents d'élèves, soucieux d'une éducation à la libyenne pour leurs enfants, sont très prompts à la critique envers le personnel tunisien et particulièrement les femmes. En effet, en Libye la femme tunisienne a l'image d'une femme dépravée et sans valeurs. Aussi, les pratiques éducatives des Libyens ne sont pas les mêmes qu'en Tunisie : les parents d'élèves ont tendance à privilégier une éducation stricte et bien plus dure que la tradition éducative tunisienne. Frapper les enfants désobéissants ou turbulents est pratique commune et acceptée dans l'éducation libyenne. Enfin, les parents d'élèves refusent de s'adresser aux professeurs tunisiens, tout passe par le directeur.

Deux femmes de ménage (une tunisienne et une libyenne mariée à un tunisien) et des vigiles, complètent le personnel de l'école libyenne.

Si l'école est affiliée au gouvernement de Tobrouk, reconnu par la communauté internationale, M. Sh, en tant que directeur de l'école, n'a aucun contact, direct ou indirect, avec ce gouvernement. En effet, l'ambassade de Tunis est l'intermédiaire entre l'école et le gouvernement, et c'est elle qui s'occupe des frais et qui verse les salaires. Depuis l'intervention de la police tunisienne, du fait de cas récurrents de bagarres à l'école libyenne, un fonctionnaire du consulat libyen de Sfax, qui est parent d'élève, est l'inspecteur de l'école. Cela permet à l'ambassade de Tunis de déléguer une partie du travail : ainsi, lors d'une coupure d'eau en 2014, c'est le consulat de Sfax qui est intervenu pour régler la situation. L'école est ouverte de septembre à juin. Il n'y a pas d'association de parents d'élèves ni de sorties extrascolaires. Les familles se voient en dehors du cadre scolaire, mais l'école en elle-même n'est pas le lieu d'organisation de ces rencontres. Au demeurant, notre enquête nous a montré que l'école libyenne de Sfax est un lieu riche en événements ; comme souvent dans les écoles pour réfugiés ou pour exilés, celles-ci sont un lieu privilégié d'expression des tensions, et l'école libyenne de Sfax est loin de faire exception.

B) La vie à l'école

On est passé de 30 à 145 élèves en l'espace de deux années scolaires. La plupart des familles ont plusieurs enfants scolarisés ; en effet la transition démographique libyenne n'étant pas achevée et, bien que le taux de fertilité soit en baisse significative et constante depuis 1976, le taux en 2013 est encore de 2,36 enfants par femme. Ainsi, durant la période 1997-2009 qui est celle pendant laquelle la majorité des élèves de l'école libyenne sont nés, le taux est passé de 3,38 à 2,58⁷⁰. Des six parents d'élèves coopératifs qui nous ont dit combien d'enfants ils scolarisaient à l'école, nous obtenons dix-sept enfants, soit une moyenne de 2,67 enfants par famille. On peut donc, grossièrement, affirmer que 145 élèves inscrits représentent entre 60 et 80 familles.

Les classes sont composées de quatre à vingt-et-une personnes selon les effectifs. Selon l'équipe tunisienne, le programme libyen est difficile et trop lourd pour les enfants quand les examens sont paradoxalement trop faciles. En effet, en histoire et en anglais par exemple, il suffit de répondre par « vrai » ou « faux » aux questions posées sans qu'il y ait de travail de réflexion à effectuer. Si cette affirmation n'est pas nécessairement à prendre au pied de la lettre car elle confirme l'idée très répandue en Tunisie du manque d'intelligence des Libyens, elle est du moins révélatrice de la difficulté d'adaptation du personnel tunisien aux spécificités du programme libyen. De même, le système de notation, pas unifié (les mathématiques sont notées sur 72, la physique sur 48, l'histoire sur 26, l'anglais sur 50...) leur paraît totalement absurde. Aussi, pour passer dans la classe supérieure il est nécessaire d'obtenir la moyenne dans toutes les matières. Enfin, le baccalauréat leur paraît bien trop facile et on leur aurait même intimé à Tunis d'aider les élèves à l'obtenir...

S'il y a des élèves qui s'impliquent dans leurs études et qui ne se font pas remarquer pour leur comportement, le cadre de travail est difficile pour l'équipe pédagogique. Comme le résume l'une des membres de l'équipe pédagogique, « *même travailler avec des Juifs aurait été moins difficile que ça* ». Comme nous n'avons pas pu avoir de contact avec l'équipe libyenne nous nous cantonnerons à ce que nous avons récupéré des professeurs tunisiens (et

⁷⁰ <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?codeTheme=1&codeStat=SP.DYN.TFR T.IN&codePays=LBY&codeTheme2=1&codeStat2=x&codePays2=LBY&langue=fr>, consulté le 25 août 2015.

sur eux *via* Intissar, 19 ans, qui est la tante d'une élève de 3^e année de secondaire). Cela va d'anecdotes banales comme celle d'Emna qui, quand elle met un voile vert, reçoit pléthore de remarques d'approbations de la part des enfants, à celle d'enfants qui se montrent insolents et condescendants à l'égard des professeurs tunisiens. Inversement, des professeurs se « vengent » en étant trop exigeants et en insistant régulièrement sur le caractère non civilisé des Libyens et sur leur manque d'intelligence, ce qui ne simplifie pas les relations entre professeurs et élèves. Les relations au sein même du personnel sont également assez difficiles. L'adaptation pour des Tunisiens dans le contexte d'une école libyenne peut en effet s'avérer complexe : ainsi, Khadija la secrétaire, 28 ans, célibataire, non voilée et qui s'habille à la tunisienne subit beaucoup de remarques et de regards de la part des professeurs, libyens comme tunisiens par rapport à son apparence. Pour cesser de subir ce genre de critiques, elle a fini par mettre un long tablier blanc au travail. Cette anecdote est révélatrice d'un décalage lié au conservatisme libyen : en effet, la femme tunisienne, parce que plus libérée, est considérée en Libye comme une femme légère et peu vertueuse. Ainsi, les professeurs tunisiennes qui portent le voile et s'habille de manière plus « convenable » seront mieux acceptées par les professeurs libyennes et par les parents d'élèves. Ces derniers n'adressent quasiment jamais la parole aux professeurs tunisiens et sont les premiers à faire des allusions, notamment aux enfants, sur la légèreté des tunisiennes. La question des mœurs est globalement très présente à l'école : ainsi, Emna et Djamila se déclarent « *choquées* » par l'attitude du directeur qui punit très sévèrement les garçons et les filles qui sont un peu trop proches, notamment avec des coups de ceinture, le tout avec l'approbation de la plupart des parents d'élèves.

De plus, bien que le directeur déclare s'être mis d'accord avec les parents d'élèves sur le fait que la politique doive rester en dehors de l'enceinte de l'école, elle y est pourtant très présente au quotidien. L'exemple de l'hymne national qui doit être chanté chaque matin est éloquent : de nombreux parents ne reconnaissant aucun autre régime que celui de l'Ancien Régime, refusent que leurs enfants chantent l'hymne issu de la révolution. Cela a été une sérieuse source de tensions au sein de l'école. Finalement, un compromis a été institué entre l'école et les parents : ceux qui le veulent ont le droit d'amener leurs enfants après l'hymne. Le programme d'histoire représente également un point de tension pour les élèves et les parents. De fait, l'histoire est une des rares matières à connaître une certaine modification du contenu par rapport au programme enseigné du temps de Kadhafi. Ainsi, l'étude de l'histoire

récente de la Libye est, pour les familles qui soutenaient l’Ancien Régime, très sensible et les cours dégénèrent souvent avec des insultes entre élèves. En effet, de nombreuses bagarres éclatent entre « chiens de Kadhafi » et « rats de révolutionnaires ». Le directeur convoque alors les parents et punit les élèves qui se bagarrent, mais le sujet est si sensible que cela se reproduit fréquemment.

Enfin, aucune activité périscolaire n’est organisée si ce n’est un jour dédié aux enfants en mars où l’on fait de la peinture, des déguisements etc.

Comme nous l’avons évoqué plus haut, l’école dispose de peu de moyens, les salaires ne sont plus versés depuis janvier 2015 et le travail accompli par l’équipe éducative a principalement une vertu « humanitaire ». Accueillant majoritairement des enfants exilés, elle semble en tout cas rentrer dans la catégorie de l’« éducation en situation de crise », comme l’illustre également le fonctionnement de l’école de Sfax qui est pour une bonne part le fruit de « bricolages » et d’actions « avec les moyens du bord ». Prévues pour être temporaire, cette école va entamer sa troisième année en septembre 2015 et commence à s’inscrire dans la durée, posant de manière plus aigüe la question de la place des Libyens et leur avenir en Tunisie. De plus, théoriquement ouvertes à tous les Libyens, sans aucune forme de distinction, ces écoles sont très marquées politiquement. Comme le rappelle Marie-France Lange, la question de l’éducation pour tous élude celle, plus politique, de l’éducation « *pour qui, avec qui et pour quel projet de société* »⁷¹. En effet, si les écoles libyennes sont politiquement marquées de par leur rattachement au gouvernement de Tobrouk, elles le sont d’autant plus par les catégories de familles libyennes qui les fréquentent.

⁷¹ Lange Marie-France, « École et mondialisation », *Cahiers d’études africaines* [En ligne], 169-170 | 2003, mis en ligne le 20 décembre 2006, consulté le 10 octobre 2012. URL : <http://etudesaficaines.revues.org/194>

CHAPITRE 3 : L'ECOLE ET LA COMPOSITION D'UN

CAPITAL SOCIAL EN EXIL

Qualifier une migration n'est pas chose aisée et tout choix sémantique comporte de multiples sens et connotations. Alors que la grande majorité des Libyens que nous avons rencontré durant notre enquête se considèrent comme *muhajirin*, « migrants » en français, nous préférons utiliser le terme d'« exilés ». En effet, le terme de « migrant » répond à une multiplicité de situations et intègre une dichotomie entre le migrant « volontaire », qui connote une migration d'ordre économique et le migrant « involontaire », qui a migré pour des motifs politiques. Nous n'utilisons pas non plus le terme de « réfugiés », car celui-ci renvoie à un statut juridique précis accordé par le pays d'accueil. Ainsi, quand le terme de « migrant » intègre une grande variété de situation, le terme de réfugié est trop restrictif. L'exil, quant à lui, évoque une condition simple, celle « *de ceux qui, pour se soustraire à des risques ou à des persécutions d'origine politique, idéologique ou religieuse, ont dû quitter leur pays sans avoir la possibilité d'y revenir* »⁷². L'exil comporte un choix, aussi déchirant soit-il, celui de « *de ne pas pactiser et de continuer le combat* »⁷³, et de protéger sa famille si l'on en a une par la même occasion. Au demeurant, tout exilé n'est pas nécessairement un réfugié ; l'exemple des exilés algériens en France durant la « décennie noire » des années 1990 étudié par Myriam Hachimi Alaoui le montre parfaitement⁷⁴.

L'expérience de l'exil est un thème particulièrement fertile dans la littérature et les arts : épreuve traumatique ou nouveau départ, c'est une cassure marquante pour tous ceux qui le vivent. « *Celui qui devient un exilé perd tout, d'un coup, part en laissant tout derrière lui, l'héritage tiré des générations qui l'ont précédé et sa propre consistance existentielle qui fait corps avec le milieu où elle s'est développée* »⁷⁵ ; comme le montre Shmuel Trigano dans *Le temps de l'exil*, l'épreuve de l'exil est une rupture totale difficile à supporter. Nous l'avons dit

⁷² TOURN Lya, *Chemin de l'exil. Vers une identité ouverte*, Paris, Editions Campagne Première, 2009, p.9.

⁷³ Emmanuelle Loyer. Exile/political migration. Iriye Akira, Saunier Jean-Yves. The Palgrave Dictionary of Transnational History, Palgrave Macmillan, pp.00-00, 2009.

⁷⁴ HACHIMI ALAOUI Myriam, *Les Chemins de l'exil*, Paris, L'Harmattan, 2007, 202p.

⁷⁵ TRIGANO Shmuel, *Le Temps de l'exil*, Paris, Editions Payot et Rivages, 2001, p.17.

plus haut que l'exil comporte un choix. Pourtant, et de manière paradoxale cette expérience est également passive : on choisit et on subit à la fois ce déracinement. C'est pour cela que l'exil est généralement envisagé comme une épreuve, qu'elle soit divine ou humaine. Car, comme le résume Myriam Hachimi Alaoui, l'épreuve de l'exil « *se définit à partir de trois dimensions : la contrainte, la rupture et l'indétermination* »⁷⁶ : contrainte ayant poussé au départ, ruptures – qui sont souvent au pluriel – dans le sens de la cassure causée par l'exil, et indétermination qui est liée au statut social de l'exilé dans le pays d'asile et à la question du retour. Nous reprendrons ici la typologie de Myriam Hachimi Alaoui s'agissant des manières de vivre l'exil : *l'exil subi* et *l'exil assumé*. Ces deux types renvoient respectivement à une expérience accablée et malheureuse du déracinement et à une dimension bien plus heureuse de l'exil.

L'existence que l'on mène en exil est en rupture avec la vie d'avant. Que ce soit l'espace, la profession, l'environnement social etc. tout le quotidien est profondément bouleversé et l'exil impose de se réinventer. En fonction des situations, l'exil est une démarche communautaire, à l'échelle de la famille, d'un parti ou d'un collectif, solitaire... La sociabilité est profondément bouleversée et se recompose. Ainsi, dans notre étude sur les exilés Libyens scolarisant leurs enfants à l'école libyenne, nous avons identifié l'école libyenne comme étant un lieu important dans l'existence en exil et dans la sociabilité libyenne à Sfax. Cette école, fortement politisée de par son affiliation au gouvernement de Tobrouk et aux familles qui la fréquentent est-elle pour autant un lieu de mobilisation à caractère politique ? D'abord nous présenterons les modalités de l'exil libyen à Sfax, puis le profil des familles et de l'importance de l'école dans leur quotidien. Enfin, nous verrons dans quelle mesure l'école libyenne est un lieu de mobilisation politique.

Section 1 : L'exil libyen à Sfax

⁷⁶ HACHIMI ALAOUI Myriam, *Les Chemins de l'exil*, op.cit. p.16.

La migration, pour reprendre Abdelmalek Sayad est un fait social total⁷⁷, et il est nécessaire de l'historiciser et de la territorialiser. Par conséquent, pour traiter l'exil libyen à Sfax, nous commencerons par revenir sur l'historicité de la présence libyenne en Tunisie et plus spécifiquement à Sfax. Puis nous présenterons une géographie de la vie des exilés libyens à Sfax. Enfin, nous reviendrons sur la manière dont les exilés libyens se considèrent eux-mêmes.

A) Historicité de la présence libyenne à Sfax

Les liens économiques et humains entre la Tunisie et la Libye sont anciens, ce qui inscrit la présence d'exilés libyens en Tunisie dans une histoire longue des relations tuniso-libyennes. Jusqu'au XVI^e siècle, la région de la Tripolitaine faisait souvent partie du même Etat que l'« Ifriqya » (Tunisie), que ce soit sous le régime des Romains, ou de différentes dynasties telles que celles des Aghlabides, des Almohades ou encore des Hafsides⁷⁸. C'est en effet en 1560, au cours de la guerre entre Espagnols et Turcs pour le contrôle du Maghreb que ces derniers, victorieux, s'employèrent à séparer administrativement la Tunisie de la Tripolitaine conquise. La prise de Tunis en 1574 est suivie d'un moment de flottement où les ports de Sfax et de Gabès ont été brièvement rattachés à la régence de Tripoli, la frontière entre les deux entités passant au Nord de Sfax, avant de repasser sous le contrôle de celui de Tunis⁷⁹. C'est en 1587 que les régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli sont établies et différenciées. Chacune étant dirigée par un pacha investi – plus en théorie qu'en pratique – à l'autorité de la Sublime Porte⁸⁰. Dès lors, les deux régions connaissent des évolutions différentes, jusqu'à la création du Protectorat français sur la Tunisie lors du traité du Bardo de 1881 établissant que la frontière avec la Tripolitaine devient alors une frontière entre deux pays administrés par les Ottomans et les Français. C'est en 1910 que le tracé final de la frontière est fait lors de la

⁷⁷ SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Editions, Bruxelles, 1991.

⁷⁸ Fakhfakh Mohamed, *Atlas de la Tunisie*, éditions jeune afrique, Paris, 1979, p.25.

⁷⁹ Martin Jean-François, *Histoire de la Tunisie contemporaine, De Ferry à Bourguiba 1881- 1956*, l'Harmattan, Paris, 2003, p.77.

⁸⁰ Burgat François, Laronde André, *la Libye*, PUF, collection « Que sais-je ? », Paris, 2003, p.36.

Convention tuniso-tripolitaine de Tripoli⁸¹. A partir de cette date, que ce soit lors de la colonisation italienne ou depuis les indépendances respectives des deux Etats, le tracé de la frontière est resté inchangé.

L'édification de la frontière tuniso-libyenne a en fait paradoxalement contribué au rapprochement des deux peuples dans leur lutte contre leur colonisateur respectif, la France côté tunisien et l'Italie côté libyen⁸². Depuis son indépendance en 1951, la découverte du pétrole en 1958 et l'arrivée au pouvoir du colonel Mouammar Kadhafi en 1969, les relations économiques entre la Tunisie et la Libye sont allées croissantes, malgré quelques périodes plus instables, comme en 1974 avec le projet avorté d'une union tuniso-libyenne⁸³. 1988 est à cet égard une date clé puisqu'à été signé cette année là un traité entre le nouveau président tunisien Zine El-Abidine Ben Ali et Mouammar Kadhafi prévoyant l'abrogation des visas et l'instauration d'une libre-circulation entre les deux pays⁸⁴. Comme le montre Hassan Boubakri dans plusieurs articles, les relations transfrontalières sont très intenses, notamment en ce qui concerne le marché informel⁸⁵. Beaucoup de Tunisiens sont partis travailler dans la prospère Libye, renforçant les importants liens humains développés entre les deux pays⁸⁶. Surtout, ces liens économiques (qu'ils soient formels ou informels) transfrontaliers sont devenus vitaux pour l'économie tunisienne⁸⁷ au point que la fermeture par les autorités libyennes de la frontière à l'été 2010 a entraîné des émeutes dans le Sud tunisien⁸⁸. Les

⁸¹ Martel André, « Souveraineté et autorité ottomane : la province de Tripoli du Couchant (1835-1918) », dans *Etats, territoires et terroirs au Maghreb* (dirigé par Pierre Robert Baduel), Editions du CNRS, Paris, 1985, p.82.

⁸² Collectif, *Entre désertification et développement, la Jeffara tunisienne*, éd. IRD, Paris, 2006, p.198.

⁸³ Belkhdja Tahar, *Les trois décennies Bourguiba. Témoignage*, éd. Publisud, Paris, 1998, p.137.

⁸⁴ *Entre désertification et développement, la Jeffara tunisienne, op.cit*, p.199.

⁸⁵ Voir Boubakri Hassan, Echanges transfrontaliers et commerce parallèle aux frontières tuniso-libyennes, *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, n°170, oct-déc. 2000, p.39-51, et Chandoul Moustapha et Boubakri Hassen, « Migrations clandestines et contrebande à la frontière tuniso-libyenne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.7, n°2, 1991, p.155-162.

⁸⁶ Bensaâd Ali, « L'immigration en Libye : une ressource et la diversité de ses usages », *Politique africaine*, 2012/1 N° 125, p.83-103.

⁸⁷ Boubakri Hassan, Echanges transfrontaliers et commerce parallèle aux frontières tuniso-libyennes, *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, n°170, oct-déc. 2000, p.39-51.

⁸⁸ Meddeb Hamza, « L'ambivalence de la « course à "el khobza" » » Obéir et se révolter en Tunisie, *Politique*

économies tunisiennes et libyennes sont donc très connectées et les révolutions de 2011 n'ont pas modifié cet état de fait.

Au niveau démographique, les liens sont également très forts. En effet, la frontière de 1910 a dans un premier temps « cassé » les rapports traditionnels entre les tribus de la région (Touazines et Nouayels notamment)⁸⁹ avant que ces mêmes tribus soient le premier moteur de l'économie transfrontalière. Ainsi, si les indépendances respectives des deux Etats ont partagé l'espace administratif et politique, les relations tribales tuniso-libyennes – à travers notamment le tissu de relations sociales (matrimoniales, alliances, réseaux sociaux) et d'intérêts économiques partagés (main d'œuvre, échange de savoir-faire, filières de contrebandes) – se sont perpétuées et se sont accrues. De plus, la colonisation de la Libye par l'Italie en 1911 a entraîné le départ de 10 000 à 20 000 Libyens vers la Tunisie et, d'après Ali Abaab, sur les 70 000 Libyens qui vivaient en Tunisie en 1952, 52 000 seraient rentrés au pays dans les années qui ont suivi l'indépendance⁹⁰. Les liens développés à cette époque se sont avérés marquant, notamment à Sfax. En effet, les Sfaxiens attachent une grande importance au nom de famille et c'est à l'étude du patronyme que l'on peut définir qui est un « vrai Sfaxien ». Parmi ces patronymes répandus, on retrouve celui de « Zouari » (« qui vient de la ville de Zouara », située en Libye) ou « Trabelsi » (« qui vient de la ville de Trablous », qui est le nom arabe de Tripoli). De plus, depuis l'essor des liens économiques entre la Tunisie et la Libye, de nombreux mariages mixtes ont été contractés entre des ressortissants des deux pays, participant à un resserrement des liens humains entre les deux Etats.

Avant 2011, les Libyens séjournaient régulièrement en Tunisie pour divers motifs : affaires, tourisme balnéaire, tourisme médical, études etc... Anciennement reconnaissables par leurs habits traditionnels (ce qui est encore le cas pour les Berbères amazighs), ils le sont depuis quelques décennies par les sommes qu'ils dépensent, leurs voitures haut de gamme et par leur accent, souvent moqué par les Tunisiens. D'une manière générale, les Libyens n'ont

africaine, 2011/1 N° 121, p. 35-51.

⁸⁹ Chandoul Moustapha et Boubakri Hassen, « Migrations clandestines et contrebande à la frontière tuniso-libyenne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 7, n°2, 1991, p. 156.

⁹⁰ Abaab Ali, *Le développement de Bengardane en fonction de la frontière libyenne*. Mémoire de Maîtrise de Géographie. Université de Paris VII, 1977.

pas une très bonne image en Tunisie, un peu à l'image des Belges en France (à la nuance près des moyens financiers). En effet, de par leurs comportements, leur opulence et leur manière de s'exprimer, ils sont perçus en Tunisie comme un peuple peu éduqué et de peu d'intelligence qui, grâce à la rente pétrolière, a beaucoup d'argent ; les Libyens sont une véritable « pompe à fric » pour les Tunisiens, notamment au niveau du tourisme. En effet, pour les Libyens, la Tunisie est un pays de détente et de débauche où l'on peut boire de l'alcool et utiliser les services de professionnelles du sexe sans aucun problème. Par rapport au conservatisme libyen, la Tunisie est une bulle de divertissement. Ainsi, l'afflux de Libyens qui a lieu depuis 2011 ne détonne pas particulièrement aux yeux des Tunisiens, il y en a juste plus qu'avant.

A Sfax plus précisément, la présence libyenne est habituelle et était déjà une réalité avant 2011. Comme bon nombre de Sfaxiens aiment le répéter, il paraîtrait que lors d'un discours, le colonel Kadhafi aurait affirmé que la frontière Nord de la Libye s'arrêtait après Sfax. Qu'il ait prononcé cette phrase ou non n'est pas le plus important, sa pertinence se trouvant dans le fait qu'elle soit représentative de l'intensité des liens développés entre Sfax et la Libye. En effet, Sfax est géographiquement la première grande ville sur la route depuis Tripoli et elle est en permanence traversée par des voitures ou des louages (taxis collectifs) libyens faisant le chemin entre le Nord et le Sud. Pôle économique du pays, c'est également un lieu attractif pour les hommes d'affaires libyens. Surtout, à Sfax s'est considérablement développé le secteur des cliniques privées répondant à une réalité particulière, celle du tourisme médical. Dans une étude pour l'Agence Française du Développement datant de décembre 2005 et portant sur les exportations des services de santé tunisiens, l'économiste Marc Lautier montre en effet l'importance de la clientèle libyenne dans les cliniques privées tunisiennes (80% des patients étrangers), et particulièrement à Sfax qui accueille environ la moitié des patients libyens venant se faire soigner en Tunisie⁹¹. Marc Lautier explique ce succès dans l'exportation des services de santé tunisiens⁹² auprès de la clientèle libyenne par la faiblesse des services de santé en Libye et par le fait que le gouvernement libyen prenne en charge les dépenses. La levée de l'embargo à l'encontre la Libye en 1999 n'a pas changé cet

⁹¹ LAUTIER Marc, *Les exportations de services des pays en développement. Le cas tunisien*, Agence Française de Développement, Notes et Documents n°25, décembre 2005, 172p.

⁹² Capacité de traitement de patients étrangers.

état de fait, l'afflux de patients libyens à Sfax n'ayant jamais décliné. Surtout, ce circuit économique basé sur la « rente libyenne »⁹³ n'est lié à aucune prospection, mais seulement à des habitudes et à du bouche à oreille, et il arrive parfois que ce soit l'ambassade libyenne à Tunis elle-même qui dirige les gens vers des cliniques particulières. Les types d'opérations sont très variés, avec une spécialisation pour les accouchements. Représentant entre un quart et la moitié du chiffre d'affaire des cliniques privées sfaxiennes au moment de l'étude en 2005 (les hôpitaux publics sont, sauf urgence, réservés aux Tunisiens)⁹⁴, la part relative des patients libyens dans les cliniques privées sfaxiennes est plus ou moins équivalente sur les dix années qui ont suivi. Il faut souligner que depuis le début du conflit libyen en 2011, les cliniques privées de Sfax étant les cliniques tunisiennes de bonne qualité les plus proches de la frontière libyenne, elles sont fréquentées en priorité.

Notable déjà avant 2011, la présence libyenne à Sfax n'a fait que s'accroître depuis le début du conflit, que ce soit du fait de l'exil de milliers de ressortissants libyens en 2011, ou du fait de l'attractivité accrue des cliniques privées tunisiennes depuis le début de la crise en Libye. Si la présence libyenne n'est pas un phénomène nouveau, ses modalités ont considérablement évolué depuis 2011 ; ainsi nous nous attacherons à présenter la géographie de la présence libyenne à Sfax, afin de comprendre les variétés des modèles migratoires libyens.

B) Géographie de la présence libyenne à Sfax

Il s'agit ensuite de comprendre la géographie (cf cartes de Sfax en annexe) de la présence libyenne à Sfax pour pouvoir déterminer le caractère central joué par l'école. Contrairement à Tunis où un quartier comme celui d'Ennasr est surnommé « le petit Tripoli », la présence libyenne à Sfax est bien plus diffuse. En effet, sur le plan de l'urbanisation, Sfax est une ville très étendue et socialement mixte⁹⁵. Ainsi, même s'il y a des secteurs plus aisés, notamment entre les routes El Aïn et Gremda, et des secteurs plus populaires, comme entre

⁹³ LAUTIER Marc, *Les exportations de services des pays en développement. Le cas tunisien*, Agence Française de Développement, *op.cit.* p.63-64.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Bennis Ali. « L'étalement urbain de Sfax ». *Revue Tunisienne de Géographie*, 2003, pp.49-87.

le route de Soukra et de Gabès, il n’y a pas à proprement parler de quartiers riches ni de quartiers pauvres. Par conséquent, les Libyens ne s’installent pas dans un quartier précis mais dans les villas et les appartements, selon leurs moyens (un appartement est souvent plus cher qu’une villa), qu’ils peuvent trouver sans nécessairement privilégier un quartier en particulier.

Au demeurant, les Libyens sont connus pour fréquenter le quartier de Nasriya qui, situé au Nord de la médina, s’étend de Beb Jebli jusqu’au boulevard Majida Boulila. Il s’agit ici d’un quartier moderne et qui constitue le centre d’affaires de Sfax. Initialement baptisé « *Sfax el jedida* » (« la nouvelle Sfax »), il regroupe une bonne partie des boutiques, restaurants et cafés de la ville. C’est également à Nasriya que l’on trouve une grande densité de voitures immatriculées en Libye (les plaques libyennes sont reconnaissables à leurs inscriptions noires sur fond blanc, soit l’exact inverse des plaques tunisiennes). Par sa centralité et par la présence de lieux de détente, Nasriya est le quartier privilégié des Libyens. Et si beaucoup d’entre eux cherchent à s’y établir, nombreuses sont les familles tunisiennes qui y vivent également, ce qui nous empêche de faire de Nasriya l’équivalent d’Ennasr à Tunis. A titre d’exemple, sur un échantillon de six familles libyennes que nous avons rencontré et dont nous connaissons les lieux de résidence, trois vivent à Nasriya, deux dans une villa route El Aïn, et une dans un appartement route de Menzel Chaker. Les changements de logement sont assez fréquents : par exemple Said, père de trois enfants, qu’il scolarise à l’école libyenne, a vécu quelques mois route de Gremda, puis deux/trois ans dans une villa sur la route de Mahdia avant de s’installer en janvier 2015 dans un appartement à Nasriya. Ainsi, si le quartier de Nasriya a les atouts de sa centralité et de son activité, qui sont des arguments attractifs, ce n’est pas le quartier le plus confortable et les appartements sont souvent chers, et les villas dispersées dans toute la ville sont également très prisées.

La question des logements est centrale quand on traite de la présence libyenne en Tunisie. Accusés de faire « flamber » les prix des loyers, les Libyens paient souvent cher leurs logements⁹⁶. En fait, la présence libyenne représente à bien des égards une aubaine pour de nombreux secteurs de l’économie tunisienne, dont celui des logements. Car si les loyers

⁹⁶ <http://www.letemps.com.tn/article/90616/15-million-de-libyens-résident-en-tunisie-quelles-répercussions-sur-l'économie-et-la> Dans cet article du *Temps*, un quotidien francophone très lu en Tunisie, cet article sur les répercussions économiques des 1,5 million (supposés) de Libyens vivant en Tunisie, l’auteur parle de « flambée des prix et des loyers » du fait de la présence libyenne. Cet article daté du 5 avril 2015 est par ailleurs assez représentatif de l’image véhiculée par les Libyens en Tunisie.

augmentent, en lien avec les capacités financières – supposées ou réelles – des migrants libyens, ce sont bien des Tunisiens – particuliers ou agences immobilières – qui en profitent. De l'échantillon d'exilés libyens sur lequel se base cette enquête, tous avaient un standing de vie très confortable en Libye ; pas habitué à ne plus avoir beaucoup de moyens, ils tentent malgré tout de conserver leur niveau de vie. Ainsi ces familles vivent tous dans plus de 100 m² tout en payant des loyers très variables. Ceux qui passent par des agences immobilières payent en général bien plus cher que les autres. Pour une petite villa S+2 sur la route El Aïn, Slim paie 650 DT/mois quand Omar paie 1200 DT/mois pour un S+3 à Nasriya. Le premier est passé par des particuliers quand le second est passé par une agence, et les différences sont considérables. Lors d'une entrevue avec Imed, agent immobilier sfaxien, celui-ci ne cachait aucunement l'aubaine que les Libyens représentent pour ce marché, et particulièrement ceux qui louent des logements à la journée. Cette clientèle, considérable, représente avec les exilés le deuxième grand type de Libyens venant en Tunisie – et qui rendent ce contexte migratoire si complexe à étudier – ceux qui séjournent temporairement en Tunisie, pour divers motifs. Pour eux, les logements, souvent situés à Nasriya ou à proximité des cliniques privées, coutent entre 50 et 100 DT par jour, ce qui représente une somme considérable. Contrairement à des lieux comme Djerba, Sousse ou Tunis, Sfax n'est pas réputée pour ses lieux de loisirs. Il y a certes quelques bars et une maison close, mais ce n'est pas véritablement une ville faite pour se détendre. Les Libyens qui viennent à Sfax le font souvent pour rendre visite à des proches exilés ou pour bénéficier des cliniques privées.

Celles-ci sont un des principaux lieux de la ville, hormis les cafés et les restaurants de Nasriya où l'on trouve aisément des Libyens. Comme nous l'avons souligné plus haut, en 2005 déjà la clientèle libyenne représentait selon l'étude de Marc Lautier entre 25 et 50% du chiffre d'affaire des cliniques privées sfaxiennes. Le conflit libyen étant récent, peu de chiffres sont disponibles d'autant que le marché des cliniques privées est assez « juteux » et secret, la guerre civile étant particulièrement bénéfique aux cliniques privées tunisiennes. Il en existe actuellement 12 à Sfax et d'autres cliniques sont en projet. Parmi la clientèle libyenne qui fréquente ces différentes cliniques, entre 5 et 10%, selon une étude menée par deux étudiants de la faculté de géographie de Sfax, sont des Libyens qui résident à Sfax. En effet, la majeure partie de la clientèle est composée de gens qui viennent, en ambulances ou en voiture avec des proches, directement de Libye pour se faire soigner. Cette situation a été l'occasion de la mise en place d'un système, difficile à prouver car peu avouable, de racket de ces Libyens qui

viennent se faire soigner dans les cliniques. Avant 2011 un réseau d'intermédiaires entre les patients libyens et les cliniques sfaxiennes s'était développé mais il a depuis pris des dimensions toutes autres. En effet, nombreux sont les cas où des patients libyens sont amenés pendant plusieurs jours dans des appartements avant d'être reçus par les cliniques, celles-ci leur faisant payer très cher le séjour, les opérations et les médicaments. Des opérations sans grands risques comme des fractures de la jambe peuvent ainsi se facturer plusieurs milliers de dinars tunisiens, répartis entre les passeurs, les particuliers qui louent les appartements, les médecins, les cliniques... Dans cette affaire, difficile de distinguer le vrai du faux du fait des multiples rumeurs qui circulent. Mais toujours est-il que les Libyens paient, particulièrement depuis 2011, des sommes astronomiques pour se faire soigner en Tunisie.

Aux types d'opérations traditionnellement demandées par les Libyens, comme les accouchements, les fractures ou les opérations des yeux, s'ajoutent les besoins liés à la guerre civile. Pendant une journée nous avons accompagné des étudiants tunisiens dans leur enquête sur les cliniques privées et, sur le parking de la clinique Essalama, nous avons pu nous entretenir avec deux ambulanciers libyens qui nous ont expliqué leur manière de travailler. Ils touchent environ 500 dinars libyens par course dans leur ambulance immatriculée en Libye pour amener des patients dans les cliniques tunisiennes, la plupart du temps à Sfax, Sousse ou Tunis. Aussi, ils amènent rarement des patients ne sachant pas dans quelle clinique aller. Soit par habitude, soit par bouche-à-oreille, le choix des cliniques est peu lié au hasard. Nous avons également pu déterminer que la fréquentation de ces cliniques peut parfois avoir des connotations politiques. Ainsi, il semblerait d'après Fathi, un de nos enquêtés, que la clinique Mignier située sur la route de Mahdia soit fréquentée par les blessés du camp de « Fajr Libya » quand la clinique El Alya, située sur la route El Aïn, accueille majoritairement ceux de l'autre camp.

Cependant la fréquentation des cliniques, conditionnée au temps requis pour les soins, n'est que temporaire. Si nos enquêtés y vont régulièrement pour accompagner un proche, exilé lui aussi ou venu exprès depuis la Libye, ils y restent relativement peu de temps. Les cafés des cliniques sont par conséquent quotidiennement investis par des Libyens, mais leur présence n'est jamais très régulière. Pour d'autres raisons, la fréquentation du Consulat libyen de Sfax est également très irrégulière par les Libyens de Sfax : entre ceux qui ne reconnaissent pas le gouvernement de Tobrouk, ceux qui craignent de se déclarer, et le fait que les fonctions du Consulat soient assez limitées, son degré de fréquentation n'est jamais régulier. Ceux qui

viennent le font pour actualiser leurs papiers (papiers d'identité, permis de conduire etc...). Beaucoup ne résident pas à Sfax et vont à ce consulat car la route pour Tunis est plus longue. Contrairement au consulat de Tunis qui est très fréquenté, celui de Sfax l'est assez peu. Ainsi, le Consulat est un lieu libyen globalement peu couru par les Libyens. Enfin, dernier grand type de lieu qu'ils fréquentent, l'école libyenne de Sfax, que ce soit pour amener et récupérer les enfants, ou pour prendre un café avec le directeur. Si tous les parents n'y restent pas longtemps c'est tout de même un lieu où ces derniers se rendent quotidiennement et qui, nous y reviendrons, structure leur quotidien. A l'instar des cliniques et à l'inverse du consulat, l'école libyenne est, comme nous le verrons plus loin, un lieu central dans l'élaboration d'un carnet d'adresse en exil.

Les Libyens sont présents dans tout Sfax même s'ils ont leurs endroits privilégiés, comme le quartier de Nasriya pour ses cafés et restaurants. Avant d'aborder plus précisément le rôle de l'école libyenne dans la formation d'un capital social en exil et afin d'être complet sur l'exil libyen en Tunisie, nous nous intéressons à présent aux représentations de la présence libyenne à Sfax, aussi bien par les professionnels, que par les Tunisiens et les Libyens eux-mêmes.

C) Les représentations et les perceptions de la migration libyenne

Géraldine Chatelard et Mohamed Kamel Dorai, dans leur article portant sur la migration irakienne en Syrie et en Jordanie, définissent la migration venue d'Irak en des termes très similaires à ceux que l'on pourrait utiliser pour parler des Libyens en Tunisie : « *La nature de l'émigration irakienne est beaucoup plus complexe qu'un flux de réfugiés et s'apparente à ce que les agences internationales qualifient de migration mixte. D'une part, l'arrivée des réfugiés ne s'est pas produite en une ou deux vagues principales, mais elle s'est construite sur la durée, avec des temps d'exil ponctués parfois de retours puis de départs définitifs. (...) Les circulations migratoires des Irakiens entre l'Irak et la Syrie ou la Jordanie sont intenses, tout comme les circulations de biens, de capitaux, d'informations ou de « frontières » symboliques* »⁹⁷. La migration libyenne en Tunisie, comme la migration irakienne en Syrie et

⁹⁷ CHATELARD Géraldine et DORAI Mohamed Kamel, « Les Irakiens en Syrie et en Jordanie », *Transcontinentales*,

en Jordanie, est protéiforme, ce qui la rend bien difficile à appréhender. Etant donné que le Haut Commissariat aux Réfugiés ne considère pas les Libyens comme pouvant entrer dans la catégorie juridique des « réfugiés », il est compliqué de poser des mots sur ce phénomène si lourd en significations. La migration libyenne est mixte, faite d'aller-retours, d'exilés, d'entrepreneurs... et s'inscrit dans la durée. De même, à l'instar de la migration irakienne, c'est une migration urbaine, les migrants s'installant directement dans des appartements ou des maisons en ville.

Les représentations que l'on se fait en Tunisie de la présence libyenne sont bien la caractérisation de ces difficultés sémantiques d'appréciation de la situation. La presse tunisienne parle de manière quasi systématique de « réfugiés » et non de « migrants » ni même d'« exilés ». Si le terme de « réfugié » n'est pas employé de manière adéquate au plan juridique, il permet de désigner facilement des populations contraintes de fuir leur pays et qui se sont installées en Tunisie dans l'attente du règlement de la crise libyenne⁹⁸. La situation des Libyens, désignés comme « réfugiés » de manière générale en Tunisie, était dans un premier temps perçue en Tunisie avec empathie. En effet, la sociologue Swanie Potot et le géographe Hassan Boubarki notaient en 2011 un « *élan citoyen* » Des Tunisiens envers les « *réfugiés libyens* »⁹⁹. En effet, ils relèvent dans leur article une phrase symbolique de l'état d'esprit d'entraide des Tunisiens envers les Libyens : « *C'est tout à fait normal, ils fuient la guerre, on ne peut pas les laisser sans aide. Même si c'était des Israéliens qui étaient chassés de chez eux comme ça, on les recevrait de la même façon...* »¹⁰⁰. Au fil des années ce climat de solidarité s'est délité et la présence libyenne finit par agacer bon nombre de Tunisiens. Ainsi

8/9, 2010, p.2.

⁹⁸ Même des médias comme France 24 ou le New York Times utilisent le terme de « réfugiés » en désignant les Libyens, voir « La Tunisie, terre d'accueil des réfugiés libyens » : <http://www.france24.com/fr/20141008-tunisie-libye-refugies-libyens-printemps-arabes>, site consulté le 1^e septembre 2015, ou « Libyan Refugees Stream to Tunisia for Care, and Tell of a Home That Is Torn Apart » : http://www.nytimes.com/2014/09/10/world/africa/libya-refugees-tunisia-tripoli.html?_r=1, site consulté le 1^e septembre 2015.

⁹⁹ Boubakri Hassan, Potot Swanie, « De l'élan citoyen à la mise en place d'une politique migratoire en Tunisie : l'accueil des réfugiés libyens en 2011 » ; in *Migrations Société*, Volume 24, n°143, septembre-octobre 2012, pp. 121-137.

¹⁰⁰ Boubakri Hassan, Potot Swanie, « De l'élan citoyen à la mise en place d'une politique migratoire en Tunisie : l'accueil des réfugiés libyens en 2011 » ; in *Migrations Société*, op.cit. p.132-133.

se multiplient des articles à partir de 2013 qui font état de violences perpétrées par les Libyens sur des Tunisiens et des Tunisiennes. Un article du site internet de France 24 intitulé « "Riches et grossiers", les réfugiés libyens stigmatisés en Tunisie » daté du 1^e octobre 2014, résume bien la manière dont les Libyens sont considérés en Tunisie¹⁰¹. La défenestration de deux tunisiennes en 2013 lors d'une soirée arrosée dans le quartier d'Ennasr à Tunis a en effet beaucoup choqué. Régulièrement moqués, ils sont également décriés pour être responsables de la flambée des prix des produits subventionnés ainsi que ceux des loyers. Au demeurant, les discours que l'on peut porter sur les Libyens en Tunisie sont assez inoffensifs ; tout en étant mal vus, les Libyens soutiennent également l'économie tunisienne par leur présence. L'opinion que l'on peut avoir en Tunisie à propos des Libyens est donc assez contrastée, même si une défiance se généralise, notamment avec la question du terrorisme venu de Libye.

En ce qui concerne les Libyens, comme nous l'avons évoqué plus haut, la grande majorité de ceux que nous avons interrogé (seul Ahmed, un père de famille qui travaille au consulat de Sfax n'a pas employé ce terme) se qualifiait de *muhajer*, (*muhajirin* au pluriel) « migrant ». Comme le montre Pierre Centlivres dans son étude sur les réfugiés afghans au Pakistan, le terme de *muhajer* ou *mohajer* est très lourd de sens¹⁰². L'auteur traduit *muhajer* par « réfugié », traduction employée également par France 24 dans son documentaire « La Tunisie, terre d'accueil des réfugiés libyens »¹⁰³ quand, d'après tout dictionnaire d'arabe *muhajer* signifie « migrant ». Au demeurant, traduire *muhajer* par « réfugié » (qui se prononce *laaji* en arabe) n'est pas totalement injustifié car le terme de « migrant » est assez réducteur. En effet, un *muhajer* est certes un migrant dans le sens où il effectue une migration, mais cette migration a un sens. De la même racine que *hejrat*, hégire, le terme de *muhajer* détient une forte connotation religieuse, puisqu'il se réfère à l'exil du Prophète à Médine. Pierre Centlivres relève que « mohajer est celui qui s'est volontairement exilé, qui a coupé les liens avec les

¹⁰¹ « "Riches et grossiers", les réfugiés libyens stigmatisés en Tunisie », France 24, 1^e octobre 2014, <http://observers.france24.com/fr/20140930-video-libye-refugies-tunisie-alcool-prostitution%20>, site consulté le 1^e septembre 2015.

¹⁰² CENTLIVRES Pierre, « Les trois pôles de l'identité afghane au Pakistan », L'Homme, tome 28 n°108, p.134-146.

¹⁰³ « La Tunisie, terre d'accueil des réfugiés libyens » : <http://www.france24.com/fr/20141008-tunisie-libye-refugies-libyens-printemps-arabes>, site consulté le 1^e septembre 2015. A 2 minutes et 50 secondes, le directeur de l'école libyenne de Tunis parle de *muhajirin*, traduit par réfugié par France 24.

siens et abandonné ses bien pour aller vivre en terre d'islam »¹⁰⁴. L'Afghanistan comme la Libye étant déjà des terres d'islam, cette définition n'est évidemment pas à prendre de manière littérale. Au demeurant, cette appropriation d'un terme aussi fortement connoté par les exilés libyens interpelle : il est bien plus valorisant de se définir comme *muhajer* que comme « exilé » ou « réfugié ». Pierre Centlivres de conclure : « le mohajer n'est donc pas du tout le fugitif honteux, mais au contraire quelqu'un qui consent un sacrifice pour la foi en quittant sa famille et peut-être même en renonçant aux faveurs du gouvernement en place »¹⁰⁵. Ainsi, être un muhajer n'est pas être dans une position victimaire. Au contraire c'est une manière de donner un sens religieux à l'exil qui fait figure d'épreuve divine et, d'une certaine manière, ceux qui quittent la Libye pour se réfugier en Tunisie s'érigent en garants du véritable islam.

Dans le contexte sur lequel nous travaillons, beaucoup d'exilés libyens nous ont expliqué qu'« *avant* (soit du temps de Kadhafi) *on nous respectait alors que maintenant plus du tout* » ; en plus de se définir comme *muhajer*, ils refusent d'être considéré comme « réfugiés », ce qui les mettrait au même niveau que les migrants subsahariens qui travaillaient en Libye et qui ont été internés dans des camps comme le camp de Choucha à la frontière tuniso-libyenne¹⁰⁶. Il est éloquent de constater que, qu'ils soient arrivés en 2011 ou en 2014, c'est-à-dire pour des motifs souvent différents (de manière générale, ceux qui se sont exilés en 2011 l'ont fait avant tout pour des raisons politiques liées à la transition quand, pour ceux qui se sont exilés en 2014 la dimension sécuritaire s'est révélée plus importante), le terme de *muhajer* revient en permanence. Au demeurant, « *à l'épreuve du temps, la valorisation du mohajer peut être remise en question* »¹⁰⁷ ; la situation d'exilé n'est pas viable si la crise s'éternise en Libye. Pour reprendre les typologies établies par Myriam Hachimi Alaoui, une partie des exilés libyens répond au type de *l'exil assumé*, ce qui est notamment le cas d'étudiants qui se sont inscrits dans les facultés tunisiennes comme Intissar, ou des entrepreneurs qui ont décidé d'investir leur capital en Tunisie. Cependant, la plupart des

¹⁰⁴ CENTLIVRES Pierre, « Les trois pôles de l'identité afghane au Pakistan », *op.cit.* p.138.

¹⁰⁵ *Op.cit.* p.139.

¹⁰⁶ Cf BOUBAKRI Hassan, « Les migrations en Tunisie après la révolution », *Confluences Méditerranée*, 2013/4 N° 87, p.31-46, qui est une synthèse efficace de la situation migratoire tunisienne en 2013, toujours d'actualité, d'une Tunisie confrontée aux flux conjoints d'exilés libyens et de réfugiés subsahariens.

¹⁰⁷ CENTLIVRES Pierre, « Les trois pôles de l'identité afghane au Pakistan », *op.cit.* p.140.

Libyens vivant en exil en Tunisie semblent plus correspondre au type de *l'exil subi* ; sans travail, nombreux sont les exilés qui passent leurs journées dans des cafés à discuter avec des compatriotes en attendant que la crise finisse par se résoudre¹⁰⁸. Depuis 2011, les exilés vivent sur leurs rentes, sur l'entraide et sur l'aide envoyée par les proches depuis la Libye ce qui, à terme, ne fonctionnera plus. En effet, on remarque déjà une certaine paupérisation des exilés libyens, qui prennent les transports en commun et les taxis collectifs – phénomène impensable avant 2011 – et qui s'installent dans des quartiers de Tunis moins « huppés » que celui d'Ennasr. De plus, contrairement à ceux qui vivent en Tunisie depuis 2011 et qui ont le temps d'organiser leur vie, il semblerait que les exilés qui sont arrivés en 2014 aient bien moins de ressources et de moyens. Par conséquent, la valorisation qu'implique ce statut de *muhajer* devra peut-être est remis en cause par un bon nombre d'exilés pour des raisons économiques.

Les *muhajirin* libyens sont présents dans tout Sfax, même s'ils ont leurs lieux privilégiés, comme le quartier de Nasriya, pour ses cafés et ses restaurants. Parmi les institutions fréquentées par les Libyens, l'école fait figure de cas particulier dans la mesure où la scolarisation des enfants est une structure du quotidien des familles. Alors que les cliniques sont des lieux où l'on ne passe que de manière temporaire¹⁰⁹, l'école est un véritable pilier dans l'existence des familles.

¹⁰⁸ Ce qui est le cas de la quasi exclusivité des parents d'élèves que nous avons rencontrés, la seule exception étant Ahmed, qui travaille au Consulat de Sfax.

¹⁰⁹ D'après une enquête quantitative menée par des étudiants en géographie de l'université de Sfax, seuls 5% des patients libyens des cliniques résident à Sfax.

Section 2 : L'école libyenne, lieu de recomposition d'un capital social en exil

En plus de structurer le quotidien et les semaines des familles, l'école libyenne s'avère être un important lieu de sociabilité pour des parents qui vivent les mêmes conditions et partagent bien souvent les mêmes opinions politiques. Ainsi, nous étudierons d'abord le profil et le quotidien des parents d'élèves enquêtés avant de montrer la centralité de l'école dans leur vie en exil.

A) Profils et quotidiens des pères de famille en exil

Les profils de nos enquêtés sont assez similaires, ce qui constitue une des limites de notre terrain. Ils apportent tout de même un éclairage sur le profil d'exilés libyens fréquentant les écoles de Tobrouk. En effet, comme nous l'avons montré plus haut, les 145 élèves composant l'école de Sfax correspondent à un panel de 60 à 80 familles. Or, avec un échantillon de 6 parents d'élèves, nous avons rencontré environ 10 à 15% des pères de familles qui scolarisent leurs enfants dans cette école. Dans cet échantillon nous avons six enquêtés qui ont pris le temps de répondre à nos questions, deux qui ne nous ont pas accordé leur confiance mais qui, durant nos rencontres, nous ont apporté par leurs paroles, leurs silences et leurs comportements, des éclairages sur le profil des Libyens qui scolarisent leurs enfants à l'école de Sfax. Voici une présentation très brève de nos enquêtés.

1) PRESENTATION DES ENQUETES

Nous avons ainsi rencontré Hussein à trois reprises, une fois à l'école libyenne dans le bureau du directeur et les deux autres fois dans un café à Nasriya. D'un âge difficile à déterminer, entre la quarantaine et la cinquantaine, il est originaire d'El Ajilat (ville située à 57 km de Tripoli), et est un ancien enseignant en sciences. Parti à la fin août 2011 de Libye, il a vécu dès lors à Zarzis, est retourné 6 mois en Libye en 2013, est retourné à Zarzis, avant de venir à Sfax en février 2015, « pour inscrire (ses) enfants à l'école libyenne ». Toute sa famille proche vit actuellement en Tunisie : ses parents sont à Hammamet, et ses frères sont répartis à Zarzis (1), à Sfax (1) et à Hammamet (2). Père de 4 filles, il en scolarise 2 à l'école libyenne

de Sfax.

Selim, que nous avons rencontré également à deux reprises, à l'école libyenne dans le bureau du directeur de l'école en même temps que Hussein et dans un café, est père de 5 enfants, dont 2 sont scolarisés à l'école (1 garçon et 1 fille). Il est parti en août 2011 et s'est rapidement installé à Sfax après un bref passage à Tunis. La cinquantaine, il est originaire de Tripoli, et est un ancien ingénieur en sciences informatiques.

Omar, la quarantaine, rencontré une fois dans un café en compagnie de Hussein et de Selim, est originaire de Tripoli et travaillait dans le commerce de l'immobilier avant de venir en Tunisie à l'été 2014. Père de 2 garçons et de 3 filles, il scolarise tous ses enfants à l'école libyenne. Sa sœur est mariée à un ancien responsable de l'Ancien Régime, membre de la famille de Mouammar Kadhafi et vit actuellement avec son mari et ses enfants en Allemagne avec le statut de réfugié. A encore de la famille en Libye, mais ceux qui étaient les plus liés au régime de Kadhafi sont partis en Allemagne ou en Egypte.

Said, rencontré deux fois dans un café de Nasriya, est ancien membre de l'armée libyenne, parti « *le 20 août 2011, le jour où on a détruit Tripoli* ». Originaire de Tripoli et âgé de 38 ans, il est père de trois enfants qu'il scolarise à l'école libyenne. Sa mère et sa sœur vivent encore en Libye mais se sont déplacés et son frère a été assassiné en octobre 2014 par les milices de « Fajr Libya » à Tripoli. Nous avons appris par d'autres de nos enquêtés qu'il avait travaillé entre 2011 et 2013 au consulat de Sfax.

Othman, père de deux enfants, a été rencontré une fois dans un café de Sfax. Originaire de Tripoli, il « *faisait du business* » avant. Il est resté en Libye après 2011 et est parti au moment du ramadan en 2014. Il scolarise ses deux enfants à l'école libyenne. Sa famille proche ne vit plus en Libye.

Ahmed est un cas particulier. Employé du consulat de Sfax, il est le seul parmi notre échantillon à travailler. Arrivé en 2012 à Sfax, il repartira en 2016. Père de 6 enfants, il en scolarise 4 à l'école libyenne. Originaire de Zouaia, il travaillait dans le secteur de la pêche avant la révolution. Fils d'un ancien général déchu, sa famille vit en sécurité en Libye et il y retourne à chaque ramadan.

Parmi les deux enquêtés moins coopératifs, il y a d'abord. Tout d'abord Fathi, que nous avons rencontré en même temps que Hussein et Slim dans le bureau du directeur de l'école libyenne. Il prétend avoir été capturé et torturé par des Français. Se montrant avenant et coopératif devant nous, mais n'a jamais répondu à son téléphone et a affirmé à d'autres de

nos enquêtés ne pas répondre délibérément au « *français* ».

Mehdi est un autre cas particulier. Nous l'avons rencontré une fois dans un café en compagnie de Hussein, puis par hasard dans le bureau du directeur de l'école. Parti de Tripoli à l'été 2011, il est le seul à s'être montré explicitement agressif à notre égard. Prétendant n'être qu'un simple *fellah* (« paysan »), nous avons appris par d'autres enquêtés qu'il était du temps de Kadhafi un membre de la haute administration libyenne.

Nous avons rencontré nos enquêtés par trois différents circuits. Le premier vient du réseau du directeur de l'école libyenne, à savoir Slim, Fathi et Hussein, qui nous ont fait rencontrer Omar et Mehdi. En allant au consulat nous avons rencontré Ahmed qui nous a mis en contact avec Said et 3 autres Libyens qui ne scolarisent pas leurs enfants à l'école libyenne (nous reviendrons sur ces derniers plus loin). Enfin, via Intissar, une étudiante libyenne à la faculté de Sfax, nous avons été mis en contact avec Othman. Hormis Othman, qui semble en dehors de ce réseau, nos enquêtés se connaissent tous.

2) ANALYSE DES PROFILS

A l'exception d'Ahmed, employé du consulat de Sfax, les sept autres pères de famille qui composent notre échantillon ne travaillent pas en Tunisie et semblent relever de la catégorie de l'exil dit *subi*. Ahmed fait ainsi ici figure d'exception car en plus de son statut de fonctionnaire il est le seul à être arrivé en Tunisie en 2012, les autres ayant quitté la Libye en 2011, soit en 2014 (ce qui n'a pas empêché certains à effectuer plusieurs aller-retours depuis leur départ de Libye), et qu'il est le seul à travailler. Au demeurant, comme nous l'avons noté plus haut, un des principaux « courtiers » ayant impulsé l'établissement d'une école libyenne à Sfax est un entrepreneur libyen qui vit en Tunisie depuis le courant des années 2000 : par conséquent cette école ne regroupe pas que de exilés et des Libyens qui ne travaillent pas, même si la majorité d'entre eux sont et exilés et sans emploi. Ahmed mis à de côté, sur les sept autres enquêtés cinq sont arrivés en Tunisie en 2011, souvent dès la prise de Tripoli par les révolutionnaires en août, et 2 autres à l'été 2014, au moment où Tripoli est totalement passée sous le contrôle de « Fajr Libya ».

Originaires de Tripolitaine (Tripoli, El Ajilet, Zouaiya...), nos enquêtés étaient avant 2011 entrepreneurs, commerçants, administrateurs, ingénieurs... Tous ont fait des études, la

plupart à l'université de Tripoli. La Libye, du temps de Kadhafi, était un pays très prospère grâce à la redistribution de la rente pétrolière, ce qui complique l'évaluation de la catégorie socioprofessionnelle de nos enquêtés, mais il semblerait qu'ils appartiennent pour la plupart à la classe moyenne aisée, voire aux classes supérieures de la société libyenne. Une première hypothèse pourrait être que la conjonction de ce capital économique avec un capital culturel acquis durant leurs études les a conduits à inscrire leurs enfants à l'école libyenne dès qu'ils ont eu connaissance de son ouverture. Pourtant peu avaient décidé de scolariser leurs enfants à l'école tunisienne (à part Ahmed, qui travaille au consulat), soit parce qu'ils n'y ont pas pensé, soit ils ne font pas confiance à l'éducation tunisienne. Ou encore parce que les études ne sont pas aussi importantes à leurs yeux qu'ils le prétendent. Au demeurant, il est clair que nos enquêtés jouissaient tous d'un confort de vie certain avant 2011 et sont confrontés depuis leur arrivée en Tunisie à une véritable situation de déclassement. La gratuité de la scolarisation à l'école de Sfax a sûrement aidé leur choix d'y scolariser leurs enfants.

La question des ressources est compliquée à aborder et à évaluer, nos enquêtés préférant souvent rester très discrets sur leurs moyens ou sont au contraire très précis pour montrer toute la difficulté de leur situation. Ainsi, s'il est difficile de distinguer le vrai du faux et que tout ce que nos enquêtés peuvent déclarer est un prendre avec un recul évident, il est tout de même possible de déterminer le genre d'existence menée par nos enquêtés. Tout d'abord, en ce qui concerne ceux qui sont en Tunisie depuis 2011, leurs salaires ont été coupés au moment où ils sont partis en Tunisie. Hussein par exemple, vivait ces dernières années sur ses réserves et grâce à une ferme dans laquelle travaillait un Soudanais et qui rapportait environ 500-600 dinars par mois et qui a été détruite à l'hiver 2015. S'ils ne vivaient pas de leurs rentes, les Libyens en exil en Tunisie vivent également de la solidarité de la famille (au sens élargi du terme) restée au pays. Said en est un bon exemple : au cours d'un entretien collectif effectué avec Said et 3 Libyens qui ne sont pas liés à l'école libyenne, nous avons rencontré Ahmed, qui est un ami venu de Libye pour leur distribuer des dinars. En fait, il s'avère que les exilés qui sont en Tunisie depuis 2011 ont, pour une bonne partie d'entre eux, trouvé des solutions pour pouvoir vivre convenablement en Tunisie. Ceux qui sont arrivés en 2014, à l'inverse, bénéficiant de moins de réseaux et de support en Libye, semblent être en plus grande difficulté. Ainsi, pour Othman il est préférable de déménager sur les îles Kerkennah, situées en face de Sfax plutôt que de rester à payer son loyer de 850 DT/mois. De manière générale, c'est depuis l'arrivée de la deuxième vague de 2014 que l'on commence à observer une

certaine paupérisation des Libyens vivant en Tunisie, ce qui est un phénomène inédit.

« *L'amour du pays ne vient pas par hasard, affirme Omar, la vie était bonne là-bas* ». Les *muhajirin* sont confrontés en Tunisie à une situation nouvelle, celle du déclassement. Par exemple, Slim a fini par vendre sa voiture en 2013 pour la remplacer par une moto plus économique, Intissar va en bus à la faculté de Sfax, Othman déménage à Kerkennah pour y payer un loyer moins élevé etc... Hussein par exemple, affirme, être venu en février 2015 à Sfax avec 6000 DT et, lors de notre entretien mi-mai il ne lui resterait que 500 DT. En 3 mois, tout en payant 650 DT de loyer (soit 1950 DT ou 2600 DT pour 3 ou 4 mois de loyer au moment de l'entretien), il a dépensé la somme de 5500 DT, ce qui est une somme conséquente. Dans la même veine, Omar affirme ne disposer que de quoi vivre 3 mois en Tunisie, c'est à dire 9000 DT. A cela objectait Sadok, notre traducteur, qui leur répondait qu'une famille tunisienne peut tenir avec bien moins de 1000 DT par mois. Certes les Libyens paient des loyers bien plus conséquents que les Tunisiens (comme Omar qui paie 1200 DT son appartement à Nasriya), mais beaucoup n'arrivent pas à diminuer leur train de vie. Ce type de posture est souvent lié à un exil de type subi ; en effet, continuer à dépenser beaucoup, à acheter les cigarettes chères (nos enquêtés fument beaucoup des vraies Marlboro), à boire des jus à 5-6 DT quand le café coûte moins d'un dinar... est une manière de nier la rupture liée à l'exil. Face à une paupérisation liée à la perpétuation de l'exil, bien que certains de nos enquêtés disposent de réseaux et de ressources leur permettant de tenir, leur réponse est la même lorsque nous leur demandons s'ils comptaient travailler en Tunisie : comme le résume Omar, « *il suffit de voir le taux de chômage des Tunisiens : comment pourrions nous trouver du travail ici ?* ».

En ce qui concerne leurs profils migratoires des parents des élèves de l'école libyenne, nos enquêtés répondent à trois grands types. La première est composée des *muhajirin* qui sont en Tunisie depuis 2011 qui répondent à une migration d'ordre politique. En effet, tous nos enquêtés qui sont partis en 2011 mettent en permanence en avant dans les discussions les questions politiques : rôle de la France dans l'intervention de 2011, guerre en Libye... Revendiquant tous leur soutien au régime de Kadhafi, beaucoup sont partis en août 2011 et, hormis quelques aller-retours épars, ne sont pas rentrés en Libye depuis. Ces *muhajirin*, comme Said, « *ne reconnai(ssent) aucun autre pouvoir que celui de Kadhafi* » et il leur était impossible, que ce soit par conviction ou par crainte d'exactions, de rester en Libye depuis 2011. Ainsi, si d'autres composantes comme l'enjeu de la sécurité ou de la santé rentrent en

compte dans la décision de s'exiler, l'enjeu politique est central.

Le deuxième type est composé des *muhajirin* qui sont arrivés en même temps que la deuxième vague migratoire, à l'été 2014. Capables de vivre, même dans des conditions tendues (Omar ne sortait plus dans les rues le soir, tout le monde a une arme...), dans la Libye post Kadhafi, la prise de Tripoli par les forces de « Fajr Libya » a été l'événement décisif ayant conduit au départ vers la Tunisie. Du faible échantillon d'enquêtés arrivés en 2014 que nous avons rencontrés, les deux (Othman et Omar) sont des partisans du gouvernement de Tobrouk, quand les *muhajirin* de 2011 se revendiquent encore de Kadhafi. Ainsi, ces exilés semblent être avant tout pragmatiques : sans être des partisans de Kadhafi, ils reconnaissent que la situation s'est bien trop dégradée pour rester au pays. Othman résume : « *on est partis au cas où* ». Par conséquent, quand la dimension politique paraît primer pour les migrants du premier type, l'enjeu sécuritaire semble être le principal motif de départ. Contrairement aux pro Kadhafi qui pouvaient craindre que s'on prenne délibérément à leur vie, ces *muhajirin* sont partis à cause de l'aggravation du climat d'insécurité lié à la prise de Tripoli en 2014 par les islamistes.

Enfin, le troisième type de profil migratoire est celui d'Ahmed qui est arrivé en 2012 en Tunisie pour travailler au consulat de Sfax. De nos enquêtés, il est le seul à ne pas être un *muhajirin*, mais un expatrié libyen, en règle, qui travaille pour le gouvernement libyen.

Cette variété des profils migratoires se retrouve à l'école. En effet, il ressort de notre enquête, l'école libyenne est très largement composée d'enfants issus de familles partisans du régime de Kadhafi, ou qui prétendent l'être. Nous avons évoqué plus haut les tensions politiques existant à l'école entre les « *chiens de kadhafistes* » et les « *rats de révolutionnaires* ». Difficile d'exprimer des chiffres clairs, car les *muhajirin* comme Omar ou Othman cherchent à ne pas se créer de problèmes. Ainsi, lors d'un entretien passé avec Omar, Slim et Hussein dans un café, ce n'est qu'après le départ de ces deux derniers qu'Omar a commencé à se livrer sur son passé et ses opinions politiques, ce qu'il n'aurait vraisemblablement pas fait devant deux *muhajirin* de 2011. Seuls les enfants d'employés du consulat, comme nous l'a affirmé l'équipe pédagogique tunisienne, sont enclins à exprimer clairement une hostilité au régime de Kadhafi.

3) LE QUOTIDIEN DE L'EXIL

Le quotidien de nos enquêtés consiste tout d'abord à vivre en tant qu'étranger sur le territoire tunisien. Nous avons évoqué plus haut les arnaques, notamment en ce qui concerne les logements, qui sont le fait d'agences ou de particuliers, mais l'on peut également évoquer le rapport qu'entretiennent les Libyens la police tunisienne. Ainsi, nos enquêtés nous ont fait état à plusieurs reprises de problèmes avec la police, notamment lorsqu'ils étaient au volant de leur voiture. En effet, particulièrement reconnaissables de par leur plaque d'immatriculation, ils s'exposent dès qu'ils prennent la route à des contrôles poussés. Dans la mesure où la majorité de nos enquêtés ne sont pas en règle, ils s'exposent ainsi à de lourdes amendes liées à la validité de leurs papiers. C'est ce qui a poussé Said ou Slim de vendre leur voiture pour, en plus de gagner de l'argent sur la revente, ne plus connaître ce genre de dérangements. De manière plus générale, nos enquêtés se méfient de la police tunisienne : par exemple Said a été agressé chez lui en 2013 et a refusé de porter plainte par crainte d'être renvoyé en Libye. En effet, en 2011 et 2012 il était courant que la Tunisie remette les kadhafistes en exil aux autorités issues de la révolution, ce qu'elle ne fait plus depuis, mais il en est resté une méfiance des Libyens à l'égard de la police tunisienne.

Si nos enquêtés affirment avoir de bons rapports avec les Tunisiens et apprécier Sfax, qui « *ressemble à Tripoli* » d'après Said, le quotidien de nos enquêtés est de vivre une existence parallèle à celle des Tunisiens. A l'exception d'Ahmed qui travaille au consulat, les muhajirin occupent bien souvent leurs journées en se retrouvant au café pour passer le temps et discuter de l'actualité de leur pays. Lieu convivial très fréquenté par les hommes, les cafés de Nasriya sont très souvent fréquentés par les Libyens, qui ont leurs habitudes. Ils sont souvent en groupes restreints et passent le temps à attendre que la situation s'améliore en Libye. Très connectés, les *muhajirin* qui composent notre enquête disposent tous de smartphones pour pouvoir, via des applications comme « Whatsapp » ou « Viber », échanger avec des proches restés au pays ou vivant ailleurs et d'être dans une « double présence »¹¹⁰. Ainsi, nos enquêtés répondent exactement à l'image que l'on a des Libyens en Tunisie : des riches qui passent leur vie à attendre que le temps passe et que la situation se calme au pays.

Dans les faits, ce quotidien plutôt morne et routinier ne se limite pas à attendre au café que la vie se passe mais demeure plus complexe. Ce quotidien peut en effet être ponctué

¹¹⁰ La sociologue Dana Diminescu, dans une référence au concept de « double absence » d'Abdelmalek Sayad, considère que les NTIC permettent d'être et ici et là-bas, de garder un pied dans le pays d'origine.

de petits événements comme l'arrivée d'un proche ou l'hospitalisation d'un ami ou d'un membre de la famille. Surtout, l'école libyenne représente une structure importante dans la vie quotidienne de nos exilés. En effet, les pères accompagnent leurs enfants en voiture et en moto à l'école et les ramènent à la maison à la fin des cours. De même le weekend, où les enfants n'ont pas cours, est le moment consacré de la détente en famille. Si elles restent à Sfax elles se réunissent au jardin de Touta (grand jardin de Sfax), sinon elles partent de la ville. Nous avons ainsi fini par saisir qu'il était inutile de solliciter nos enquêtés pendant les weekends, car ce sont des moments privilégiés de la vie de famille. Même si leur quotidien n'est pas très rempli, l'école joue un rôle important dans la structuration du quotidien de nos enquêtés. Elle permet de donner un sens à la semaine et de profiter du weekend. En plus d'avoir un rôle central dans le quotidien de nos enquêtés, l'école libyenne est également le lieu où se crée une sociabilité en exil pour les parents d'élèves.

B) L'école dans la recomposition du capital social en exil

*« Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance ; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes (susceptibles d'être perçues par l'observateur, par les autres ou par eux-mêmes) mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles »¹¹¹. En nous appuyant sur la définition de Pierre Bourdieu du capital social, nous nous attacherons ici à montrer que l'école libyenne est un lieu central dans la constitution d'un capital social en exil différent du capital social que nos enquêtés disposaient en Libye avant leur départ. Ces capitaux sociaux, loin d'être opposés, se superposent bien souvent et composent deux facettes de l'existence des *muhajirin* à Sfax. Un exil représente une rupture dans les relations sociales et implique une recomposition et un renouveau du carnet d'adresse. Contrairement à des « migrations en chaîne » où le processus migratoire se traduit par « la création de quartiers ethniques et la transplantation de réseaux*

¹¹¹ BOURDIEU Pierre, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, janvier 1980, p. 2-3.

familiers entiers dans la région de destination »¹¹², nos enquêtés, comme de nombreux *muhajirin* libyens vivant à Sfax s'y sont installés en famille la plupart du temps en ne connaissant personne. Slim fait exception dans cette configuration : cet ingénieur en informatique avait des contacts tunisiens à Sfax avant de s'y installer. Par conséquent, à part la famille, nos enquêtés, et c'est le cas de bien des familles qui scolarisent leurs enfants à l'école libyenne, ont débuté leur séjour sans disposer de capital social à Sfax.

« *Moi, quand j'entends une personne parler en libyen dans la rue ou au supermarché, je reconnais l'accent, mais jamais je n'irais aborder cette personne, on ne sait jamais* ». Intissar, comme beaucoup d'exilés, se méfie des Libyens. Depuis 2011 le climat en Libye est si délétère et le pays est si morcelé qu'il est difficile de faire confiance aux autres exilés. Toutefois, nos enquêtés ont su se recréer un univers social et développer un nouveau carnet d'adresse, qui peut être lié à celui établi préalablement en Libye, ou non. Nous avons effectué notre enquête presque quatre années après l'arrivée de certains de nos enquêtés ; il est par conséquent impossible de faire de l'école libyenne le lieu de création d'un capital social en exil pour tous nos enquêtés, celui-ci a nécessairement été constitué avant l'ouverture de l'école. Nos enquêtés qui vivent en exil depuis 2011 ne peuvent qu'avoir constitué un réseau de connaissances avant 2013 et l'ouverture de l'école. Par contre, ce n'est pas le cas des Libyens qui se sont installés à Sfax depuis 2014. Ainsi, si certains de nos enquêtés se connaissaient avant la constitution de l'école, celle-ci a clairement permis aux nouveaux arrivants d'établir rapidement des relations sociales avec les autres exilés. Hussein, arrivé à Sfax en février 2015 sans connaître aucun libyen, a été un des enquêtés qui nous a permis d'avoir des entretiens avec trois autres *muhajirin* : Omar, Mehdi et Slim. Bien évidemment, il est possible de faire dans un contexte d'exil des rencontres fortuites qui permettent d'établir un carnet d'adresse, mais il semble très clair que, pour les nouveaux arrivants à Sfax, l'école accélère la constitution d'un nouveau capital social.

Ce capital établi en contexte d'exil est plutôt autonome des autres capitaux. Dans le champ de l'exil à Sfax, ce maillage de relations sociales permet surtout de faire passer le temps à plusieurs et de partager des réflexions avec des personnes qui traversent une situation similaire. Il peut permettre toutefois le cas échéant de recevoir de l'aide financière de la part des autres *muhajirin*. En effet, des réseaux d'entraide, coordonnés par des Libyens installés à

¹¹² MAZZELLA Sylvie, *Sociologie des migrations*, Paris, PUF, Coll. Que Sais-Je, 2014, p.73.

Sfax depuis plusieurs années, existent pour venir en aide à ceux qui sont en difficultés économiques. Comme la plupart des exilés libyens qui résident à Sfax ne travaillent pas et sont quotidiennement au café à faire passer le temps, il n'y a pas de réel intérêt économique à se constituer un réseau de connaissances d'exilés libyens, si ce n'est pour bénéficier des réseaux d'entraide, du moins à court terme. Cette solidarité n'est pas liée à une appartenance à un groupe social ou ethnique particulier, elle est liée à une situation commune, à des relations de confiance établies dans le temps, et au partage d'un certain nombre d'opinions politiques communes. Les réseaux de solidarité sont multiples et s'entrecroisent. L'école est un lieu privilégié de solidarité et d'entraide entre familles libyennes. Des collectes sont parfois levées, notamment au moment de la rentrée scolaire, pour les familles dans le besoin. Et, d'une manière générale, se faire des connaissances dans le milieu libyen vivant à Sfax peut permettre de recevoir, un jour, une aide. Mais l'école libyenne n'est pas l'unique réseau de solidarité entre exilés. Nous avons ainsi, lors d'un café avec Said, rencontré Tarak, un libyen de 42 ans, célibataire et présent à Sfax depuis 2011. Tarak est considéré par l'ambassade libyenne comme un des référents de la communauté libyenne à Sfax ; pour preuve il a été contacté au printemps 2015 pour distribuer un formulaire de recensement pour le gouvernement de Tobrouk (nous y reviendrons plus loin). Surtout, il fait partie d'un réseau de solidarité qui vient en aide aux Libyens qui le demandent – tant qu'ils ne sont pas des partisans de « Fajr Libya » qui sont « *dégagés de Sfax* ». Tarak connaît une bonne partie des parents d'élèves de l'école (surtout les partisans de Kadhafi) et il n'est donc pas impensable que ces réseaux de solidarité se croisent. Nous ne sommes pas en mesure de pouvoir affirmer combien de réseaux existent ou, s'il n'y en a qu'un seul, comment il fonctionne. Par conséquent, nous supposons qu'il y a plusieurs réseaux de solidarité parallèles qui dépendent des affinités développées entre exilés.

L'école libyenne de Sfax est, comme nous l'avons montré plus haut, un lieu très politisé où un certain nombre de tensions politiques s'expriment à travers les enfants. Ce qui fait de cette école un lieu de recomposition d'un capital social pour les Libyens en exil à Sfax réside dans le spectre des positions politiques adoptées par les familles. En effet, cette école libyenne ne regroupe que des nostalgiques de l'ancien régime ou des partisans du Parlement de Tobrouk. Au-delà des différentes tensions qui peuvent s'exprimer entre pro-Kadhafi et pro-Tobrouk, les différents parents d'élèves se retrouvent sur un dénominateur commun : l'hostilité au régime des islamistes de « Fajr Libya ». De plus, au vu de la majorité de pro-Kadhafi qui fréquentent

cette école, il n'est pas impossible que les pro-Tobrouk cachent leurs véritables opinions politiques pour ne pas se faire remarquer. Par conséquent, scolariser ses enfants dans cette école du gouvernement de Tobrouk est une forme d'engagement politique symbolique, car c'est la marque d'un rejet du gouvernement en place à Tripoli. Inscrire ses enfants à l'école libyenne est un moyen pour les familles en exil, d'une part d'être connues par les autres *muhajirin* (à la sortie des classes, à travers les relations d'amitié tissées entre les enfants...) et d'être reconnues comme digne d'être intégré aux réseaux sociaux préexistants. C'est ainsi que Hussein et Omar, que nous avons rencontré avec des Libyens présents à Sfax depuis 2015, se sont intégrés aux réseaux sociaux des autres parents d'élèves.

L'école libyenne est le seul lieu à Sfax qui soit exclusivement libyen. Hormis le personnel tunisien qui y est employé, il a été établi par des Libyens pour des Libyens et permet la reconstitution d'un entre-soi. L'école permet aux familles de recomposer une microsociété libyenne dans la ville de Sfax. Ainsi, grâce à l'école libyenne, toutes les familles ont le numéro personnel d'Ahmed, qui travaille dans un consulat que la plupart considèrent comme illégitime, afin de recevoir son aide le cas échéant. En plus d'être un lieu structurant pour les parents qui accompagnent et récupèrent leurs enfants, c'est un lieu central pour toute la communauté libyenne qui réside à Sfax. Lors d'un café avec Said nous avons rencontré Karim, Ali et Tarak qui, tout en n'ayant aucun lien avec l'école, connaissent très bien son fonctionnement, le directeur... Karim, la quarantaine, qui a décidé de scolariser ses enfants à l'école tunisienne par refus d'inscrire ses enfants dans une école de Tobrouk, s'est enquis auprès du directeur de l'école M. Sh à propos de notre enquête. Ali et Tarak, 28 et 42 ans, n'ont pas d'enfants, sont célibataires et connaissent également personnellement M. Sh et un bon nombre de familles qui scolarisent leurs enfants à l'école. De fait, l'école permet de regrouper la communauté libyenne de Sfax et, même si on ne la fréquente pas, elle fait partie des lieux où se crée une sociabilité exclusivement libyenne dans l'exil en Tunisie.

Sans être l'unique lieu de recomposition d'un capital social en exil, l'école libyenne est le lieu par excellence d'une constitution rapide d'un carnet d'adresse pour les nouveaux arrivants à Sfax. En effet, à l'inverse des cliniques ou des cafés où l'établissement de relations sociales est plus aléatoire et moins fiable, l'on peut être certain qu'aucun parent d'élève de l'école libyenne est un partisan de « Fajr Libya ». Bien que la fréquentation des cliniques de Sfax soit politiquement marquée, ce sont surtout des Libyens de passage en Tunisie qui y vont et non les exilés. De plus, si c'est un lieu de rencontres intenses, que soit dans les cafés situés

à proximité ou dans les salles d'attente, les cliniques sont des lieux moins structurants dans le quotidien des exilés en comparaison de l'école. Celle-ci ne regroupe que des familles qui vivent une situation similaire, une « galère commune », tout en ayant des convictions politiques proches, ce qui facilite l'établissement d'un carnet d'adresse. Au demeurant, ce nouveau capital social n'est pas nécessairement durable car est surtout lié à la nécessité de partager l'attente du retour entre exilés.

Nous nous sommes concentré sur la sociabilité des pères de famille pour des raisons liées à notre terrain. En effet, en tant qu'homme, il était impossible d'approcher des femmes libyennes. La seule femme avec qui nous avons pu nous entretenir, Intissar, est une étudiante qui a fait ses études à la mission française de Tripoli et qui avait contacté d'elle-même l'Institut Français de Tunisie à son arrivée à Sfax. Nous avons tout de même pu apprendre que l'école a également un rôle important dans la sociabilité des femmes libyennes. Alors que les hommes peuvent se voir à la sortie de l'école, les femmes se rencontrent plutôt dans les domiciles, dans certains cafés mixtes ou durant les courses (que les femmes font pendant que les hommes sont au café). Dans un contexte où la plupart des familles arrive en Tunisie sans avoir le moindre capital social, il est fort probable que le carnet d'adresse des femmes s'établisse dans un second temps, *via* les relations établies entre les hommes et entre les enfants à l'école.

L'école libyenne de Sfax, sans être l'unique lieu de recomposition du capital social en exil, représente pour les *muhajirin* le moyen le plus simple et le plus sûr de se faire des contacts libyens. Politiquement marquée, l'école structure le quotidien des exilés et leur permet de reconstituer une société libyenne en plein centre de Sfax. Si ce capital social peut, pour diverses raisons, permettre par la suite d'apporter du capital économique, il est toutefois autonome des autres, du moins à court terme, et semble être quasi-uniquement voué à aider à supporter l'attente d'un règlement. L'espoir du retour en Libye est très présent, ce qui n'empêche pas nos enquêtés d'être lucides et critiques en ce qui concerne leur situation. Ainsi, au cours de nos entretiens, nous avons pu saisir – au-delà du besoin de parler, d'avoir un interlocuteur extérieur – la frustration des *muhajirin* que ce soit à propos de leur statut en Tunisie, qui les laisse potentiellement à la merci des autorités tunisiennes, ou concernant le fait que personne ne s'intéresse à eux. Surtout, les enjeux politiques libyens sont très régulièrement évoqués, et nos enquêtés s'expriment avec tristesse et colère dès que l'on parle

du présent et de l'avenir de la Libye.

On pourrait donc assez naturellement penser que toutes ses frustrations finissent par pousser les muhajirin à se mobiliser, que ce soit pour que leur situation soit régulée en Tunisie ou pour tenter d'exercer un moyen de pression pour peser sur la situation en Libye. Or, ce carnet d'adresse constitué en exil, certes politiquement marqué, ne semble pas être porteur de la moindre mobilisation politique. Alors que cet exil a de fortes composantes politiques, il est ainsi pour le moins surprenant que l'école ne soit pas un lieu de mobilisation politique. Effectivement, un exil tel que celui des Libyens, doté d'une forte composante politique, est souvent suivi de mobilisations politiques de la part des exilés. Qu'en est-il des *muhajirin* qui scolarisent leurs enfants à l'école libyenne de Sfax ? Et comment expliquer le fait qu'ils ne se mobilisent pas ?

Section 3 : Un capital social politisé non générateur de mobilisation

Alors que nos enquêtés correspondent au type de *l'exil subi*, car vivant dans une situation d'attente à Sfax, ils ne se mobilisent pas depuis la Tunisie pour essayer d'améliorer la situation en Libye. Cette passivité interpelle, comme s'ils sont déjà résignés quant à leur impuissance. Après une présentation des formes de mobilisation en exil, nous tenterons de présenter des raisons qui permettraient d'expliquer pourquoi les *muhajirin* ne sont que dans une situation d'attente, sans tenter d'améliorer la situation en Libye.

A) La mobilisation en exil

La mobilisation en situation d'exil n'est évidemment pas une obligation mais, étant donné que l'exil est une expérience forte et bien souvent traumatisante, il n'est pas rare que la reconstitution des structures communautaires permette une mobilisation politique, d'autant plus quand cet exil a de fortes composantes politiques. La thématique de la « mobilisation des ressources » est très riche en travaux en sciences humaines, et sans rentrer dans les détails des débats sur les conditions de la mobilisation, nous reprendrons une définition générale de ce qui permet la mobilisation. « *Toute mobilisation suppose des conditions favorables, internes au groupe mobilisé, mais aussi « externes » - telles que la permissivité sociale, la possibilité d'obtenir des informations sur « ce qui se passe ailleurs », la diffusion d'une croyance en l'efficacité des actions collectives. Elle n'est possible que dans la mesure où les individus ont un intérêt fort à s'y engager – c'est-à-dire à renoncer, fût-ce provisoirement, à la poursuite d'intérêts exclusivement personnels* »¹¹³. En plus d'une prise de conscience collective, la mobilisation suppose l'existence de structures, préétablies ou non, et de leaders.

L'exil répond à un cas particulier dans le mesure où le départ est déjà une rupture dans le quotidien et le cadre social des exilés. La mobilisation dans le cadre de l'exil dépend en fait du mode de structuration de l'expérience collective à l'étranger. Nous reprendrons ici les différents modes de structuration proposés par Stéphane Dufoix à propos des diasporas, les

¹¹³ LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 2012, p.326.

modes centro-périphériques, enclavés, antagoniques et atopiques¹¹⁴. Ces modes ne sont pas pensés comme étant figés, ils se croisent et évoluent avec le temps, tout en nous permettant au demeurant de dégager les grands traits des modalités de la vie collective à l'étranger. Le mode centro-périphérique renvoie à « *l'existence et l'organisation d'une communauté nationale dans un pays d'accueil dans un pays dont les individus sont des ressortissants* »¹¹⁵ et se caractérise par des liens préservés entre les communautés organisées à l'étranger et l'Etat d'origine. Le mode enclavé diffère du centro-périphérique par le fait que l'enclave, qui consiste en quartiers communautaires ou en réseau d'associations, « *ne repose pas sur le lien formel avec la nationalité, mais sur une identité partagée* »¹¹⁶. Le mode antagonique renvoie à la notion d'« *exopolitie* » développée par Stéphane Dufoix¹¹⁷, « *c'est-à-dire un espace à la fois national et transétatique formé par les groupes refusant de reconnaître la légitimité du régime en place dans leur pays d'origine ou considérant que leur pays ou terre d'origine est sous occupation étrangère* »¹¹⁸. Ce mode renvoie à l'opposition politique menée par les exilés depuis leur(s) pays d'asile. Enfin, le mode atopique, transétatique lui aussi, est différent du précédent par le fait qu'« *il ne repose pas sur un objectif de territorialisation* »¹¹⁹. C'est le mode de la dispersion.

Ces « *modes de structuration de la vie collective à l'étranger* » ne correspondent pas tous au modèle de l'exil, mais permettent de comprendre les modalités de la vie en communauté à l'étranger. En étudiant l'exil libyen en Tunisie au prisme de ces catégories, on remarque qu'il répond aux quatre modes de la vie collective à l'étranger. L'école libyenne étant administrée par une ambassade représentant un Etat, le mode centro-périphérique s'applique en partie ici. Une bonne partie des *muhajirin* de l'école montrent une hostilité, du moins de façade, aux nouveaux pouvoirs qui se font la guerre en Libye et se posent en détenteurs de la véritable identité libyenne, qui est celle de la Libye de Kadhafi : en cela ils s'inscrivent dans le mode antagonique. Enfin, les exilés libyens appartiennent aux modes enclavés et atopiques, en fonction du capital social qu'ils possèdent. Les relations entre exilés sont souvent lâches et

¹¹⁴ DUFOIX Stéphane, *Les diasporas*, Paris, PUF, Coll. Que Sais-Je, 2003, 128p.

¹¹⁵ *Op.cit.* p.72.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ DUFOIX Stéphane. « Les légitimations politiques de l'exil », *Genèses*, 34, 1999. pp. 53-79.

¹¹⁸ DUFOIX Stéphane, *Les diasporas*, *op.cit.* p.73.

¹¹⁹ *Ibid.*

faites pour passer le temps ; les vacances et les moments de loisirs se font surtout en famille. Ainsi, pour les exilés qui disposent de relations et de familles dans d'autres villes tunisiennes voire dans d'autres pays, le mode atypique s'applique quand, pour ceux qui sont venus en famille nucléaire à Sfax sans avoir aucun contact hors de Libye, relèvent du mode enclavé.

La mobilisation en exil nécessite une combinaison de nombreux facteurs : une cause à défendre, des structures pour mener le combat politique, des leaders pour guider le mouvement etc. Prenons l'exemple de l'exil algérien des années 1990. Celui-ci est composé de couches éduquées, militantes et proches de la culture française, qui se sont retrouvées prises en otage par la radicalisation islamiste et la répression militaire. Myriam Hachimi Alaoui nous montre à travers son étude de l'exil algérien au Canada et en France que, la fin de la « décennie noire » n'a pas entraîné un retour massif en Algérie¹²⁰. Toujours concernés par la situation de leur pays, ces exilés ont dans la majorité tenté de refaire leur vie ailleurs. On pourrait considérer que l'exil libyen ait des similarités avec celui des Algériens des années 1990. Nos enquêtés font tous partie de classes aisées et éduquées et sont partis, que ce soit par convictions politiques ou non, car la situation de la Libye le nécessitait. Or, à l'inverse des Algériens qui eux, se revendiquent comme militants, les Libyens ne sont en Tunisie que dans l'attente d'un retour. Comment expliquer que l'exil libyen, qui répond à plusieurs modes de structuration de l'existence communautaire à l'étranger, ne soit pas source de mobilisation ? Alors qu'une école permet de regrouper les exilés dans un entre-soi aux contours politiques, aucun mouvement politique n'en émerge. N'y aurait-il pas une singularité liée au contexte libyen ?

B) L'inaction de la communauté des exilés libyens

Nous n'avons pas la capacité d'apporter une réponse claire et tranchée concernant la passivité de la communauté des exilés libyens en Tunisie. Ce sujet est encore trop neuf pour que l'on puisse en conclure quoi que ce soit qui ne serait pas hâtif. Nous pouvons toutefois tenter d'apporter des éclairages et des hypothèses de recherche sur cette question. Ainsi, nous avons recensé trois pistes de travail, qui sont loin d'être incompatibles entre elles. La

¹²⁰ HACHIMI ALAOUI Myriam, *Les Chemins de l'exil*, op.cit.

première renvoie à la « *guerre de milices* »¹²¹ qui caractérise le conflit libyen ; en s'extrayant de Libye les exilés n'ont plus la capacité d'avoir la moindre influence sur une situation qui leur échappe. La deuxième tient au manque de structuration de la communauté entre des exilés libyens qui se méfient les uns des autres. Enfin, la troisième piste nous amène à interroger la capacité des exilés à prendre des initiatives politiques au regard de l'historicité de la société civile Libye.

1) STRATEGIE D'« EXIT » ET PERTE D'INFLUENCE AU PROFIT DU GOUVERNEMENT DE TOBROUK

Le contexte de la crise libyenne est un contexte de guerre civile, conflit violent opposant des concitoyens, qui a la particularité d'être, comme durant la guerre civile libanaise (1975-1990) une « guerre de milices ». Alors que le pouvoir de Mouammar Kadhafi était l'expression d'un équilibre tribal¹²², sa chute a entraîné une « *retribalisation* » de la société libyenne¹²³. Si la lecture tribale du conflit libyen est trop réductrice, la fragmentation du pays depuis 2011 est l'illustration d'une double composante : « *solidité des ancrages locaux (familiaux, citadins et tribaux) et défiance envers l'autorité centrale* »¹²⁴. Ce « *désordre milicien* »¹²⁵, qui contient plusieurs grilles de lectures (tribal, politique, économique) a donné lieu à une multiplication de groupes armés ayant le contrôle de petites parties du territoire. La fragmentation de l'appareil sécuritaire libyen, déjà mise en place du temps de Kadhafi pour « tenir le pays », s'est accrue depuis 2011, rendant difficile de saisir les tenants de la situation en Libye pour un observateur extérieur. On pourrait par conséquent penser qu'en adoptant une stratégie d'« *exit* », sous la forme d'un départ volontaire¹²⁶, les exilés se seraient d'eux-

¹²¹ DERRIENNIC Jean-Pierre, *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p.178.

¹²² OUANNES Moncef, *Militaires, élites et modernisation dans la Libye contemporaine*, L'Harmattan, Paris, 2009, pp. 102-109.

¹²³ DJAZIRI Moncef, « Tribalisme, guerre civile et transition démocratique en Libye », *Maghreb Machrek*, n°212, Été 2012, p.61-75.

¹²⁴ HADDAD Saïd, « Les forces armées libyennes de la proclamation de la Jamahiriya au lendemain de la chute de Tripoli : une marginalisation paradoxale », *Politique africaine* 2012/1 (N° 125), p. 65-82.

¹²⁵ HADDAD Saïd, « Ordre et désordre milicien en Libye », *Moyen-Orient*, n°25, Janvier-Mars 2015, p.24-29.

¹²⁶ FILLIEULE Olivier, BENNANI-CHRAÏBI Mounia, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Académique », 2003, p. 43-126.

mêmes exclus du jeu libyen. Comment, alors que le pays est si fragmenté, pouvoir constituer une force d'opposition politique à l'étranger ? D'autant plus que, pour ce qui concerne la première vague d'exilés, plutôt proches du régime de Kadhafi, la dynamique de « démocratisation » appuyée par la communauté internationale rendait bien délicate la constitution d'une force politique en Tunisie. En effet, comme nous l'avons mentionné plus haut, l'Etat tunisien remettait entre 2011 et 2012 les exilés proches du régime de Mouammar Kadhafi aux autorités libyennes issues de la révolution. Par conséquent, il s'est avéré préférable pour les exilés d'essayer dans un premier temps de ne pas se faire remarquer en Tunisie. Par la suite, l'émergence de forces, certes hétérogènes¹²⁷, mais se revendiquant de deux légitimités (Tobrouk et Tripoli) complique un peu plus la mobilisation pour les *muhajirin*. D'autant plus qu'avec l'ouverture des écoles libyennes en 2013, les exilés vivant en Tunisie se trouvent pris dans un mode de structuration triangulaire atypique : en effet, en plus de se poser en détenteur d'une vraie Libye et de marquer une opposition si ce n'est une résignation à l'évolution politique libyenne, ils sont en liens indirects avec le gouvernement de Tobrouk. En bénéficiant de l'aide du pouvoir de Tobrouk, qui structure leur quotidien, une réelle mobilisation politique des *muhajirin* perd de son sens.

2) MANQUE DE STRUCTURATION DE LA COMMUNAUTE LIBYENNE DE SFAX

Il existe pourtant des associations libyennes en Tunisie, mais celles-ci, basées à Tunis, sont surtout orientées dans la protection des défenseurs des droits de l'homme et sont par conséquent soutenues par des Organisations Internationales et Non Gouvernementales. Ou alors ce sont les membres de l'ancien Conseil National de Transition (CNT) libyen en exil en Tunisie depuis 2012 qui, ont gardé leur projet politique. Une autre manière d'expliquer le manque de mobilisation des *muhajirin* serait de pointer le manque de structuration de la communauté. A l'échelle de Sfax, les exilés ont développé un capital social en exil qui leur permet de faire passer le temps et de développer des réseaux de solidarité destinés aux autres *muhajirin* que l'on considère dignes (notamment concernant leurs opinions politiques) de recevoir de l'aide. Si ce maillage de relations sociales politisées n'a pas donné lieu à une mobilisation de la part des exilés, peut-être est-ce lié au caractère faible des relations entre *muhajirin*. Résignés à attendre un règlement de la situation et pris dans la routine de l'exil,

¹²⁷ HADDAD Saïd, « Ordre et désordre milicien en Libye », *op.cit.*

peut-être cherchent-ils à créer des liens uniquement pour échapper à la solitude du quotidien. De plus, il est difficile de connaître la véritable identité des autres *muhajirin*. De plus, le climat de suspicion dans lequel sont plongés les exilés libyens ne les pousse peut-être pas à prendre le risque de s'engager et donc de se faire connaître, notamment par la police tunisienne. La structure communautaire des exilés libyens à Sfax n'est basée que sur des liens faibles et sur la défiance, qu'elle soit entre muhajirin ou à l'égard du consulat. Le directeur de l'école a certes un rôle pédagogique central auprès des enfants et bénéficie de la confiance de la plupart des parents, mais son autorité est circonscrite aux enceintes de l'école. Que ce soit à l'échelle de Sfax, mais il semblerait que la conclusion soit identique pour le reste de la Tunisie, les exilés libyens se créent des petits cercles de relations, faiblement connectés entre eux qui ne permettent pas d'envisager une mobilisation.

Sans leaders, sans institutions capables de structurer le quotidien des muhajirin – comme la mosquée ou une association – et pris dans le mode de structuration triangulaire décrit plus haut, ces derniers se retrouvent par conséquent contraints à la passivité et l'attente.

3) « IL N'Y A PAS DE SOCIETE CIVILE EN LIBYE »

Et si cette passivité n'était, contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord, pas liée à une contrainte ni à une résignation ? Et si l'idée de se mobiliser depuis la Tunisie n'était juste pas venue à l'esprit d'une bonne partie des *muhajirin* ? Sans basculer dans une explication culturaliste considérant que les Libyens, de par leurs coutumes, sont incapables de se mobiliser en dehors du cadre tribal¹²⁸, peut-être peut-on étudier ce comportement des muhajirin au regard de l'histoire politique libyenne contemporaine. Nous nous appuyerons ici sur le dossier *Politique Africaine* datant de 2012 sur la « Libye révolutionnaire », coordonné par Ali Bensaâd. Sans revenir sur les lectures d'une Libye tribale, d'un régime qui pratique une politique du « non-Etat » (« *statelessness* »)¹²⁹, ou d'un pays sans société civile¹³⁰, la pratique du pouvoir de Mouammar Kadhafi a pour le moins été

¹²⁸ Dans le même registre, voir CAMAU Michel, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », in PICARD Elizabeth (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, pp.29-54.

¹²⁹ DAVIS John, *Libyan Politics, Tribe and Revolution*, I.B. Tauris Publishers, London, 1987, p.246.

¹³⁰ ANDERSON Lisa, « La Libye de Kadhafi », *Maghreb-Machrek*, n°170, 2000, p.12-15.

atypique. Moncef Djaziri résume la stratégie de Kadhafi ainsi : « *au travers sa conception de la « démocratie directe » avec un fort « marqueur culturel tribal », transparait en réalité une conception d'un Etat faible afin de sauvegarder l'autonomie locale et le poids des tribus* »¹³¹ . Tout en promouvant la révolution des masses de la Jamahiriya et le sentiment national libyen, Kadhafi a en effet basé son pouvoir sur les liens primordiaux et sur les tribus. Le « démantèlement » de l'Etat organisé par Kadhafi s'est effectué en parallèle d'une atomisation des forces armées du pays¹³², de l'accaparement de la redistribution de la rente¹³³, et du dédoublement « *des rouages institutionnels par des organes de pouvoir qui s'avèrent, au final, plus nombreux, plus enchevêtrés, plus lourds et plus fragmentés* »¹³⁴. Ainsi, d'après Ali Bensaad l'Etat libyen a connu une capacité d'ubiquité de contrôle social à travers les multiples « comités populaires », « congrès généraux du peuple », « comités révolutionnaires » etc. Parfois au prix de sanglantes répressions de l'opposition comme en 1993 ou grâce à de nombreux revirements stratégiques¹³⁵, Mouammar Kadhafi s'est maintenu au pouvoir durant plus de quatre décennies et, notamment grâce à la redistribution de la rente, le pays a connu de réelles avancées socio-économiques.

S'il est très compliqué d'affirmer que les Libyens, du fait de l'emprise du régime de Kadhafi sur la société libyenne, n'ont par conséquent pas la culture de l'initiative publique, une telle prise en charge par un pouvoir extrêmement centralisé a sûrement une influence sur leur culture politique. Le rapport que nos enquêtés entretiennent avec l'école libyenne de Sfax est à cet égard éloquent : il est pour eux naturel de ne pas avoir à payer de frais d'inscription. De plus, ce ne sont pas des *muhajirin* qui ont été à l'initiative de l'ouverture de l'école de Sfax, mais un entrepreneur libyen qui habitait Sfax depuis les années 2000. Si la

¹³¹ DJAZIRI Moncef, « Tribalisme, guerre civile et transition démocratique en Libye », *op.cit.* p.67.

¹³² HADDAD Saïd, « Les forces armées libyennes de la proclamation de la Jamahiriya au lendemain de la chute de Tripoli : une marginalisation paradoxale », *Politique africaine* 2012/1 (N° 125), p. 65-82.

¹³³ MARTINEZ Luis, « Libye : les usages mafieux de la rente pétrolière », *Politique africaine* 2012/1 (N° 125), p. 23-42.

¹³⁴ BENSAAD Ali, Ali Bensaâd, « Changement social et contestations en Libye », *Politique africaine* 2012/1 (N° 125), p. 5-22.

¹³⁵ Ce qui est particulièrement éloquent dans le cas de la politique migratoire libyenne, voir BENSAAD Ali, « L'immigration en Libye : une ressource et la diversité de ses usages », *Politique africaine* 2012/1 (N° 125), p. 83-103.

culture politique développée (ou non) durant une dictature ne peut tout expliquer, il ne nous semble pas tout à fait incongru de considérer que nos enquêtés, comme beaucoup de *muhajirin* répondant au type de l'*exil subi*, aient adopté spontanément une posture passive en attendant qu'un pouvoir émerge et prenne en charge leur futur retour en Libye.

Il est probable que la non mobilisation des exilés libyens doit être liée, du moins en partie, à ces trois pistes. Toujours est-il que les *muhajirin* adoptent une posture d'attente qui interpelle et qui produit incompréhension et agacement côté tunisien. Le capital social constitué en situation d'exil semble être d'une certaine manière lui-même en attente d'une mobilisation future. Finalement, peut-être le gouvernement de Tobrouk, par sa prise en charge des écoles libyennes, réussira à mobiliser ultérieurement ces exilés et leurs capitaux sociaux accumulés avant 2011 et dans l'exil en Tunisie. Cette tentative de d'obtenir le soutien des exilés en vue d'un futur soutien s'exprime également dans le formulaire que nous avons évoqué plus haut. En effet, en échange d'informations élémentaires de recensement, les Libyens qui y répondent toucheraient 400 dollars. Nous avons pu nous procurer un exemplaire de ce formulaire (voir annexe). Cette offre est d'autant plus surprenante que, depuis janvier 2015 le gouvernement de Tobrouk ne paye plus son personnel de l'ambassade de Tunis ainsi que personnel des écoles libyennes (ce qui est toujours le cas en septembre 2015). Nos enquêtés, quand nous les avons interrogés à ce propos en juin 2015, se montraient très méfiants et réservés à propos de ce formulaire qui pourrait véritablement les lier au gouvernement de Tobrouk.

Subissant leur exil, les *muhajirin* sont d'une manière générale toujours confrontés au déclassement et à une paupérisation. Si certains ont réussi à trouver des solutions via leurs réseaux en Libye, nombreux sont ceux qui devront en trouver dans les prochains mois. Sans céder à un catastrophisme en affirmant que la situation des Libyens est désespérée, il est toutefois clair qu'au vu de la perpétuation de la crise libyenne les *muhajirin* libyens ne sont pas prêts à mettre fin à leur exil.

CONCLUSION

Dans le cadre de la thématique de l'« éducation en situation de crise », cette étude de l'école libyenne de Sfax permet d'apporter une réflexion sur une configuration inédite, celle d'écoles pour exilés financées par le pays de provenance de ces mêmes exilés, et offre une analyse concernant ce que « représente » cette école pour la communauté en exil. Car ces interventions éducatives en situation de crise, en plus de maintenir un tissu social national à l'étranger et d'assurer une continuité dans la scolarité des enfants, sont une opportunité pour les familles car elles leur proposent un cadre pour leur exil. Dans le cas notre étude, l'école constitue un pôle et facilite l'acquisition rapide d'un capital social libyen à Sfax, sans pour autant véritablement souder la communauté. Les réseaux qui sont constitués autour de l'école le sont par conséquent surtout dans l'objectif de partager l'attente avec d'autres Libyens en restant dans un entre-soi communautaire, et de mettre en place un maillage d'entraide entre exilés. Une mobilisation politique de ces exilés nous semble assez peu vraisemblable à court terme.

Nous avons gardé contact avec certains de nos enquêtés via Facebook et il s'avère que l'école libyenne de Sfax, sensée rouvrir début septembre pour débiter l'année 2015/2016 n'a, au, au 10 septembre 2015, toujours pas rouvert. De plus, le personnel n'a toujours pas été payé et l'ambassade libyenne leur doit à présent 7 mois de salaire. Ces difficultés financières nous interpellent d'autant plus sur la promesse d'accorder 400 dollars aux Libyens qui rempliraient le formulaire de recensement du gouvernement de Tobrouk. La situation en Libye a également évolué. Si l'OEI (Organisation de l'Etat Islamique ou « Daech ») accentue sa présence sur le territoire libyen¹³⁶, les gouvernements de Tobrouk et de Tripoli sont en pourparlers pour tenter de trouver un accord politique¹³⁷. Si cet accord risque d'être très

¹³⁶ ABDERRAHIM Kader, « Enrayer l'expansion de Daech en Libye ? », *IRIS*, 7 septembre 2015, lien : <http://www.iris-france.org/62866-enrayer-lexpansion-de-daech-en-libye/>.

¹³⁷ « Libia, Tobruk propone candidatura per governo d'unità nazionale », *Sputnik News*, 3 septembre 2015, lien : <http://it.sputniknews.com/politica/20150903/1087144.html>

compliqué à trouver¹³⁸, le dialogue a le mérite d'exister. Nous n'avons pas pu trouver d'articles relatant cet événement mais, d'après Intissar, un accord aurait été trouvé récemment entre les milices de Misrata et de Zintan, ce qui laisse penser à une accalmie en Libye. Ainsi, « *il y a des embouteillages pour rentrer à la Libye* », d'après elle. Sa famille prévoit même de rentrer rapidement à Tripoli, ce qui aurait été inenvisageable il y a à peine quelques semaines. La situation peut évoluer très rapidement, dans un sens comme dans l'autre, et les écoles libyennes en Tunisie pourraient être amenées à disparaître en très peu de temps.

Au-delà de cette étude sociologique, ces écoles sont une véritable chance pour les enfants libyens. Même si leur fonctionnement est loin d'être optimal, qu'elles sont administrées « avec les moyens du bord », cela permet aux élèves de continuer leurs études et de pouvoir continuer à rêver à un avenir meilleur. Bien entendu, leur avenir est lié à l'évolution de la conjoncture en Libye, mais nous pensons que, tant que la Libye ne sera pas pacifiée il y aura toujours plusieurs milliers de familles qui resteront en Tunisie. Par conséquent, il nous semble important d'apporter une aide, ne serait-ce que logistique, afin d'aider les équipes pédagogiques à offrir une scolarité dans de bonnes conditions pour ces enfants en exils.

¹³⁸ GALTIER Mathieu, « Face au chaos libyen le chef du gouvernement jette l'éponge », *Libération*, 12 août 2015, lien : http://www.liberation.fr/monde/2015/08/12/face-au-chaos-lybien-le-chef-du-gouvernement-jette-l-eponge_1362449

BIBLIOGRAPHIE

AGIER, Michel, « La vérité vraie. Mises en scène de témoignages de guerre et d'exil », *Vacarme*, Paris, automne, n°25, 2003, p. 79-82.

AL-MARACHE Kamel, entretien par Guillaume Fourmont, « Une société en recomposition après quatre décennies de dictature », *Moyen-Orient*, n°25, Janvier-Mars 2015, pp. 30-35.

ALLAL Amin, PIERRET Thomas, *Au cœur des révoltes arabes. Devenir révolutionnaires*, Paris, Armand Colin, 2013, 320p.

ANDERSON Lisa, « La Libye de Kadhafi », *Maghreb-Machrek*, n°170, 2000, p.12-15.

BAUJARD Julie, « Les réfugiés au cœur d'une offre éducative multiple. Le cas de Delhi (Inde) », *Autrepart*, 2010/2 (n°54), p.81-96.

BEAUD Stephane, Weber Laurence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La découverte, 2010, 336p.

BECHIR AYARI Michaël, « La Tunisie des frontières (II) : terrorisme et polarisation régionale », *International Crisis Group*, 21 octobre 2014, 20p.

BECKER Howard, « Les ficelles du métier », La découverte, 2002, 352p.

BELKHODJA Tahar, *Les trois décennies Bourguiba. Témoignage*, éd. Publisud, Paris, 1998, p.137.

BEN ACHOUR Souhayma, BEN JEMIA Monia, « Guerre en Libye : la situation des migrants et des réfugiés en Tunisie », EUI, CARIM, notes d'analyse et de synthèse 2011/70, module juridique, 2011.

BEN JEMIA Monia, « Le droit tunisien de l'immigration », EUI, CARIM, notes d'analyse et de synthèse 2011/46, Série migrations méditerranéennes et sahariennes : évolutions récentes, module juridique, 2011.

BEN ACHOUR Souhayma, BEN JEMIA Monia, BOUBAKRI Hassan, *Plaidoyer pour une réforme des lois relatives aux migrants, aux étrangers et à la nationalité en Tunisie*, REMDH & CeTuMA, 2015, 50p.

BENNANI-CHRAÏBI Mounia, FILLIEULE Olivier, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Académique », 2003, 424p.

BENNASR Ali. « L'étalement urbain de Sfax ». *Revue Tunisienne de Géographie*, 2003, pp.49-87.

BENSAÂD Ali, « Les trajectoires chaotiques d'une reconstruction étatique », *Moyen-Orient*, n°25, Janvier-Mars 2015, pp. 18-23.

BENSAÂD Ali, « Changement social et contestations en Libye », *Politique africaine* 2012/1 (N° 125), p. 5-22.

BENSAÂD Ali, « L'immigration en Libye : une ressource et la diversité de ses usages », *Politique africaine*, 2012/1 N° 125, p.83-103.

BENSAÂD Ali, *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Paris, Karthala, 2009, 448p.

BIERSCHENK Thomas, CHAUVEA, Jean-Pierre et OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala ; Mayence, APAD, 2000, 318 p.

BOUBAKRI Hassan, Echanges transfrontaliers et commerce parallèle aux frontières tuniso-libyennes, *Monde Arabe Maghreb-Machrek*, n°170, oct-déc. 2000, p.39-51.

BOUBAKRI Hassan, « Les migrations en Tunisie après la révolution », *Confluences Méditerranée*, 2013/4 N° 87, p.31-46.

BOUBAKRI Hassan, POTOT Swanie, « De l'élan citoyen à la mise en place d'une politique migratoire en Tunisie : l'accueil des réfugiés libyens en 2011 » ; in *Migrations Société*, Volume 24, n°143, septembre-octobre 2012, pp. 121-137.

BOUILLON Florence, FRESIA Marion, TALLIO Virginie, *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, Paris, Centre d'études africaines, EHESS, 2005, 208p.

BOULARES Habib, *Histoire de la Tunisie. Les grandes dates de la préhistoire à la révolution*, Cérès Editions, Tunis, 2011, 720p.

BOURDIEU Pierre, « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, janvier 1980, p. 2-3.

BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit, 1970, 284p.

BURGAT François, LARONDE André, *la Libye*, PUF, collection « Que sais-je ? », Paris, 2003, 128p.

CAMAU Michel, « L'exception autoritaire ou l'improbable point d'Archimède de la politique dans le monde arabe », in PICARD Elizabeth (dir.), *La politique dans le monde arabe*, Armand Colin, Paris, 2006, pp.29-54.

CAMAU Michel, *la Tunisie*, PUF, collection « Que sais-je », Paris, 1989, 125p.

CAMBREZY Luc, LAACHER Smaïn, LASSAILLY-JACOB Véronique, *L'asile au Sud*, Paris, La Dispute, 2008, 220p.

CENTLIVRES Pierre, « Les trois pôles de l'identité afghane au Pakistan », *L'Homme*, tome 28 n°108, p.134-146.

CHANDOUL Moustapha et BOUBAKRI Hassan, « Migrations clandestines et contrebande à la frontière tuniso-libyenne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.7, n°2, 1991, p.155-162.

CHATELARD Géraldine et DORAI Mohamed Kamel, « Les Irakiens en Syrie et en Jordanie », *Transcontinentales* [En ligne], 8/9 | 2010, document 9, mis en ligne le 31 décembre 2010, consulté le 26 janvier 2015. URL : <http://transcontinentales.revues.org/794>

CHELPI-DEN HAMER Magali, « Ecoles de réfugiés ou intégration dans les écoles locales ? Le parcours des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire (1992-2007) », *Autrepart*, 2010/2 (n°54), p.43-63.

CHELPI-DEN HAMER Magali, FRESIA Marion, LANOUE Eric, « Education et conflits. Les enjeux de l'offre éducative en situation de crise », *Autrepart*, 2010/2 (n°54), p.3-22.

DAGUZAN Jean-François, « Armées et société dans le monde arabe : entre révolte et conservatisme », *Maghreb-Machrek*, n°215, Hiver 2012, pp.7-30.

DERRIENNIC Jean-Pierre, *Les guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001, p.281p.

DJAZIRI Moncef, « Tribalisme, guerre civile et transition démocratique en Libye », *Maghreb Machrek*, n°212, Été 2012, p.61-75.

DORAÏ Mohamed Kamel, « Du brouillage des catégories de réfugié et de demandeur d'asile à partir d'exemples moyen-orientaux », in CAMBREZY Luc *et al.* *L'Asile au Sud*, La dispute, Paris, 2008, pp.89-109.

DORRONSORO Gilles, GROJEAN Olivier, *Identité et politique. De la différenciation culturelle au conflit*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, 304p.

DUFOIX Stéphane, « Fausses évidences. Statut de réfugié et politisation », *Revue Européenne des Migrations internationales*, 2000 (16) 3, pp. 147-164.

DUFOIX Stéphane, *Les diasporas*, Paris, PUF, Coll. Que Sais-Je, 2003, 128p.

DUFOIX Stéphane, « Les légitimations politiques de l'exil », *Genèses*, 34, 1999. pp. 53-79.

DUFOIX Stéphane, GUERASSIMOFF Carine, TINGUY Anne de, *Loin des yeux, près du cœur. Les États et leurs expatriés*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2010.

DURKHEIM Emile, *Education et sociologie*, Paris, PUF, 1922, 144p.

ELIAS Norbert, *Logiques de l'exclusion*, Paris, Fayard, 1997, 288p.

ELMADMAD Khadija, *Asile et réfugiés dans les pays afro-arabes*, Paris, La croisée des chemins, 2004.

FAKHFAKH Mohamed, *Atlas de la Tunisie*, éditions jeune afrique, Paris, 1979, 72p.

FILLIEULE Olivier, BENNANI-CHRAÏBI Mounia, *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Académique », 2003, p. 43-126.

FILLOUX Jean-Claude. « Étude critique : Michel Foucault et l'éducation », *Revue française de pédagogie*, volume 99, 1992, pp. 115-120.

FRESIA Marion, « La fabrique des normes internationales sur la protection des réfugiés au sein du comité exécutif du HCR », *Critique internationale* 2012/1 (n° 54), p. 39-60. DOI 10.3917/crii.054.0039

FRESIA Marion, *Les Mauritanien réfugiés au Sénégal. Une anthropologie de l'asile et de l'aide humanitaire*, Paris, L'Harmattan, 2009, 382p.

GALLORO Piero-D, *L'exil des Sudaméricains en Europe francophone*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2006, 130p.

GENIN Didier, GUILLAUME Henri, OUESSAR Mohamed, OULED BELGACEM Azalez, ROMAGNY

Bruno, SGHAIER Mongi, TAÂMALLAH Houcine, 2006, *Entre Désertification et développement La Jeffara tunisienne*, Ed. Cérès, IRA, IRD, Tunis, 351 p.

GREEN Andy, *Education and State Formation. The Rise of Education Systems in England, France and the USA*, London, Macmillan, 1990.

HACHIMI ALAOUI Myriam, *Les Chemins de l'exil*, Paris, L'Harmattan, 2007, 202p.

HADDAD Saïd, « Ordre et désordre milicien en Libye », *Moyen-Orient*, n°25, Janvier-Mars 2015, pp. 24-29.

HADDAD Saïd, « Les forces armées libyennes de la proclamation de la Jamahiriya au lendemain de la chute de Tripoli : une marginalisation paradoxale », *Politique africaine* 2012/1 (N° 125), p. 65-82.

HIBOU Béatrice, « Macroéconomie et domination politique en Tunisie : du « miracle économique » benaliste aux enjeux socio-économiques du moment révolutionnaire », *Politique africaine* 4/ 2011 (N° 124), p. 127-154

HIBOU Béatrice, « Tunisie. Économie politique et morale d'un mouvement social », *Politique africaine*, 2011/1 n° 121, p.5-22.

HIBOU, Béatrice, « La Force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie », Paris, La Découverte, 2006, 372p.

HIBOU Béatrice et KHIARI Sadri, « « La Révolution tunisienne ne vient pas de nulle part » » *Politique africaine*, 2011/1 N° 121, p. 23-34.

HIRSCHMAN Albert O, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, 1983, 264p.

LABIESSE Christiane, « L'école de l'exil », *Revue française de pédagogie*, vol 121, 1997, p.99-109.

LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz, 2012, 624p.

LANGE Marie-France, « Violences scolaires, autoritarisme et rapports de domination dans la transmission des connaissances. Le champ éducatif est-il autonome ? », in AZOH François-Joseph, LANOUE Éric, TCHOMBE Thérèse, *Education, violences, conflits et perspectives de paix en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 2009, p.186.

LANGE Marie-France, « École et mondialisation : vers un nouvel ordre scolaire ? », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 169-170 | 2003, mis en ligne le 20 décembre 2006, consulté le 10 octobre 2012. URL : <http://etudesafricaines.revues.org/194>

LANOUE Éric, « L'école à l'épreuve de la guerre. Vers une territorialisation des politiques d'éducation en Côte d'Ivoire ? », *Politique africaine* 2003/4 (N° 92), p. 129-143. DOI 10.3917/polaf.092.0129

LAUTIER Marc, *Les exportations de services des pays en développement. Le cas tunisien*, Agence Française de Développement, Notes et Documents n°25, décembre 2005, 172p.

LOYER Emmanuelle. Exile/political migration. Iriye Akira, Saunier Jean-Yves. The Palgrave Dictionary of Transnational History, Palgrave Macmillan, 2009.

MARCHAL Roland. Production sociale et recomposition politique dans l'exil : le cas érythréen, *Cahiers d'études africaines*, vol. 27 n°107-108, 1987, pp. 393-410.

MARTEL André, « Souveraineté et autorité ottomane : la province de Tripoli du Couchant (1835-1918) », dans *Etats, territoires et terroirs au Maghreb* (dirigé par Pierre Robert Baduel), Editions du CNRS, Paris, 1985.

MARTIN Jean-François, *Histoire de la Tunisie contemporaine, De Ferry à Bourguiba 1881- 1956*, l'Harmattan, Paris, 2003, 276p.

MARTINEZ Luis, *Violence de la rente pétrolière, Algérie – Irak – Libye*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, 232p.

MARTINEZ Luis, « Libye : les usages mafieux de la rente pétrolière », *Politique africaine* 2012/1 (N° 125), p. 23-42.

MAUSS, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris, 1950, 540p.

MAZELLA Sylvie, *Sociologie des migrations*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2014, 128p.

MEDDEB Hamza, « L'ambivalence de la « course à "el khobza" » » Obéir et se révolter en Tunisie, *Politique africaine*, 2011/1 N° 121, p. 35-51.

NOIRIEL Gérard, *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Folio Histoire, 2001, 592p.

OUANNES Moncef, *Militaires, élites et modernisation dans la Libye contemporaine*, L'Harmattan, Paris, 2009, 448p.

PASSERON Jean-Claude, GRIGNON Claude, *Le Savant et le populaire, misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Le seuil, 1989.

QUESNAY Arthur, « Renégocier l'espace politique libyen », *NORIA*, Note d'analyse, novembre 2012, 14p.

REBOUL OLIVIER, *La philosophie de l'éducation*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2004, 128p.

SAID Edward, *Reflexions on Exile and Other Essays*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 2000, p.173.

SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Editions, Bruxelles, 1991, 345p.

THIOLLET Hélène, « Migrations et relations internationales », *Transcontinentales* [En ligne], 8/9 | 2010, document 2, mis en ligne le 31 décembre 2010, consulté le 28 juillet 2015. URL : <http://transcontinentales.revues.org/787>

TOLOLYAN Khachig, « A General Introduction to Exile », in BERTHOMIERE William et CHIVALLON Christine (dir.), *Les diasporas dans le monde contemporain*, Paris, Karthala MSHA, 2006, pp.195-209.

TOURN Lya, *Chemin de l'exil. Vers une identité ouverte*, Paris, Editions Campagne Première, 2009, 192p.

TRIGANO Shmuel, *Le Temps de l'exil*, Paris, Editions Payot et Rivages, 2001, 128p.

VAN ZANTEN Agnès, *Les politiques d'éducation*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 2004, 126p.

TROGER Vincent, RUANO BORBALAN Jean-Claude, *Histoire du système éducatif*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2005, 128p.

WITHOL DE WENDEN, Catherine, *La Question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2010, 266p.

ANNEXES

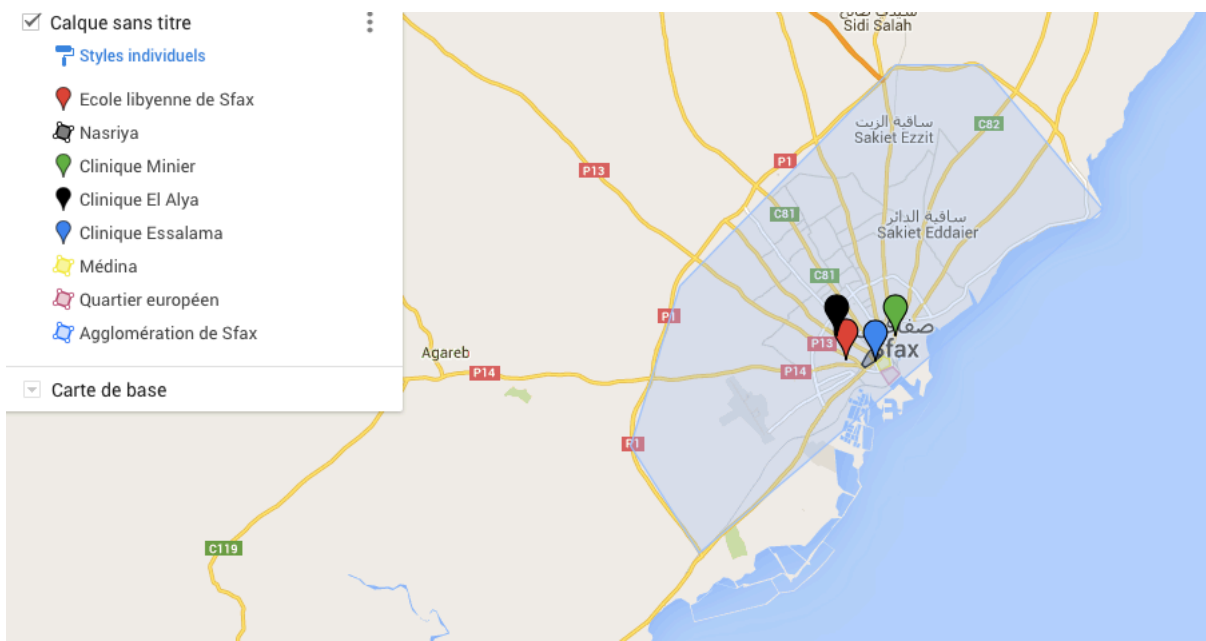
Carte de la Tunisie



Source : Nations Online Project

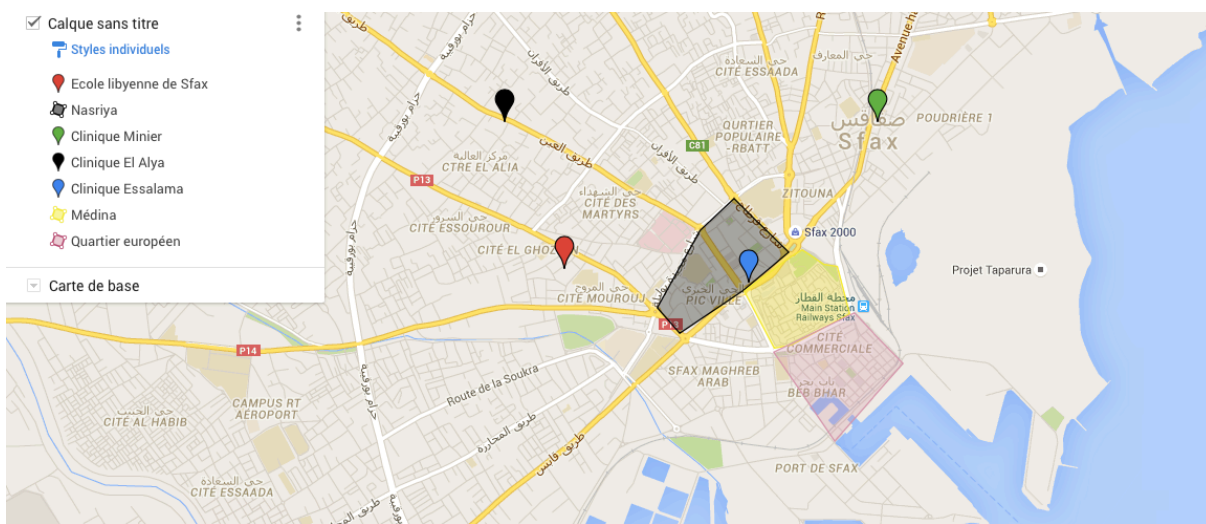
Cartes de Sfax

1) Vue d'ensemble



Source : Google Map, échelle 1/500000^e

2) Le centre-ville



Source : Google Map, échelle 1/100000^e

Exemplaire du questionnaire déposé à l'école de Sfax

Questionnaire à l'adresse des professeurs de l'école libyenne de Sfax

Bonjour, je suis un étudiant en Master 2 de Relations Internationales à l'Université de la Sorbonne à Paris et je travaille dans le cadre de mon mémoire sur le cadre et les conditions de vie des Libyens vivant à Sfax depuis 2011. L'objectif de mon travail est d'effectuer des entretiens **anonymes** afin de rétablir la vérité sur les conditions de vie des Libyens vivant à Sfax.

Merci d'avance pour vos réponses.

1) Êtes-vous : 1. Un homme 2. Une femme

2) Votre âge :

3) Nationalité :

4) De quelle ville venez-vous ?

5) Quelle est votre situation familiale ?
.....
.....

6) Avez-vous des enfants scolarisés à l'école libyenne ? 1. Oui 2. Non

7) Si oui, combien ?

8) Depuis quand êtes-vous installé à Sfax ?
.....
.....

9) Depuis quand travaillez-vous à l'école libyenne ?
.....
.....

10) Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à venir à Sfax ?
.....
.....

11) Quel est votre quartier de résidence dans la ville de Sfax ? (Route, kilomètre, type de logement)
.....
.....

12) Quelle est votre formation ?
.....
.....

13) Exerciez-vous un métier différent avant d'être professeur ? Si oui, lequel ?

.....
14) Quelle matière enseignez-vous à l'école ?
.....

15) Avez vous un : 1. Permis de travail ? 2. Carte de séjour ?

16) Comment vous définiriez-vous ?

- 1. Touriste
- 2. Etranger
- 3. Résident
- 4. Migrant
- 5. Réfugié
- 6. Autre :

17) Où vous projetez-vous dans 1 an ?
.....
.....

18) Comment expliquez-vous que personne ne s'intéresse aux conditions de vie des Libyens en Tunisie ?
.....
.....
.....

19) Accepteriez-vous de me rencontrer ou de rencontrer ma collègue française Betty Rouland ? 1. Oui 2. Non

20) Si oui, pouvez-vous me laisser vos coordonnées ?

Numéro de téléphone	Mail

Voici mon numéro : 28 345 738

Mon mail : Thomas.Rosenthal@malix.univ-paris1.fr

Merci beaucoup pour vos réponses et à bientôt j'espère.
Cordialement,

Thomas Rosenthal

Scan de l'autorisation donnée par l'attaché culturel de l'ambassade
libyenne à Tunis

الرقم الإشاري: 506
التاريخ: 5 / 5 / 2015
الموافق: 5 / 5 / 2015



سفارة ليبيا - تونس
الملحقية الثقافية

السيد/مدير المدرسة الليبية بصفاقس

بعد التحية،،،

تهديكم الملحقية الثقافية بسفارة ليبيا بتونس أطيب التحيات
وتفيدكم بأن السيد/ **Thomas ROSENTHAL** فرنسي الجنسية صاحب جواز
سفر رقم (13DD88660) والدارس بجامعة السريون بباريس بصدد إعداد بحث حول
العائلات الليبية المتواجدة في تونس.
عليه نأمل منكم تسهيل إجراءات المعني بمره ببعض المعطيات اللازمة في بحثه.

والسلام عليكم ورحمة الله وبركاته ،،،

د. هشام فتحي أبو شعالة

الملحق الثقافي



صورة إلى
السيد/ القاص بالأعمال
الملف الدوري العام:
بمهام / إيمان

العنوان: 74 شارع محمد الخامس 1002 تونس - الهاتف: 71 780 866 - 71 783 097 / الفاكس: 71 784 769
البريد الإلكتروني: libyaculturetunis@yahoo.com

**Exemplaire du formulaire mis en circulation par le gouvernement de Tobrouk
en Tunisie, traduit en français¹³⁹**

دولة ليبيا
الحكومة الليبية المؤقتة
القنصلية الليبية بتونس
لجنة متابعة النازحين الليبيين بالأراضي التونسية

nom quâd.	الاسم رباعي
date et lieu de naissance	تاريخ ومكان الميلاد
N° carte d'identité / lieu de délivrance	رقم البطاقة الشخصية ومكان الإصدار
numéro national ?	الرقم الوطني
N° de passeport / lieu de délivrance	رقم جواز السفر ومكان الإصدار
situation familiale	الحالة الاجتماعية
	عدد أفراد الأسرة
lieu de délivrance / N° carnet de famille	رقم كتيب العائلة مكان إصداره
N° de feuille de famille	رقم ورقة العائلة
Emploi / lieu d'emploi	المهنة مكان العمل الجهة التابع لها
lieu de résidence en Libye	مكان الإقامة بليبيا
lieu de résidence actuelle en Tunisie	مكان الإقامة الحالي بتونس
تونس : TUNISIE	ليبيا : Libye
	رقم الهاتف الشخصي
	N° de Téléphone
	البريد الإلكتروني
	e-mail
Date d'exil en Tunisie	تاريخ اللجوء الى تونس
Raisons	أسباب النزوح

74 شارع محمد الخامس 1002 تونس - الهاتف: 71784716 الهاتف النقال: 54275872 \ 53670472
E-mail: lyemigre.commission@yahoo.com

¹³⁹ A noter que l'en-tête se traduit comme suit :

- Etat de la Libye
- Gouvernement intérimaire libyen
- Consulat de Libye en Tunisie
- Comité de suivi des Libyens exilés en Tunisie

لا : Non	نعم : Oui	هل هناك إمكانية للعودة الى ليبيا Possibilité de retour en Libye
	الأسباب : pourquoi	في حالة الإجابة بـ لا : Simon
Est ce que vous rencontrez des difficultés en Tunisie? lesquelles?		هل تواجهك أي صعوبات أثناء إقامتك بتونس؟ أذكرها

اعتماد اللجنة

أ. البسام القصبى

رئيس اللجنة

اعتماد القنصلية الليبية

عبدالرزاق ابومسنة

القنصل العام

توقيع المعني :

Signature

التاريخ 20.../.../...

Date

74 شارع محمد الخامس 1002 تونس - الهاتف : 71784716 الهاتف الفاكس : 53670472 \ 54275872
E-mail : lyemigre.commission@yahoo.com